Projet d'appui à la préparation de la mise en œuvre du cadre national d'investissement REDD+ en RCA et à la mobilisation de fonds auprès du CAFI

Etude de Préfaisabilité – Zone de Bangui et sa périphérie

Version finale du 20 mars 2023

Financé par

AFD

INITIATIVE POUR LA FORÊT DE L'AFRIQUE CENTRALE

REFERENCE
2020-F-092
DATE
mars 2023

Consortium

TEREA

iram

SalvaTerra

En partenariat avec

CAUORIS S.A.
Conseils - Ingénierie - Services

78, la Canebière
13001 Marseille

+33 (0)491 941 539
france@terea.net

En partenariat avec

Projet d'appui à la préparation de la mise en œuvre du cadre national d'investissement REDD+ en RCA et à la mobilisation de fonds auprès du CAFI

Etude de Préfaisabilité – Zone de Bangui

SOMMAIRE

1 RESUME EXECUTIF 8

2 CONTEXTE 12

3 SITUATION DES FORETS DE LA ZONE CONCERNEE 14

3.1 Les principaux facteurs de dégradation des forêts et de déforestation en périphérie de Bangui 14
3.1.1 L'agriculture 17
3.1.2 Le bois-énergie 18
3.1.3 L'exploitation artisanale de bois d'œuvre 20
3.1.4 L'exploitation industrielle de bois d'œuvre 20
3.1.5 L'exploitation minière 22

3.2 Focus sur le lien entre genre et déforestation 22
3.2.1 Rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans la production agricole familiale 23
3.2.2 Bois-énergie 24
3.2.3 L'exploitation de bois d'œuvre artisanale et industrielle 24
3.2.4 L'exploitation minière artisanale d'or et de diamant 24

4 STRATEGIE GENERALE D'INTERVENTION 25

4.1 Description de la zone d'intervention 25
4.1.1 Sous-zone 1 28
4.1.2 Sous-zone 2 28
4.1.3 Sous-zone 3 29

4.2 Théorie du changement 30
4.2.1 Logique générale d'intervention 30
4.2.2 Déclinaison par sous-zones 33

4.3 Détail des axes d'intervention et ébauche de cadre logique 38
4.3.1 Résultat 1 : les communes sont engagées dans un processus de développement intégré et inclusif de leur territoire. 47
4.3.2 Résultat 2 - La ressource bois d'œuvre est valorisée et gérée durablement et de manière cohérente entre les producteurs et les consommateurs 53
4.3.3 Résultat 3 - La ressource bois-énergie est gérée durablement 59
4.3.4 Résultat 4 - Des techniques agroforestières et d'agroécologie sont mises en œuvre par les petits producteurs 61

4.4 Durée d'intervention 68

4.5 Acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet 68
4.5.1 L'ensemble des parties prenantes 68
4.5.2 Focus : modalités d'appui technique aux agriculteurs 69

5 MODE OPERATOIRE & SYNERGIES 70

5.1 Système de mise en œuvre du programme intégré Bassin d'approvisionnement de Bangui 70
5.1.1 Groupes cibles 70
5.1.2 Approche envisagée 71

5.2 Liens avec les programmes existants et synergies 71

6 PLAN DE FINANCEMENT 75

6.1 Coûts estimatifs du programme 75

7 ANALYSE DE RISQUES DU PROJET DANS LE BASSIN D'APPROVISIONNEMENT DE BANGUI 76

7.1 Risques contextuels 76

7.2 Risques institutionnels 77

7.3 Risques programmatiques 78

8 ANNEXES 79

Annexe 1 : Methodologie de l'etude 80

Annexe 2 : Termes de référence genre et vulnérabilité 81

Annexe 3 : Eléments à approfondir dans l'étude de faisabilité 88

Annexe 4 : Les mesures prévues dans le CNI REDD+ 91

Annexe 5 : Comptes-rendus des ateliers de Bangui et M'Baiki 92

Annexe 6 : Planning de la mission 115

Annexe 7 : Liste des personnes rencontrées 117

Annexe 8 : Bibliographie 120

Figures

Figure 1 : Illustration schématisée des 'interventions dans la zone (liées aux facteurs de dégradation des forêts détaillés ci-dessous (les zones colorées représentent les PEA, les lignes vertes délimitent les préfectures, les noires les communes)..... 16

Figure 2 : La zone 1 ciblée pour l'étude de préfaisabilité, la périphérie de Bangui 26

Figure 3 : Division de la d'intervention en trois sous-zones..... 27

Figure 4 : Répartition de la population par commune dans la zone d'intervention 31

Tableaux

Tableau 1 : Surface occupée par les séries de conversion et de SAOH dans la périphérie de Bangui (par PEA et par commune – total par commune)..... 21

Tableau 2 : Répartition des Impacts, Effets, Produits et Activités par sous-zones d'intervention 34

Tableau 3 : Cadre logique de l'intervention proposée 39

Tableau 4 : Systèmes techniques expérimentés dans la périphérie de Bangui 65

Tableau 5 : Complémentarité avec les programmes contribuant aux mêmes résultats que le projet proposé en périphérie de Bangui 72

Tableau 6 : Budget estimatif par composante 75

Acronymes

AAC	Assiette Annuelle de Coupe
AFAT	Agriculture, Foresterie et Affectation des Terres
AFD	Agence Française de Développement
APDS	Aire Protégée de Dzanga Sangha
APV	Accord de Partenariat Volontaire FLEGT
AT	Aménagement du Territoire
BAD	Banque Africaine de Développement
BE	Bois énergie
BM	Banque Mondiale
CAFI	Initiative pour les forêts d'Afrique Centrale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNC	Coordination Nationale Climat
CNI	Cadre national d'investissement
CN REDD	Comité National REDD+
COP	Conférence des parties
CR	Compte Rendu
DEVRUR	Programme d'Appui au Développement Rural
DDF	Déforestation et la Dégradation Forestière
DME	Diamètre Minimum d'Exploitation
EBR	Equivalent Bois Rond
ECOFAC	Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles d'Afrique centrale
EFIR	Exploitation Forestières à Impacts Réduits
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FAO	*Food and Agriculture Organization* (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FLEGT	*Forest Law Enforcement Governance and Trade*
HCS	Hauts Stocks de Carbone
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
ICRA	Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique
IFB	Industrie Forestière de Batalimo
IRAM	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
LAB	Lutte Anti Braconnage
MEPCF	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
MNV	Mesure, Notification, Vérification
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation de Plans d'Aménagement Forestier

PADECAS	Projet d'Appui au Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles dans les Savanes
PAF	Plan d'Aménagement Forestier
PAPEUR	Programme d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat en milieu urbain et rural
PDL	Plan de développement local
PDRSO	Projet de Développement Régional du Sud-Ouest
PEA	Permis d'Exploitation et d'Aménagement
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGRN	Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PLAT	Plan Local d'Aménagement du Territoire
PNMB	Parc National Mabéré Bodingué
PPECF	Projet de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PRADAC	Projet d'Appui à la Relance Agricole et au Développement de l'Agrobusiness en Centrafrique
PRODOC	Document de Projet CAFI
PTF	Partenaire Technique et Financier
RDC	République Démocratique du Congo
RCA	République Centrafricaine
RCPCA	Plan national de relèvement de consolidation de la paix
REDD+	Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et la dégradation des forêts, la gestion durable, la conservation et l'augmentation des stocks de carbone forestier
R-PP	Proposition de préparation à la Readiness
SAOH	Série Agricole et d'Occupation Humaine
SAS	Schémas d'aménagement spécifiques
SCAD	Société Centrafricaine de Déroulage
TEREA	Terre Environnement Aménagement
TNS	Tri-national de la Sangha
UE	Union Européenne
VBG	Violence Basée sur le Genre

1 RESUME EXECUTIF

Cette étude de préfaisabilité vise à la mise en œuvre du Cadre National d'Investissement REDD+ élaboré par le gouvernement centrafricain au début de l'année 2020. Elle fait partie d'un ensemble de 3 études de préfaisabilité qui correspondent à trois zones identifiées dans le CNI : Bangui et sa périphérie (la présente étude), la Sangha Mbaéré et la forêt de Bangassou. Le programme proposé devra pouvoir répondre aux enjeux liés à la déforestation dans le bassin d'approvisionnement de Bangui tout en assurant aux populations un développement économique durable.

La préparation de cette étude de préfaisabilité repose sur la consultation de 165 acteurs à travers des entretiens auprès des acteurs de terrain et des ateliers à Boda, Bangui et Mbaiki dont 65 % interviennent au niveau local tels que les administrations déconcentrées et territoriales (14 % du total), la société civile et les communautés locales (25 %) ou encore le secteur privé industriel et artisanal (21 %). Les autres acteurs rencontrés sont issus de l'administration centrale, d'établissements publics et de recherche et de partenaires techniques et financiers.

Après plus d'une décennie de conflits et d'insécurité les besoins du pays et du bassin d'approvisionnement de Bangui sont en constante croissance et touchent à tous les secteurs sans exception. L'approche intégrée portée par CAFI permet d'envisager une réponse multisectorielle qui apporte des solutions **sur le long terme (10 ans)** à des populations qui n'ont pour l'heure que très peu de perspectives. Ce pas de temps se justifie par l'immensité de la tâche à mener qui nécessite un important changement de fonctionnement de la part des parties prenantes et un système d'appropriation qui prendra des années.

Cette approche intégrée se déclinera sous plusieurs formes :

- **L'intégration opérationnelle des acteurs individuels de la déforestation**. Contrairement à la plupart des programmes et projets élaborés pour appuyer le développement de filières (la plupart du temps agricoles), l'approche mise en place cible d'abord les particuliers et les producteurs locaux sans passer par un corps intermédiaire type coopérative, association ou groupement. L'expérience montre que ces structures sont souvent constituées occasionnellement pour répondre à la demande des bailleurs, mais n'ont aucune base sociale. Dans le meilleur des cas cela permet aux membres de mettre en commun des moyens financiers pour répondre à des urgences personnelles. En revanche le programme identifiera des acteurs ayant montré un certain dynamisme dans le cadre d'appuis précédents (PDRSO, TFA, ou autres) en mutualisant les formations et en apportant un appui sur des itinéraires techniques novateurs. Cela passera également par une collaboration entre secteur privé d'une part et petits producteurs d'autre part. Cela nécessitera également la mise en place d'une recherche développement avec des entrepreneurs et des structures de recherche ;
- **L'intégration sectorielle.** Dans le bassin d'approvisionnement de Bangui la déforestation est multifactorielle. Par exemple le développement de cultures agricoles (vivrières ou industrielles) précède ou va de pair avec les activités de production de bois énergie. Il est donc illusoire de n'apporter des solutions qu'à travers des interventions sectorielles indépendantes les unes des autres. Si le présent document de préfaisabilité présente le programme sous forme d'activités avec des objectifs propres, leur atteinte ne sera envisageable que si ces activités sont menées en coordination au niveau local. Le développement de plantations agroforestières et de systèmes d'agroécologie passera ainsi par une analyse des besoins en bois d'œuvre et des systèmes de production de charbon ; l'amélioration de production agricole nécessitera une meilleure prise en compte des systèmes de jachère et de leur réhabilitation ;

l'exploitation forestière industrielle et artisanale devra aboutir à une approche commune de l'espace forestier, etc.

- **L'intégration territoriale.** L'aménagement du territoire a été mis en avant par l'ensemble des parties prenantes comme un élément clé de la lutte contre la déforestation dans le bassin d'approvisionnement de Bangui. Du point de vue macro, l'étude de préfaisabilité a permis de distinguer 3 zones qui peuvent être mise en avant à savoir :
    - La **sous-zone 1**, en savane, est située au Nord de Bangui, autour des axes Bangui-Boali, Bangui-Damara et Bangui Mboko. Dans cette zone, les activités prédominantes sont l'agriculture et le bois-énergie.
    - La **sous-zone 2** correspond à une zone de transition entre forêts et savanes principalement autour de l'axe Bangui-Mbaïki et la partie Nord de la Lobaye. Les activités y sont nombreuses et concernent l'agriculture familiale, l'exploitation artisanale de bois d'œuvre et la production de bois-énergie ;
    - Enfin la **sous-zone 3** se situe dans le sud de la Lobaye et est constituée majoritairement de forêt dense peu dégradée. On y observe surtout de l'exploitation de bois d'œuvre industrielle et artisanale et dans une moindre mesure des activités agricoles.

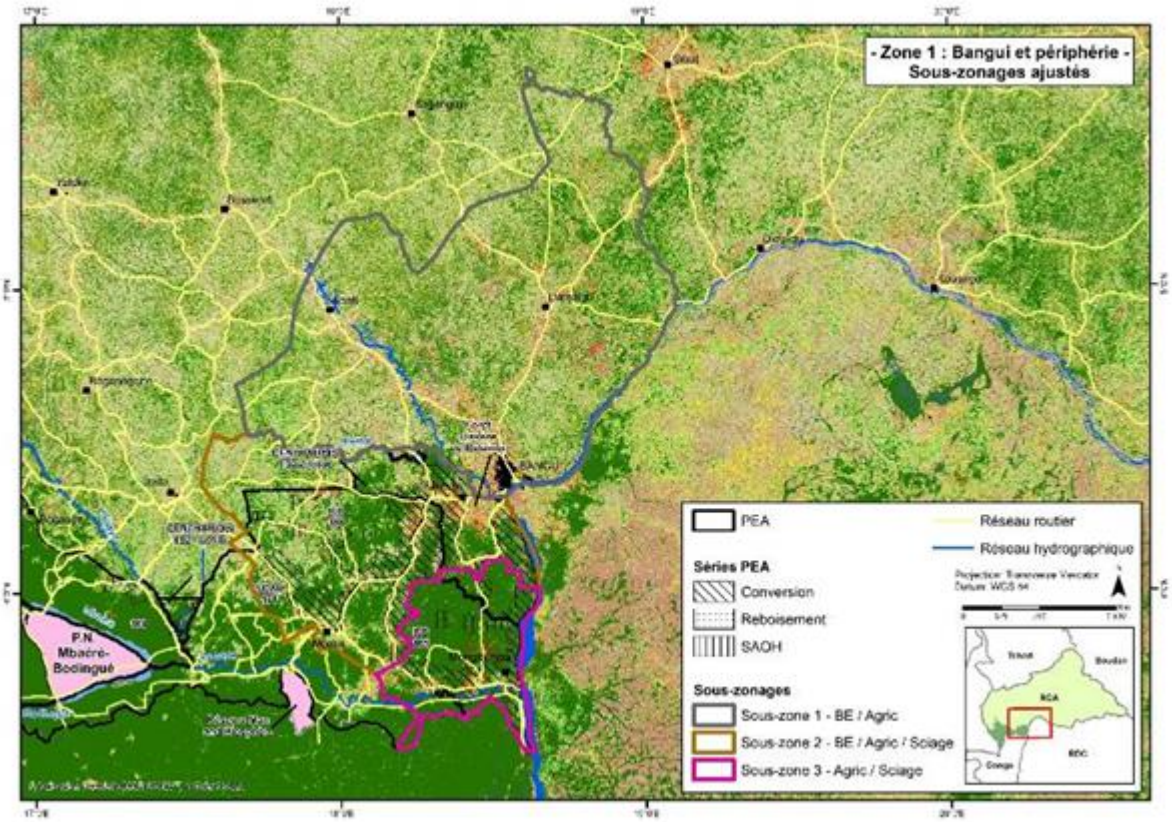

Au-delà de ce macro-zonage prédéfini dans l'étude, le programme visera à élaborer **des Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT) sur la base** des Plans de Développement Locaux existants[1]. Ces PLAT élaborés de manière concertée entre les parties, au niveau local (et non pas au niveau central) permettront aux acteurs locaux de s'approprier collectivement des outils de gestion du territoire, en

[1] Le plan de développement local vise à: 1) Identifier les enjeux de développement de la commune ; 2)- instaurer un dialogue entre les acteurs locaux (élus, populations et leurs organisations, autorités administratives, services techniques et partenaires au développement) autour de ces enjeux de développement ; 3) déboucher sur document de référence déterminant les actions prioritaires à mener sur le territoire de la commune.

cohérence avec le cadre légal, et de déterminer les priorités d'utilisation des différentes zones identifiées sur le territoire en fonction de leurs potentialités, des objectifs de préservation des ressources naturelles et des stratégies économiques de chacun. Ces PLAT seront élaborés au niveau communal, niveau de décentralisation le plus adapté pour cet exercice et qui, au sud de Bangui a bénéficié de nombreux appuis dont celui récent du PDRSO qui a permis l'élaboration des Plans de Développement Locaux.

Le programme interviendra dans les préfectures de l'Ombella Mpoko le long des axes vers Boali et Damara et dans la partie Est de la Lobaye. La mise en œuvre s'appuiera avant tous sur les acteurs locaux dans des villages ou groupes de villages qui seront sélectionnés à la suite de l'élaboration des PLAT **afin de mettre en place des projets pilotes et de développer des approches qui permettront**, à terme et en lien avec les approches développées dans les 2 autres zones d'intervention, de définir une démarche nationale de lutte contre la déforestation (approche bottom-up). La phase de terrain de la présente étude a permis de constater que des agriculteurs déjà appuyés par des projets passés (tels que le PDRSO par exemple) continuent, malgré de faibles moyens, de développer des systèmes optimisés sur lesquels pourra capitaliser le présent programme.

Le potentiel d'impact est particulièrement élevé dans un pays qui manque de tout et dans une zone soumise à une pression croissante pour approvisionner Bangui en bois, charbon, nourriture, produits de rente, etc. De premières évaluations des produits du programme (à affiner dans l'étude de faisabilité) sont présentées ci-dessous pour les 4 résultats attendus :

Résultat 1 : Les communes sont engagées dans un processus de développement intégré et inclusif de leur territoire

- Au moins 4 PLAT sont mis en place de manière participative et concertée et définisse les orientations que prendra le développement économique en lien avec la lutte contre la déforestation.

Résultat 2 : La valorisation de la ressource bois d'œuvre est gérée durablement et de manière cohérente entre les producteurs et consommateurs

- Entre 2 et 4 partenariats entre exploitants artisanaux principaux et entreprises forestières sont mis en place.
- 150 formations à l'exploitation à impact réduit permettent aux exploitants forestiers (industriels et artisanaux) de valoriser 10 à 20 % du bois abattu.

Résultat 3 : La ressource bois-énergie est gérée durablement

- 2500 charbonniers ont amélioré leurs techniques de production et augmenté de 50% leurs rendements permettant une réduction de 25 000 m^3 de prélèvement par an.
- Le programme permet d'assurer la mise en marché de foyers améliorés améliorant les rendements énergétiques de 35 % et favorise leur acquisition par 10 000 ménages banguissois.
- Les entreprises forestières s'insérant dans une démarche durable valorisent 50 % de leurs déchets pour le marché local (charbon de bois, bois d'œuvre).

Résultats 4 : L'impact de l'agriculture sur les forêts est réduit

- Plus de 2 000 hectares d'agroforesterie sont installés représentant au moins 300 000 arbres plantés dans des zones actuellement déforestées.
- Un partenariat public-privé et des travaux de recherche permet de développer des techniques d'agroécologie avec une augmentation des rendements des cultures vivrières de 50 à 100 %.

Une première étape de 5 ans permettra de poser les bases nécessaires à la mise en œuvre effective sur les 5 années suivantes. Il s'agira lors de la première phase de 5 ans de conduire les activités

d'aménagement du territoire, d'installer les parcelles de recherche sur les systèmes agroforestiers et d'initier le déploiement des premiers itinéraires techniques avec des producteurs. La mesure des résultats des systèmes agroforestiers ne peut se faire que sur un pas de temps supérieur ou égal à la composante ligneuse de la rotation, soit plus de 5 ans quel que soit l'itinéraire technique.

Le coût indicatif de l'intervention est de 13 millions d'euros sur 10 ans.

L'ensemble des résultats et propositions de cette étude de préfaisabilité devront être approfondis et détaillés dans une étude de faisabilité complète.

2 CONTEXTE

La République Centrafricaine (RCA), abrite 5,4 millions d'hectares (Mha) de forêts denses humides, réparties en deux massifs : le massif du Sud-Ouest (3,8 Mha) et la forêt de Bangassou au Sud-Est (1,6 Mha)[2]. Le taux annuel de pertes forestières en RCA est de 0,39 % entre 2010 et 2014[3]. En Afrique centrale, seul le Gabon présente un taux plus faible (0,25 %). Cependant, ce taux a fortement augmenté par rapport au début des années 2000[4] et entre 2000 et 2020, la RCA est le pays d'Afrique centrale qui a eu le plus important taux de perte de forêts non perturbées : entre 2015 et 2020, ce taux a atteint 2,1 %, bien au-dessus de ses voisins le Cameroun (0,21 %), le Congo (0,71 %) ou la République Démocratique du Congo (1,46 %)[5]. Ainsi, les forêts denses humides de RCA semblent être dans une phase de dégradation récente, mais en cours d'intensification.

En 2019, grâce à l'appui de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (*Central African Forest Initiative* - CAFI), qui est à la fois un fonds fiduciaire qui soutient les investissements directs sur le terrain et une plateforme de dialogue politique de haut niveau dans le but de ralentir la perte et dégradation des forêts en Afrique centrale, la RCA s'est dotée d'un Cadre National d'Investissement (CNI) pour la REDD+ 2020-25. Ce CNI a été établi dans le prolongement des engagements internationaux du pays dans la lutte contre les changements climatiques (Accord de Paris, Contribution Déterminée au Niveau national, préparation à la REDD+, etc.). Le CNI aborde tous les moteurs de la Déforestation et la Dégradation Forestière (DDF) sur la base d'une revue de littérature existante et d'entretiens menés avec une grande diversité d'acteurs (essentiellement agents du gouvernement, société civile, ONG internationales et secteur privé). Le CNI identifie comme principales sources directes de DDF par ordre d'importance :

- L'agriculture familiale ;
- Les prélèvements de bois-énergie ;
- L'exploitation de bois d'œuvre artisanale et industrielle ;
- L'exploitation minière artisanale d'or et de diamant ;
- L'agriculture capitaliste et contractuelle.

De plus, des causes indirectes de la DDF ont également été identifiées dans le CNI :

- L'instabilité politique et les conflits ;
- La pauvreté et le manque d'accès aux ressources financières ;
- L'insuffisance de coordination intersectorielle ;
- L'insuffisance de ressources humaines, techniques et financières de l'administration.

Dans la continuité du CNI, le CAFI a accordé une subvention complémentaire en octobre 2020 afin de mettre en place une assistance technique (mobilisée par l'Agence Française de Développement - AFD) pour appuyer le Gouvernement centrafricain à la préparation de la mise en œuvre de ce cadre d'investissement et identifier des activités de réduction des émissions nationales au sein de trois zones

2 De Wasseige C., Devers D., De Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux P., 2009. Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2008. Office des publications de l'Union européenne, 426 p.

3 Tyukavina A., Hansen C. M., Potatov P., Parker D., Okpa C., Stehman S. V., Kommareddy I. et Turubanova S., 2018. Congo Basin Forest loss dominated by increasing smallholder clearing. Science Advances 4(11)

4 Eba'a Atyi R., Hiol Hiol F., Lescuyer G., Mayaux P., Defourny P., Bayol N., Saracco F., Pokem D., Sufo Kankeu R. et Nasi R., 2022. Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2021. Bogor, Indonésie : CIFOR, 459 p.

5 Vancutsem C., Achard F., Pekel J.-F., Vieilledent G., Carboni S., Simonetti D., Gallego J., Aragao L. et Nasi R., 2020. Long-term (1990-2019) monitoring of tropical moist forests dynamics. bioRxiv.

géographiques définies par le CNI : Bangui et sa périphérie, la Sangha-Mbaéré et la forêt de Bangassou. Cette assistance technique a pour but de mettre en œuvre trois principales activités :

- Faciliter le dialogue entre le Gouvernement de RCA et le CAFI afin d'établir des priorités d'actions communes ;
- Mettre en œuvre un groupe technique de suivi de la mise en œuvre du CNI ;
- Réaliser 3 études de préfaisabilité pour 3 programmes de mise en œuvre d'actions concrètes de gestion durable des forêts dans 3 zones ciblées comme prioritaires par le CNI (Bangui et sa périphérie - Ombella-M'poko et Est-Lobaye - , le massif forestier du Sud-Ouest recouvrant les communes du complexe des Aires Protégées de Dzanga Sangha et du corridor vers le Parc National Mbaéré-Bodingué et la forêt de Bangassou, dans la préfecture de la Mboumou).

La présente étude de préfaisabilité cible la première zone : Bangui et son bassin d'approvisionnement. Son objectif est donc de proposer les grandes lignes d'un programme d'intervention favorisant l'alimentation durable de la ville de Bangui en Produits vivriers et ligneux tout en favorisant une réduction de la DDF ainsi qu'une amélioration des conditions de vie en milieu rural. Ainsi, le présent document, dont la démarche d'établissement est présentée en Annexe 1, donne un état des lieux de la situation initiale établie au second semestre 2022 et des propositions de résultats à atteindre et des Activités à engager sur la base d'une Théorie du Changement (TdC) consolidée pour la région de Bangui et sa périphérie à partir de l'état des lieux de 2022 et du CNI. L'ensemble des résultats et propositions de cette étude de préfaisabilité devront être approfondis et détaillés dans une étude de faisabilité complète devant aboutir à l'établissement d'un document de programme complet.

Logique d'articulation entre préfaisabilité et faisabilité

Pour l'élaboration des projets pilotes de mise en œuvre de la CNI-REDD+ dans les 3 zones prioritaires de la RCA, il a été décider de procéder en deux étapes, avec tout d'abord des études de préfaisabilité dans chacune des zones, suivies, si cela s'avère pertinent au vu des résultats des préfaisabilités, d'études de faisabilité complètes, support à l'élaboration d'un document de projet. Cette stratégie en deux étapes permet dans un premier temps d'informer les décideurs (gouvernement et bailleurs de fonds) pour identifier un financement suffisant pour la mise en œuvre du projet avant de, dans un deuxième temps, engager le développement d'un document de projet avec l'appui d'une organisation éligible – à identifier.

Les préfaisabilités doivent en effet, sur la base des mesures nationales prioritaires identifiées dans le CNI et la SN-REDD+, proposer des projets structurés permettant de répondre aux ambitions du pays tout en alimentant les discussions pour l'élaboration de la lettre d'intention entre le CAFI et le gouvernement.

Les préfaisabilités permettent un pré-cadrage des futurs projets (analyse de contexte, stratégie, composantes, activités, estimations budgétaires, etc.), mais ne constituent pas des études de faisabilité complètes pour l'élaboration de documents de projets (PRODOC) à valider conjointement par le pays partenaire et le Conseil d'Administration de CAFI. Elles constituent une première étape, permettant de déterminer la théorie du changement et d'aboutir à un premier cadre logique du projet.

Les faisabilités, quant à elles, devront préciser le mode opératoire du projet, identifier les institutions responsables de la mise en œuvre des différents volets, faire le bilan des capacités des différents acteurs identifiés et déterminer les cibles précises à atteindre et, en fonction de tout cela, déterminer le coût réel du projet et préciser les indicateurs du cadre logique : prérequis des documents de projet (PRODOC) de CAFI

3 SITUATION DES FORETS DE LA ZONE CONCERNEE

3.1 Les principaux facteurs de dégradation des forêts et de déforestation en périphérie de Bangui[6]

La zone située autour de Bangui est fortement marquée par l'influence de la capitale sur son environnement immédiat, qui est d'autant plus importante que la croissance de Bangui s'est fortement accentuée ces dernières années, sous l'effet notamment des crises militaro-politiques qui ont secoué le pays[7]. La capitale impacte les paysages alentour de deux façons : d'un côté, une recherche de terres de la part des habitants de la capitale dans un but d'habitation, de production agricole et de spéculation foncière. Cela concerne surtout les zones très proches de la capitale ; de l'autre, la demande en produits agricoles, en bois de chauffe et bois d'œuvre a fortement augmenté avec la croissance de la population et induit une dynamique de production d'autant plus forte dans la zone étudiée que la faiblesse des infrastructures et des équipements de transport ne permet pas de faire venir les produits de zones plus éloignées. Cette influence se fait fortement sentir dans un rayon de 60 à 80 km autour de Bangui, avec une influence décroissante ensuite, qui dépend en grande partie de la qualité des voies de communication.

Le diagnostic réalisé lors des ateliers et sur le terrain montre que les causes de la déforestation sont à la fois multiples et intégrées. Les villageois qui vivent dans les zones forestières y développent les cultures vivrières, en particulier le manioc, à la fois pour leur consommation personnelle et pour le marché banguissois. Pour cela, ils cherchent à abattre les arbres dont l'ombre limite fortement la production du manioc, mais disposent de moyens techniques limités qui rendent difficile l'abattage des plus gros arbres. Dans certains cas, les agriculteurs se montrent ainsi intéressés lorsque des scieurs artisanaux leur proposent de venir exploiter les arbres présents sur les parcelles où ils souhaitent développer leurs champs afin de récupérer un bénéfice à la défriche agricole et réduire le temps de travail sur les plus gros arbres. Tout comme l'exploitation de ces arbres pour le bois d'œuvre, celle des arbres résultant de la défriche pour la production de charbon ou simplement comme bois de feu constitue pour les villageois des sources de revenus complémentaires non-négligeables.

Les zones forestières mises en culture évoluent rapidement vers des savanes lorsqu'elles sont soumises à des successions rapides de défriches-brûlis. C'est le cas tout particulièrement dans les zones proches de Bangui, où la densité de population et l'exploitation des ligneux ne permettent pas de mettre en place des jachères sur un pas de temps suffisant pour la régénération forestière. L'herbe du Laos, très héliophile, se développe rapidement et limite la germination des graines des essences forestières. Les friches à herbe du Laos, faciles à cultiver et plus riches, sont défrichées et brûlées rapidement pour être remises en culture. Ces friches sont également très sensibles aux feux de brousse et laissent alors progressivement la place à des friches à *Imperata cylindrica* et à rônier, très résistant au feu. Les forêts sont ainsi progressivement transformées en zones de savanes au fur et à mesure des défrichements opérés par les villageois. Ces savanes à rônier et *Imperata cylindrica* étant beaucoup

[6] Le Groupe Technique de Travail a relevé que l'urbanisation accrue dans la périphérie de Bangui est également un facteur important de déforestation. C'est principalement dû au déplacement des ruraux vers Bangui suite à la crise sécuritaires entrainant l'extension des agglomérations sur les axes Damara, Boali et M'Baïki et le développement de nouvelles cités. Ce facteur n'est pas mentionné dans le CNI.

[7] D'après le recensement de 2022, Bangui compterait aujourd'hui 812 407 habitants, contre 530 652 en 2003 (+53 %). La population de la préfecture de Bangui, qui inclut depuis 2021, outre Bangui, les communes de Bimbo et Bégoua, a quant à elle doublé sur la période, passant de 713 312 à 1 425 276 habitants. Source : https://icasees.org/

plus difficiles à mettre en culture, les agriculteurs privilégient alors les forêts ou les friches forestières pour leurs productions vivrières, contribuant ainsi à l'extension progressive des zones de savane. [8]

[8] Joep S laats: Chromolaena odorata fallow in food cropping systems An agronomic assessment in South-West Ivory Coast, Wageningen, 1995. Lemaistre, J : la lutte contre l'Imperata. Fruits – Vol. 11, no 9, 1956.

La carte suivante illustre de manière synthétique les différents types d'intervention dans la zone (par des projets, des ONG ou des structures privées) liées aux facteurs de dégradation des forêts détaillés ci-dessous.

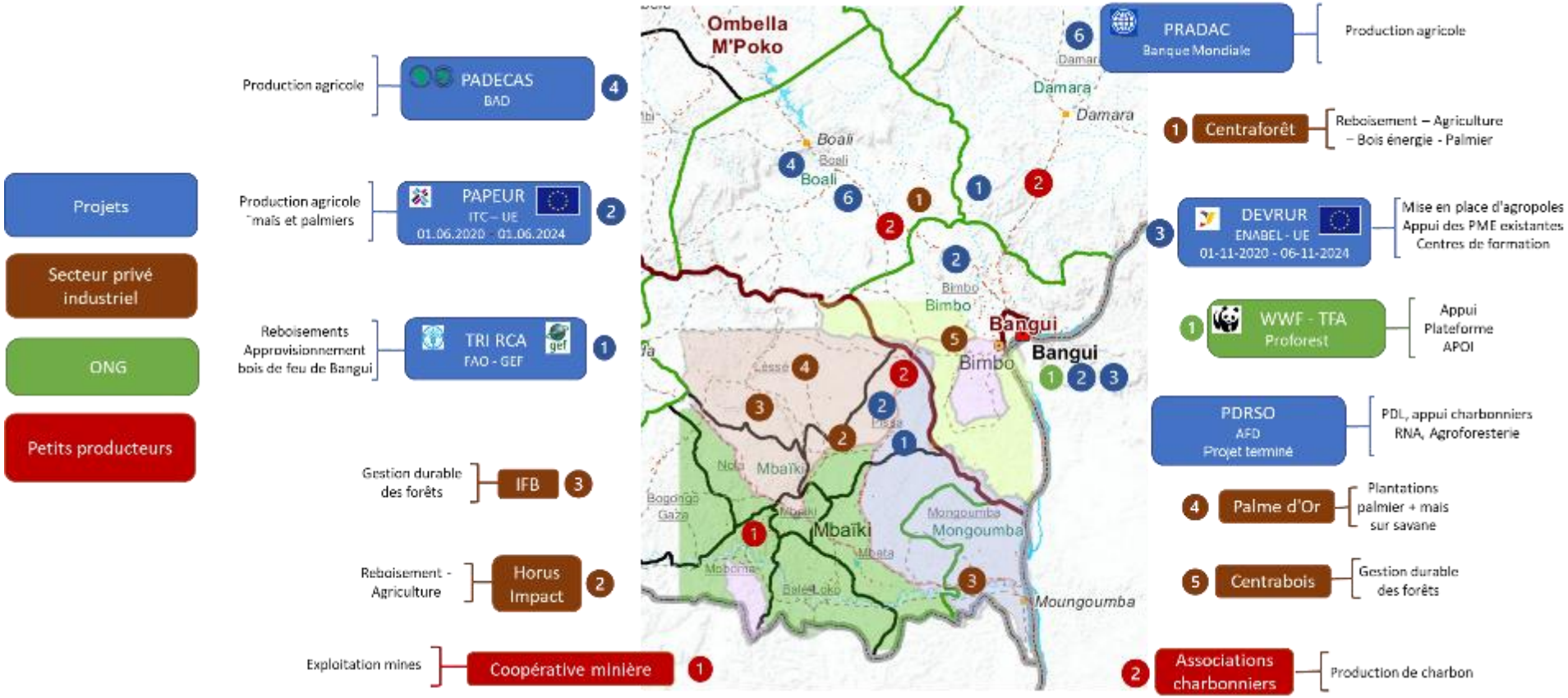

Figure 1 : Illustration schématisée des 'interventions dans la zone (liées aux facteurs de dégradation des forêts détaillés ci-dessous (les zones colorées représentent les PEA, les lignes vertes délimitent les préfectures, les noires les communes)

3.1.1 L'agriculture

L'agriculture vivrière repose essentiellement sur la technique de l'abattis-brûlis[9]. Si ce système est durable en zone tropicale sous un taux d'occupation humaine inférieur à environ 30 habitants/km^2, il atteint ses limites au-delà de cette densité[10]. En périphérie de Bangui, notamment au Sud, la densité de population est globalement supérieure[Erreur ! Signet non défini.] au seuil de 30 habitants/km^2 : atteignant entre 25 et plus de 40 habitants/km^2 elle indique ainsi que l'agriculture « grignote » progressivement les zones forestières. Les zones de culture et de collecte des produits forestiers s'éloignent ainsi de plus en plus des villages et induisent des temps de trajet importants qui affectent particulièrement l'emploi du temps des ménages et renforce la pénibilité de leur travail, notamment celui lié au transport des récoltes.

À noter que deux principaux systèmes de culture de défriche se distinguent dans la zone, selon qu'ils soient installés en forêt dense ou bien sur des jachères forestières ou des savanes plus ou moins arbustives :

(i) Le système en forêt peu ou pas dégradée pour la production de bananes, ignames et taros, avec une défriche partielle[11] et sans brûlis. La période de culture dure trois à quatre ans quand la période de jachère peut être longue (si le même système tend à être repris) ou relativement courte (inférieure à 10 ans) si le système (ii) y est appliqué après cette première rotation ;

(ii) Le système appliqué dans les jachères forestières (dominées par des essences ligneuses pionnières et l'herbe du Laos – *Chromolaena odorata*) ou dans les savanes herbeuses ou arbustives (dominées par la graminée *Imperata cylindrica* et parfois avec des tâches de *Chromolaena odorata* si la savane comporte des ligneux en densité suffisante ou des zones où les sols sont relativement plus fertiles) pour la production de manioc, maïs et arachide, avec une défriche totale et un brûlis. La période de culture est d'une à deux années et la période de jachère est de courte durée (généralement inférieure à 10 ans).

Pour ces systèmes, on note une division sexuelle du travail qui mobilise fortement les femmes. D'après le profil genre de la RCA, 81 % de la main-d'œuvre féminine est employée dans l'agriculture contre 61 % chez les hommes. Les productions vivrières relèvent de la responsabilité des femmes. Les plus importantes sont le manioc, qui constitue la base de l'alimentation, la banane plantain, produite davantage pour la vente, les arachides et le maïs. Les hommes sont principalement chargés des opérations pré-culturales (choix du site à mettre en culture, abattage des arbres et défrichage) et les femmes de l'ensemble des opérations de production (semis, sarclage, récolte et transport). Elles assurent également toutes les opérations de transformation du manioc, particulièrement laborieuses (épluchage, lavage, fermentation, séchage). Elles tirent l'essentiel de leurs revenus de la vente des produits vivriers, mais disposent de très peu de contrôle sur les terres agricoles, car celles-ci sont sous la responsabilité des chefs de clan et de famille, donc des hommes.

Les plantations de café, qui occupaient des surfaces significatives dans la Lobaye, sont en fort déclin depuis les années 90, avec la baisse des prix sur le marché international et le retrait progressif des opérateurs qui finançaient la filière, notamment en préfinançant les campagnes. Aujourd'hui, les plantations de la Lobaye ne sont plus entretenues ni récoltées, car les planteurs ne disposent plus des moyens de payer la main-d'œuvre nécessaire et le produit se vend difficilement.

---

[9] Curtis, P. G. *et al*., 2018. Classifying drivers of global forest loss », Science, 361(6407), p. 1108-1111. 5

[10] Mazoyer M. & Roudart L., 1997. Histoire des agricultures du monde, du néolithique à la crise contemporaine. Edts du Seuil

[11] Les plus gros arbres sont conservés afin de limiter le temps de travail consacré à la préparation des champs et considérant qu'ils n'entravent pas le développement des cultures installées. Toutefois, des pratiques d'annelage sont constatées sur le terrain pour tuer les arbres à moyen terme et en récupérer le bois à moindre effort.

Cet abandon du café qui était majoritairement géré par les hommes a augmenté l'implication des hommes dans le secteur du vivrier marchand à travers la production et la vente de banane plantain, mais aussi de manioc. Cela a eu un impact sur l'augmentation des surfaces défrichées et sur l'organisation du travail au sein des ménages. Les entretiens menés sur le marché de Pissa, ont permis de comprendre cette dynamique qui entraîne une surcharge de travail pour les femmes[12]. Les hommes s'engagent dans la culture du manioc en créant leurs propres plantations, mais mobilisent la main-d'œuvre familiale (femmes et enfants) pour leur entretien, la récolte, la transformation et la vente à leur compte. De l'avis des hommes interrogés, « c'est à la femme d'effectuer ce travail, et si elle ne peut pas le faire, l'homme sera obligé d'épouser une autre femme ». Le développement de la filière manioc, tirée par la demande croissante de la ville de Bangui, renforce ainsi la précarité des femmes et les inégalités de genre.

En milieu rural, la gestion de la terre est encore régie par des règles coutumières qui privilégient l'accès à la terre par héritage et une transmission entre les membres masculins de la famille qui exclut les femmes du contrôle des terres familiales. Elles ne disposent que de droits de culture précaires. L'affectation des terres du clan relève de la prérogative des chefs coutumiers. On note ainsi une primauté des règles coutumières sur le droit foncier moderne.

Enfin, au contraire du café, les plantations de palmier à huile sont en expansion, aussi bien au sein de plantations villageoises (de quelques hectares à quelques dizaines d'hectares) que de plantations industrielles (plusieurs centaines à plusieurs milliers d'hectares).

- À ce jour, plusieurs plantations industrielles existent, qui présentent des disparités importantes en matière de dynamique agricole et industrielle, dont les plus importantes sont Centrapalm, Palmex et Palme d'Or. Ces sociétés développent leurs plantations en périphérie de Bangui, avec pour objectif d'approvisionner le marché centrafricain, actuellement très dépendant des importations. Ces plantations se trouvent parfois sur des zones incluses dans les PEA, mais semblent se développer exclusivement sur les écosystèmes de savanes.
- Les plantations paysannes se développent également, avec des modèles techniques différents et essentiellement en zone forestière. Elles alimentent des unités de transformations artisanales, qui produisent de l'huile rouge (non raffinée) vendue localement ou à Bangui.

Le ministère de l'Agriculture cherche à intensifier la production agricole dans la région de Bangui en faisant la promotion des organisations de producteurs et en facilitant leur accès aux intrants et aux équipements. Le projet PAPEUR, en particulier, appuie des coopératives en leur fournissant des tracteurs et des intrants pour la production de maïs, vendu à la société Husaca pour la production de farine. Le modèle promu, s'il permet effectivement de mettre en culture les zones de savanes dominées par *l'Imperata cylindrica*, ne propose pas de solution à la gestion durable de la fertilité dans ces zones dont les sols sont peu adaptés au labour mécanique et à la monoculture de maïs. Les essais menés par l'entreprise Horus-Impact montrent la nécessité d'envisager une plus grande diversité de cultures et de rotations ainsi que les techniques de non-labour qui protègent le sol de l'érosion et limitent la concurrence des adventices.

3.1.2 Le bois-énergie

La seconde cause de DDF identifiée est la production de bois-énergie, tout en sachant que cette cause est dans de nombreux cas, difficile à dissocier de l'agriculture itinérante. Celle-ci est majoritaire dans

[12] République Centrafricaine : Pour un processus de Plan National d'Adaptation qui répond aux questions genre en République Centrafricaine (RCA), p.5

les sous-zones Nord et Centre. La demande du complexe urbain de Bangui/Bimbo a été estimée à 534 600 tonnes d'équivalent bois/an et la demande des ménages ruraux situés dans le bassin d'approvisionnement à 16 700 tonnes d'équivalent bois/an soit une demande globale de 551 300 tonnes d'équivalent bois/an[13].

Facteurs de dégradation forestière et de déforestation / Volumes de Bois / Poids économique

- Concernant le bois-énergie, grâce à un facteur de conversion[14] basé sur les données du paragraphe précédent, il est déterminé que le bois-énergie représenterait des prélèvements de 760 794 m^3/an, qui ramenés à un volume de grume correspond à 364 496 m^3 EBR[15]/an[16] uniquement pour le bassin d'approvisionnement de Bangui et de sa périphérie. La filière emploie localement 34 000 personnes (producteurs, transporteurs, grossistes et détaillants) et génère une valeur ajoutée de près de 12 Milliards de FCFA par an[13].
- Le sciage artisanal en périphérie de Bangui exploite approximativement 210 000 m^3 EBR/an, elle génère près de 2 800 emplois (scieurs, ouvriers, grossistes et détaillants) et une valeur ajoutée de 1,4 Milliards de FCFA chaque année[17].
- Le volume de bois d'œuvre industriel à l'échelle nationale oscille autour de 550 000 m^3 EBR/an. Selon le CNI, la filière du bois d'œuvre industriel demeure le premier employeur privé avec 4 000 emplois directs et 6 000 emplois indirects, elle contribue à hauteur de 2,7 % du PIB national en 2020, soit 34,6 Milliards de FCFA chaque année.
- Le secteur minier provoque une déforestation localisée. D'après le CNI-REDD+, la filière s'est effondrée à la suite du processus de Kimberley et ne représentait plus que 0,5 % du PIB en 2018 correspondant à 6,4 Milliards de FCFA annuellement.

Ainsi, la somme de l'exploitation de bois-énergie et de bois d'œuvre pour le sciage artisanal en périphérie de Bangui dépasse les volumes de bois exploités par les concessionnaires forestiers à l'échelle nationale.

À l'heure actuelle, les prélèvements représentent 52 % de la capacité productive du milieu dans toutes les zones de production. La commune de Damara avec 81 % d'exploitation de la croissance annuelle en bois de la zone est la plus soumise à la pression du bois-énergie, devant Bimbo (61 %). Le danger de déséquilibre entre l'offre et la demande en bois-énergie est plus marqué dans la sous-zone Nord et dans la périphérie proche de Bangui que dans les sous-zones Centre et Sud[18].

Même si les prélèvements restent actuellement sous le potentiel de production en bois du bassin d'approvisionnement, la collecte de bois-énergie participe à l'exportation importante d'éléments minéraux, diminuant la fertilité des sols à moyen terme et favorisant l'installation d'herbacées dans les parcelles qui limitent le recrû forestier en bloquant les successions végétales. De plus, dans les zones de savanes arbustives, le prélèvement d'arbre à croissance lente est probablement non durable

[13] Gazull L., Dubiez E. et Peltier R., 2019. État des lieux de l'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Bangui (RCA) – Quantification des flux et caractérisation des filières. PDRSO – CIRAD, 49 p.
[14] FAO, 2009. Forest product conversion factors: project overview and status. FAO, 12 p.
[15] Équivalent Bois Rond
[16] Le facteur de conversion entre le volume total de l'arbre et son volume de grume utilisé a été établi grâce à la base de données du projet PREREDD+ de la COMIFAC, sur plusieurs centaines d'arbre de la sous-région et à l'appui d'Adeline Fayolle, enseignante-chercheuse à Gembloux AgroBio Tech.
[17] Dubiez E., Gazull L., Peltier R. et Lescuyer G., 2019. État des lieux de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre en périphérie de Bangui en République Centrafricaine – Quantification des flux et caractérisation de la filière. PDRSO – CIRAD, 66 p.
[18] Dubiez E., Akedowou A. et Bénédet F., 2021. Rapport d'étude sur le bilan offre/demande de la ressource bois-énergie dans le bassin d'approvisionnement de Bangui. FAO - CIRAD, 25 p.

dans certains espaces des axes Bangui-Boali et Bangui-Damara[18]. Enfin, plus de 70 % du bois-énergie vient des défriches agricoles[13], la question du bois-énergie ne pourra donc se traiter qu'en lien avec la problématique agricole.

3.1.3 L'exploitation artisanale de bois d'œuvre

À Bangui et dans sa périphérie, l'exploitation artisanale de bois d'œuvre représente un facteur de DDF particulièrement important : c'est dans cette région du pays que ce facteur occasionne comparativement aux autres régions le plus d'impact sur les forêts. La ville de Bangui consomme environ 85 000 m^3 de sciage annuellement dont 3,9 % proviennent de République Démocratique du Congo ; 3,6 % de République du Congo et pour la part produite en RCA près de 90 % est opérée par le secteur artisanal. Du fait de PEA jointifs dans le Sud-Ouest de la RCA et de faibles superficies de Série Agricole et d'Occupation Humaine (SAOH des plans d'aménagement forestier des PEA), la quasi-totalité des grumes exploitées pour le sciage artisanal se superpose aux zones de production industrielle de bois d'œuvre[19]. À quelques rares exceptions, le secteur artisanal peut ainsi être considéré comme informel, le permis de coupe artisanal qui peut être obtenu pour un an sur une superficie de 10 hectares en dehors des zones de production industrielle (série de production et de conversion des PEA) n'est que très rarement demandé et obtenu par les scieurs artisanaux[20]. Les acteurs de la filière dénoncent une procédure lourde, chère et qui nécessite d'avoir des connexions au niveau central. Par ailleurs, pour les exploitants artisanaux qui disposent de permis artisanal, le respect des prescriptions de ce permis (zone dédiée et superficie occupée notamment) est très peu probable en l'absence de délimitation des zones, d'outils cartographiques (GPS, cartes d'exploitation, etc.) et de contrôle du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP).

Ainsi, considérant un rendement matière de 25 %, en RCA le sciage artisanal concernerait pas moins de 210 000 m^3 EBR annuels concentrés essentiellement sur trois PEA (192, 165 et 186), à la marge le 171 et dans tous les cas constatés sans aucune mesure de gestion durable. À titre de comparaison, l'exploitation industrielle dans les PEA produit entre 450 000 et 550 000 m^3 EBR par an sur 14 PEA conformément à des plans d'aménagement forestier durables (sous réserve de leur application correcte et effective sur le terrain).

3.1.4 L'exploitation industrielle de bois d'œuvre

L'exploitation de bois d'œuvre industrielle est soumise à des Plans d'Aménagement Forestier durable. Si le secteur industriel a connu une forte régression après les troubles initiés en 2013, il semble timidement redémarrer ces dernières années avec les nouveaux opérateurs qui entrent en production. Le volume annuellement produit, proche de 550 000 m^3 EBR dépasse à présent le volume produit avant crise[21].

À l'issue du PDRSO, la RCA était le seul pays de la sous-région à disposer de PAF sur 100 % des zones concédées à l'exploitation forestière (14 PEA)[22]. Toutefois, le contrôle du respect de la mise en œuvre

[19] Dubiez E., Gazull L., Peltier R. et Lescuyer G., 2019. État des lieux de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre en périphérie de Bangui en République Centrafricaine – Quantification des flux et caractérisation de la filière. PDRSO – CIRAD, 66 p.
[20] L'atelier de concertation conduit pour la zone Bangui et sa périphérie a révélé qu'une dizaine de permis artisanaux seraient officiellement recensés au niveau des services du MEFCP.
[21] Omar Cerutti P., Sombo S., Vandenhaute M. et Senguela Y-P., 2021. État du secteur forêt-bois en République Centrafricaine (2021). APV FLEGT RCA – Union Européenne, 28 p.
[22] Evaluation finale du Projet de Développement Régional du Sud-Ouest (PDRSO) de la République Centrafricaine. Livrable 3 – Rapport d'évaluation finale. SalvaTerra – AFD, 93 p.

sur le terrain des PEA demeure faible, les Directions Régionales (DR) du MEFCP ne disposant pas dans la pratique des moyens adéquats pour effectuer ces contrôles efficacement, et ce malgré l'appui du PGRN aux DR 1 et 2. À noter également la relance du processus APV FLEGT en RCA à travers la relance de la convention de financement en appui à l'APV FLEGT, financée par l'Union Européenne et mise en place par la FAO, qui vise, entre autres, à donner les moyens à l'administration forestière de réaliser ces contrôles sur le terrain. Si l'exploitation industrielle respectait de manière certaine et contrôlée les prescriptions des plans d'aménagement, les dégâts occasionnés sur le couvert forestier seraient davantage de la dégradation forestière que de la déforestation à l'échelle des rotations des PAF de 25 à 30 ans. D'autre part, en périphérie de Bangui, les entretiens avec les acteurs de la filière bois d'œuvre (artisanale et industrielle) démontrent que l'ouverture de routes d'exploitation en forêt par les concessions industrielles profite également aux exploitants artisanaux, les deux modes d'exploitation de bois d'œuvre se superposent ainsi partiellement et tendent à entraîner une surexploitation des ressources forestières dans les PEA 192, 186 et 165.

Dans ces trois PEA, conscient de l'impact du bassin d'approvisionnement de Bangui pour les besoins de la capitale en produits agricoles, bois-énergie et bois d'œuvre, des séries de conversion ont été proposées dans les PAF. À l'issue de l'exploitation de bois d'œuvre industrielle, ces séries de conversion ont vocation à être réattribuées au MEFCP qui a le mandat d'assurer leur réaffectation à d'autres usages que la production industrielle de bois d'œuvre. Il est à noter que le PEA 171 (dont SCAD est détenteur) est en cours de révision de son plan d'aménagement, le découpage des séries d'aménagement n'est pas encore connu, notamment la présence ou non de séries de conversion. Les séries de conversion n'ont pour l'heure fait l'objet d'aucune mesure de gestion spécifique par le MEFCP, bien que l'entreprise Centrabois a annoncé dans un entretien avoir déjà rétrocédé au MEFCP 5 Assiette Annuelle de Coupe (AAC) de leur série de conversion. Toutes les séries de conversion existantes des PEA en périphérie de Bangui (Centrabois et IFB) devraient avoir été exploitées d'ici la fin de l'année 2023 et seraient par conséquent rétrocédées au MEFCP.

Tableau 1 : Surface occupée par les séries de conversion et de SAOH dans la périphérie de Bangui (par PEA et par commune – total par commune)

PEA	Communes	Séries	
		SAOH (ha)	Conversion (ha)
192	Bimbo	720	88 869
	Boali	26	-
	Lessé	217	496
	Mongoumba	-	40
	Pissa	-	661
186	Lessé	14 590	5 943
	Mbaïki	-	3 769
	Nola	-	24 341
	Pissa	-	32 303
165	Bimbo	5	492
	Mbata	-	27 360
	Mongoumba	9 248	48 140
	Pissa	-	25 930

Total par commune

Bimbo	725	89 361
Boali	26	-
Lessé	14 807	6 439
Mongoumba	9 248	48 179
Mbaiki	-	-
Pissa	-	58 894

3.1.5 L'exploitation minière

Dans la périphérie de Bangui, au Sud de la ville de Mbaïki, proche de Ndolobo, on trouve également de l'exploitation minière artisanale, responsable de déforestation totale. On note également des impacts indirects, car les chantiers miniers provoquent le déplacement de populations parfois importantes qui défrichent également pour cultiver, obtenir du bois-énergie et construire des logements. Néanmoins, si cette activité semble relativement circonscrite et de faible ampleur dans le bassin d'approvisionnement de Bangui, elle soulève des enjeux de gouvernance et sociaux complexes à aborder. On notera notamment une répartition de la valeur ajoutée très déséquilibrée entre les mineurs artisanaux, exposés à des travaux particulièrement durs et à des Produits dangereux tels que le mercure, et les maillions aval de la filière (tels que les collecteurs).

Synthèse des principaux facteurs de dégradation forestière et de déforestation (DDF) dans le bassin d'approvisionnement de Bangui

- Un premier facteur de DDF est l'agriculture vivrière destinée au marché local. Le principal système de culture pratiqué est l'abattis-brûlis. Malheureusement, celui-ci a dépassé dans la zone sa capacité de gestion durable, du fait d'une population de plus en plus dense et par ailleurs inégalement répartie sur le territoire, mais aussi de l'exportation systématique de la biomasse ligneuse, en particulier pour la production de bois-énergie. Un travail sur le développement de systèmes de culture favorisant la gestion de la fertilité et diminuant la pression des adventices est à favoriser ;
- La production de bois-énergie (bois de feu et charbon de bois) est également un important facteur de dégradation, même si sa production se fait majoritairement dans la zone de savane au nord de Bangui. On notera néanmoins qu'une part importante de ce bois (de l'ordre de 70 %) provient des défriches pour l'agriculture. Le bois-énergie est donc directement lié à la problématique agricole et doit se traiter de manière conjointe ;
- Le sciage artisanal en périphérie de Bangui est également source de nombreuses dégradations, car ne prenant en compte aucune mesure de gestion durable. De plus, celui-ci se superpose aux zones d'exploitation industrielle, qui pour sa part favorise la dégradation forestière plus que la déforestation (la déforestation peut être pratiquée par les travailleurs pour l'agriculture, ce qui revient au premier point de cet encadré).
- Le secteur minier, enfin, provoque des dégradations localisées dans la région de Ndolobo. Il reste cependant encore peu important en comparaison des facteurs agriculture, bois-énergie et exploitation du bois d'œuvre.

3.2 Focus sur le lien entre genre et déforestation

D'après le Plan National d'Action pour le genre (MEDD, 2022), en raison de leur dépendance aux ressources naturelles pour assurer leurs moyens de subsistance, les femmes et les populations autochtones ont un rôle important à jouer dans la réponse aux défis du changement climatique. La

prise en compte des enjeux de genre dans la mise en œuvre de la stratégie REDD+ suppose une analyse préalable des rôles, places et responsabilités des femmes et des hommes dans les activités identifiées comme principaux facteurs de déforestation (voir chapitre précédent), en mettant en lumière les causes structurelles d'inégalité de genre sous-jacentes qui renforcent leurs vulnérabilités.

3.2.1 Rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans la production agricole familiale

Les hommes et les femmes sont exposés de manière différente aux vulnérabilités associées aux changements climatiques du fait qu'ils disposent de capacités et des ressources différentes pour y répondre. Dans les zones d'étude ciblées, l'agriculture est surtout de type familial marquée par une division sexuelle du travail qui mobilise fortement les femmes. D'après le profil genre de la RCA[23], 80% de la production vivrière du pays est effectuée par les femmes rurales, soit 65% de la production agricole totale[24]. Les pratiques culturales sont basées sur un mode de production extensif et itinérant sur brûlis avec un faible apport en engrais et des rendements limités. Les rôles sont clairement définis entre les femmes et les hommes dans les différentes chaînes de valeur. Les productions vivrières relèvent de la responsabilité des femmes. N'ayant traditionnellement pas le contrôle sur le foncier elles sont exclues des cultures de rente. Les plus importantes cultures vivrières sont le manioc, qui constitue la base de l'alimentation, la banane plantain, produite davantage pour la vente, les arachides et le maïs. Les hommes sont principalement chargés des opérations pré-culturales (choix du site à mettre en culture, abattage des arbres et défrichage) et les femmes de l'ensemble des opérations de production (semis, sarclage, récolte et transport). Elles assurent également toutes les opérations post récoltes de transformation du manioc, particulièrement laborieuses (épluchage, lavage, fermentation, séchage) en plus des tâches reproductives quotidiennes (corvée de bois, collecte de l'eau et soins aux enfants et membres de la famille). Elles tirent l'essentiel de leurs revenus de la vente des produits vivriers, mais disposent de très peu de contrôle sur les ressources du ménage. Les hommes, en tant que chefs de famille, détiennent le monopole sur les décisions concernant la gestion des ressources financières du ménage (profil genre RCA, 2021) et les terres agricoles, car celles-ci sont sous la responsabilité des chefs de clan et de famille, dont des hommes.

Les cultures de rente en particulier le café, autrefois contrôlées par les hommes, ont été abandonnées. Les hommes rentrent dans le secteur du vivrier marchand à travers la production et la vente de banane plantain, mais aussi de manioc. Cependant, cette entrée des hommes dans la filière entraîne une surcharge importante de travail pour les femmes qui doivent travailler à la fois dans leur propre champ et celui du mari. Le développement de la filière manioc, tirée par la demande croissante de la ville de Bangui, semble ainsi renforcer la précarité des femmes et les inégalités de genre.

On observe également une reprise de la filière palmier à huile avec des plantations familiales et industrielles. La demande locale reste importante. Le développement de la filière constitue une opportunité d'accès aux ressources financières pour les femmes qui sont présentes dans la transformation artisanale et la commercialisation. Cependant, en raison de leur exclusion du foncier, elles ne peuvent accéder que difficilement à propriété de plantations.

La demande croissante des villes en produits vivriers accentue le phénomène de déforestation due aux défriches agricoles et aux prélèvements de bois énergie.

---

[23] République centrafricaine, Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant, Profil Genre de la RCA 2021
[24] Profil genre RCA, 2021, p.31

3.2.2 Bois-énergie

Le bois est la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson des aliments dans les ménages et le coût des énergies de cuisson alternatives (gaz, pétrole) demeure excessif et hors de portée de la majorité des ménages centrafricains.

Il constitue cependant une cause importante de déforestation dans les trois zones d'étude. Dans la périphérie de Bangui, les axes Bangui-Boali et Bangui-Damara, d'où provient la majorité de bois énergie de la capitale, sont particulièrement concernés. La demande est tirée par une forte augmentation récente de la population de Bangui. Dans la région de Bangassou, on observe également une dynamique de déforestation liée aux coupes anarchiques de bois énergie. Plusieurs catégories d'acteurs interviennent dans cette filière : bûcherons, les grossistes collecteurs, les détaillants, les transporteurs. Les femmes sont présentes principalement comme vendeuse de détail du bois de chauffe et charbon de bois, le plus souvent en complément avec les produits alimentaires.

Les prélèvements pour la production de bois énergie entraînent une dégradation de stock forestier qui participe à une savanisation des milieux forestiers dans la périphérie proche de Bangui.

La diffusion des foyers améliorés, est à court terme, une solution envisageable pour réduire la consommation de bois énergie des ménages. Or ce mode de cuisson est peu utilisé, car les modèles disponibles ne répondent pas aux attentes des femmes.

La promotion des énergies alternatives au bois est indispensable pour des raisons de santé, car l'utilisation du bois et du charbon comme source d'énergie engendre une pollution domestique et des problèmes de santé.

3.2.3 L'exploitation de bois d'œuvre artisanale et industrielle

À Bangui et dans sa périphérie, l'exploitation artisanale de bois d'œuvre représente un facteur de DDF particulièrement important : c'est dans cette région du pays que ce facteur occasionne comparativement aux autres régions le plus d'impact sur les forêts. 90% de bois d'œuvre artisanale produite en RCA sont opérés par le secteur artisanal. Cette production est cependant très largement informelle avec une participation marginale des femmes.

3.2.4 L'exploitation minière artisanale d'or et de diamant

L'exploitation minière emploie environ 10% de la population active et génère des revenus pour environ 13% de la population du pays (profil genre, 2021). Ce secteur constitue pour les populations rurales pauvres une opportunité d'emploi et de revenus de subsistance, car l'activité n'est pas exigeante en capitaux et en technologie, mais davantage en main d'œuvre. Ce secteur est dominé par les hommes. Même si le niveau de participation des femmes dans cette filière n'est pas précisément connu, on estime à seulement 21% la proportion de femmes qui y sont employées. Elles ne sont pas nombreuses à détenir des droits de propriété sur des mines ou à opérer en tant que cheffes de chantier, à cause d'une absence de contrôle sur les terres, d'un manque de capitaux pour acquérir des outils et rémunérer les ouvriers. Certains interdits et croyances participent également à cette limitation de leur présence et investissement dans le secteur.

4 STRATEGIE GENERALE D'INTERVENTION

4.1 Description de la zone d'intervention

La zone ciblée par le CNI et faisant l'objet de la présente étude de préfaisabilité est Bangui et sa périphérie, soit peu ou prou ce qui a été identifié comme le bassin d'approvisionnement de la capitale en produits vivriers, bois-énergie et bois d'œuvre. Initialement, la zone ciblée couvre deux préfectures : l'Est de l'Ombella-M'poko au Nord-Ouest de Bangui et l'Est de la Lobaye au Sud-Ouest de la capitale (Figure 2). Au regard des travaux de terrain de l'étude de préfaisabilité, une zone ajustée composée de trois sous-zones est proposée afin de mieux correspondre aux produits et caractéristiques paysagères du bassin d'approvisionnement de Bangui et de définir des activités d'un futur projet adaptées à chaque sous-zone.

Les critères retenus pour proposer ce zonage et sous-zonage sont les suivants :

- Type d'occupation du sol principal : forêt *vs* savane ;
- Niveau de dégradation des zones forestières, en lien étroit avec la proximité de Bangui et les voies de communication (routes, fleuve Oubangui) ;
- Compréhension paysagère du niveau de pression des différentes activités responsables de la DDF relevées dans le CNI et constatées lors de la mission sur le terrain par les consultants : agriculture, bois-énergie, exploitation artisanale et/ou industrielle du bois d'œuvre, urbanisation pour l'essentiel ;
- Zonages préexistants en termes d'affectation des terres : séries d'aménagement des concessions forestières, forêt classée de Botambi, etc. ;
- Limite des communes pour établir des limites extérieures de la zone d'intervention cohérentes.

Dans cette nouvelle zone d'intervention proposée, le croisement de l'ensemble de ces critères ont permis d'établir trois sous-zones aux caractéristiques distinctes et présentées plus en détail par la suite : (i) la sous-zone 1 autour des axes Bangui-Boali, Bangui-Damara et Bangui-Mboko (ii) la sous-zone 2 autour de l'axe Bangui-Mbaïki et (iii) la sous-zone 3 autour de l'axe Mbaïki-Mbata-Batalimo (Figure 3).

Si l'on schématise à grand trait les paysages de la zone périphérique de Bangui, il peut être considérer que le nord correspond à une savane arborée largement dégradée, alors que le sud est situé dans l'écosystème forêt dense humide du Bassin du Congo, raison pour laquelle l'État a découpé presque entièrement cet espace en concessions forestières qui ont la charge d'élaborer et mettre en œuvre des Plans d'Aménagement Forestiers (PAF), initiés dans les années 2000 en RCA. Ces PAF sont des sortes de plans d'aménagement du territoire, basés sur l'exploitation rationnelle et durable des ressources en bois d'œuvre par les sociétés forestières, mais considérant les utilisations des ressources naturelles par les autres acteurs du territoire essentiellement comme des contraintes à l'exploitation forestière. Dans chaque PAF, un zonage est établi, comprenant : une série de production (destinée à la production de bois d'œuvre), une série de protection (pour la protection des écosystèmes sensibles, qui peut être exploitée selon des règles spécifiques), une série de recherche (pour conduire des activités de recherches forestières), des séries de conversion (uniquement dans les PAF des concessions en périphérie de Bangui, correspondant à des zones fortement dégradées pour lesquelles une rétrocession à l'État est prévue après exploitation) et une série agricole et d'occupation humaine (destinée aux villages et aux agriculteurs). Malgré ce zonage, dans les PEA très proches de Bangui (cf. carte) où se trouve une forte densité de population, les activités économiques entrent en conflit avec les PAF.

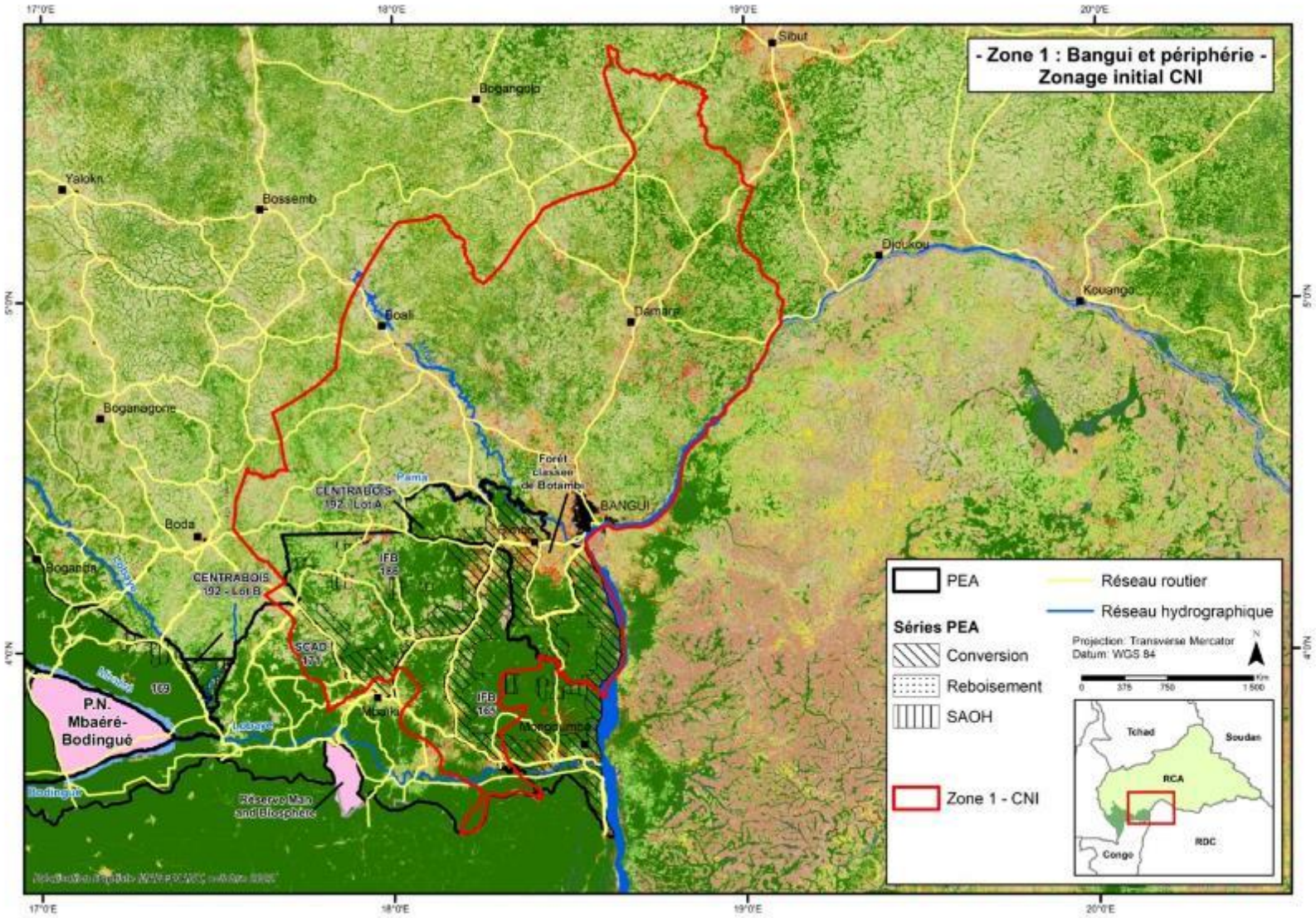

Figure 2 : La zone 1 ciblée pour l'étude de préfaisabilité, la périphérie de Bangui

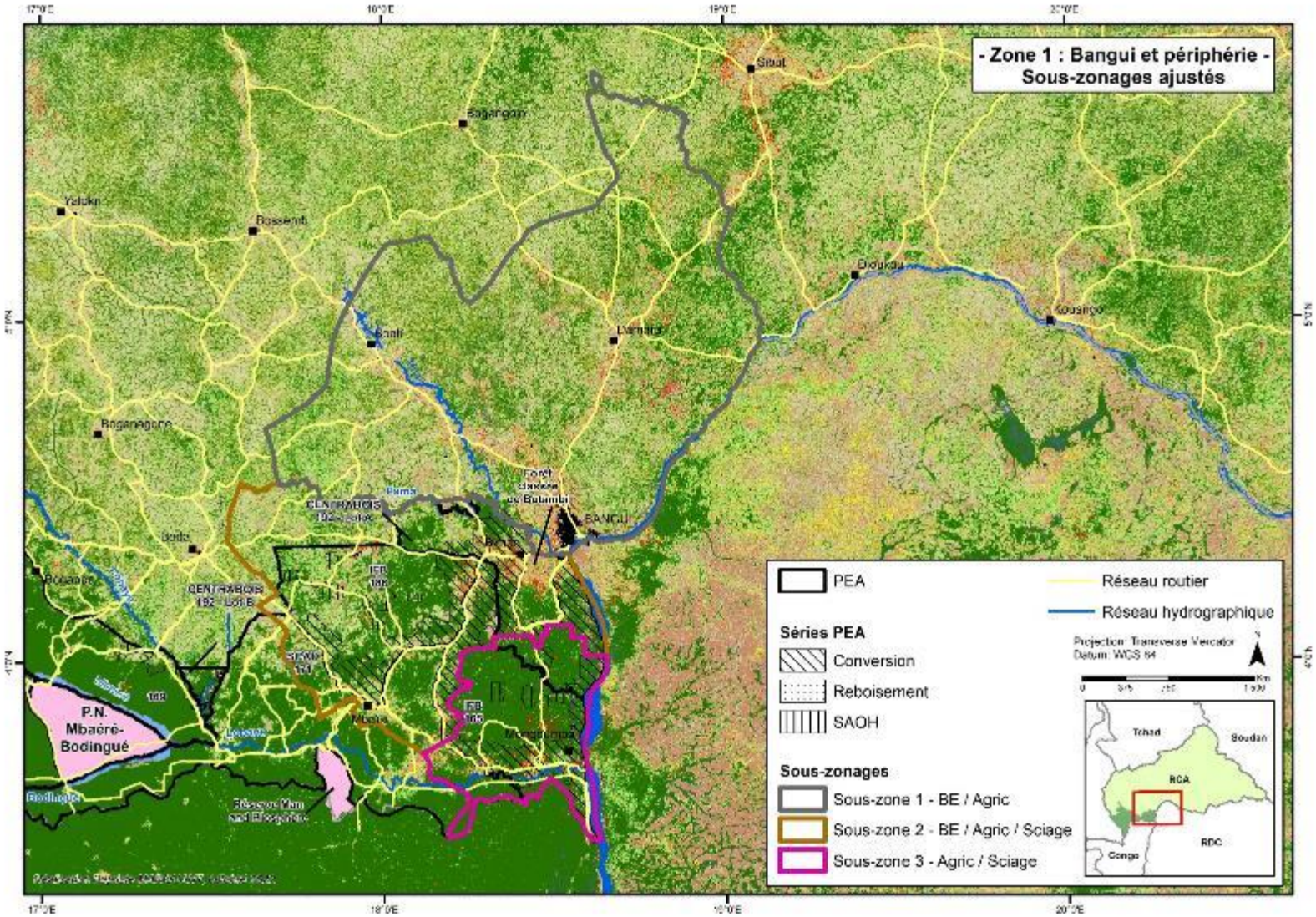

Figure 3 : Division de la d'intervention en trois sous-zones

4.1.1 Sous-zone 1

La sous-zone 1 correspond à la zone de savane située au Nord de Bangui, autour des axes Bangui-Boali Bangui-Damara et Bangui Mboko. Elle est majoritairement constituée d'un complexe de champs agricoles et de savanes naturelles, souvent fortement dégradées par l'action de l'homme. Dans cette zone, les activités prédominantes sont l'agriculture et le bois-énergie. La majorité du bois-énergie produit pour la ville de Bangui vient de cette zone. La zone étant majoritairement savanicole, elle est très sensible aux feux de brousse. [25]

Comparativement aux sous-zones 2 et 3, la pression du bois-énergie apparaît comme plus importante, les entretiens conduits dans cette sous-zone ont révélé une valorisation du bois-énergie à des distances de plus en plus importantes des axes d'évacuation des produits. Cette augmentation du coût de transport qui ne remet pas en cause la rentabilité de la production de bois-énergie – puisqu'elle demeure pratiquée – est un marqueur de premiers signes de tension sur la ressource bois-énergie. Le sentiment d'éloignement de la ressource bois par ses utilisateurs semble être plus marqué dans cette zone que dans les sous-zones 2 et 3 plus forestières.

Peu de projets de développement orientés vers les ressources forestières sont intervenus dans cette zone. On y rencontre cependant des projets agricoles (PADECAS, PRADAC). Pour des raisons de sécurité, l'essentiel des projets des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'est orienté ces dernières années vers le massif forestier du Sud-Ouest et/ou vers le Sud de Bangui. Enfin, il est souligné que dans cette zone s'est installée il y a peu de temps l'entreprise Centraforest qui dispose de 2 000 ha (en extension) pour installer des plantations d'acacia, de teck et de palmier à huile, dont une petite partie est associée à des cultures vivrières (maïs, manioc, etc.) cultivées par les populations locales riveraines.

4.1.2 Sous-zone 2

La sous-zone 2 correspond à une zone de transition entre forêts et savanes. Elle inclut à la fois des savanes naturelles, situées à la limite du massif forestier du sud-ouest ou incluses à l'intérieur de celui-ci, et des savanes d'origine anthropique, provenant de la dégradation des écosystèmes forestiers originaux. Elle est située principalement autour de l'axe Bangui-Mbaïki, au sud de la localité de Bimbo (vers Botambi) et à l'Est du PEA 186, couvrant ainsi les séries de conversion des PEA 186 et 192 ainsi que la forêt classée de Botambi. Cette zone est caractérisée par des mosaïques de champs agricoles, de jachères forestières, de savanes (anthropiques ou naturelles) et de forêts plus ou moins dégradées par l'exploitation forestière (industrielle et artisanale). De manière approximative, la moitié de la zone est située dans les séries de conversion des entreprises Centrabois et de l'Industrie Forestière de Batalimo (IFB).

Dans cette sous-zone, les activités prédominantes sont l'agriculture familiale, l'exploitation artisanale de bois d'œuvre et la production de bois-énergie.

Cette sous-zone est presque entièrement incluse dans des PEA, dont les gestionnaires sont des entreprises forestières visant la production de bois d'œuvre industriel. Comme abordé ci-dessus, les entreprises élaborent et exécutent des PAF qui identifient et cartographient des séries d'aménagement correspondant dans les faits à des affectations des terres. En plus des zones de

[25] On peut également indiquer le cas particulier de la colline de Bangui qui est soumis à une forte déforestation (Remarque du GTT)

production de bois d'œuvre par l'entreprise, il existe des zones de développement local (Séries Agricoles et d'Occupation Humaines - SAOH), parfois des séries de recherche, des zones de protection et dans les zones densément peuplées des séries de conversion qui sont, quant à elles, destinées à sortir du régime des concessions forestières après exploitation. Ainsi, les concessionnaires forestiers deviennent, de fait, des acteurs forts dans la gestion et l'administration du paysage des PEA.

Il est constaté de nombreux conflits pour l'accès à la ressource bois d'œuvre entre exploitants industriels et artisanaux dans cette sous-zone. D'autres conflits sont recensés en lien avec la superposition du droit positif et du droit coutumier : les affectations des terres des PAF ne correspondent pas au droit coutumier préexistant. En particulier, les zones prévues pour la production agricole ou le bois-énergie (au sein des SAOH) n'ont généralement pas fait l'objet de concertation suffisante avec les populations locales, elles sont définies selon les densités de population en périphérie des villages de manière relativement automatisée par l'aménagiste forestier, sans processus de validation concertée par les populations riveraines. Elles sont ainsi peu reconnues, considérées et respectées des populations riveraines dont l'expansion en zone forestière continue de suivre les prérogatives du « droit de hache » coutumier plus que les limites des SAOH des PAF non connues, négociées ni matérialisées.

La zone est également sujette à une dynamique récente (moins de 10 ans) de développement du palmier à huile pour une transformation artisanale destinée au marché local. Des parcelles défrichées en zone forestière ont été identifiées lors des entretiens, atteignant parfois près de 15 ha. Quelques mines proches de Mbaïki peuvent également être observées. Le développement du palmier à huile dans la zone est également porté par plusieurs entreprises industrielles ayant acquis des concessions de plusieurs milliers d'hectares en savane et/ou en forêt secondaire, notamment dans des zones actuellement incluses dans des PEA.

De nombreux projets forestiers et/ou agricoles ont été conduits récemment et pour certains sont encore en cours dans cette sous-zone : Projet de Développement Rural du Sud-Ouest (PDRSO), TRI-RCA (FEM-FAO), PAPEUR (UE), DEVRUR II (UE), etc.

4.1.3 Sous-zone 3

La sous-zone 3 est située principalement au Sud de la Forêt de Botambi, dans la poche forestière sur la rive Ouest de la rivière Oubangui en périphérie de Mongoumba. Cette zone est constituée majoritairement de forêt dense peu dégradée, incluse dans les trois PEA en périphérie de Bangui : 192, 165 et dans une moindre mesure le 171. Autour des axes existent des séries de conversion dans lesquelles on trouve, comme dans la sous-zone 2, une mosaïque de champs agricoles, de jachères forestières et de savanes. Dans cette sous-zone deux grandes activités prédominent : l'exploitation de bois d'œuvre industrielle et artisanale et dans une moindre mesure l'activité agricole qui, du fait de l'éloignement de Bangui et du mauvais état du réseau de transport, reste pour l'essentiel cantonnée à quelques défriches le long des axes routiers. Le bois-énergie est peu présent (uniquement au bord de l'Oubangui). Comme dans la sous-zone précédente, il est constaté une dynamique récente (moins de 10 ans) de développement du palmier à huile pour une transformation artisanale destinée au marché local.

La sous-zone 3 est la moins dégradée des trois et la moins sujette à la déforestation et dégradation forestière, même si celle-ci n'est pas totalement absente, notamment au bord des routes.

4.2 Théorie du changement

4.2.1 Logique générale d'intervention

La Théorie du Changement (TdC) proposée a été établie sur la base (i) des entretiens conduits à Bangui et dans sa périphérie, (ii) des ateliers de concertations conduits et ainsi que (iii) grâce à l'analyse des paysages de la zone concernée et des dynamiques de DDF constatées. Une fois établie, il a été vérifié que celle-ci était en cohérence avec le CNI, qui est le document de référence pour l'établissement de la présente préfaisabilité.

Comme explicité dans le CNI, derrière les causes directes de la déforestation se trouvent des causes en lien avec le cadre légal et l'aménagement du territoire. Il serait trop ambitieux de chercher à changer le cadre légal dans le cadre d'un projet territorial et peu pertinent de faire dépendre les actions de terrain de ces changements légaux. En conséquence, il est proposé de prendre en compte au niveau local les perspectives d'évolution du cadre légal – par exemple en ce qui concerne le rôle des communes sur la gestion du foncier agropastoral – de façon que les activités du projet puissent alimenter les réflexions menées au niveau national sur l'aménagement du territoire et le rôle des différentes institutions. De ce fait, les interventions concernant la thématique « aménagement intégré et inclusif du territoire national et la sécurisation foncière accrue » sont engagées à l'échelle communale.

Les communes sont un acteur incontournable pour coordonner le développement à l'échelle locale (Figure 4). Elles possèdent une clause de compétence générale, concept juridique traduisant la capacité d'initiative d'une collectivité dans un domaine de compétences au-delà de celles qui lui sont attribuées de plein droit, sur le fondement de son intérêt territorial en la matière. L'article 123 alinéa 2 de la loi portant organisation et fonctionnement des collectivités territoriales (2020) mentionne spécifiquement le rôle des communes dans le développement socio-économique et culturel de leur territoire.

Par ailleurs, de nombreuses communes de la zone ont réalisé des Plans de Développement Local (PDL) à l'échelle communale définissant de façon concertée les priorités du développement socio-économique de leur territoire. Les communes pourraient donc jouer un rôle important dans les concertations multi-acteurs destinées à favoriser une gestion plus durable des ressources de leur territoire tout en améliorant, à court terme, les conditions de vie des populations.

Ainsi, à l'échelle des communes, il est prévu de travailler sur quatre activités clés :

(i) Permettre l'appropriation et la déclinaison locale des textes nationaux intervenants dans l'aménagement du territoire (codes sectoriels existants ou en cours de révision) par la formation des acteurs locaux aux enjeux, aux méthodes et au cadre légal en matière d'aménagement du territoire et de gestion du foncier (**Activité 1.1**),
(ii) Favoriser l'élaboration de plans locaux d'aménagement du territoire (**Activité 1.2**),
(iii) Définir des règles de gestion des ressources naturelles dans les zones prioritaires (**Activité 1.3**) parmi celles identifiées dans les plans locaux d'aménagement du territoire (**Activité 1.2**) et,
(iv) Travailler à opérationnaliser les volets de développement économique et de gestion des ressources naturelles des PDL (**Activité 1.4**).

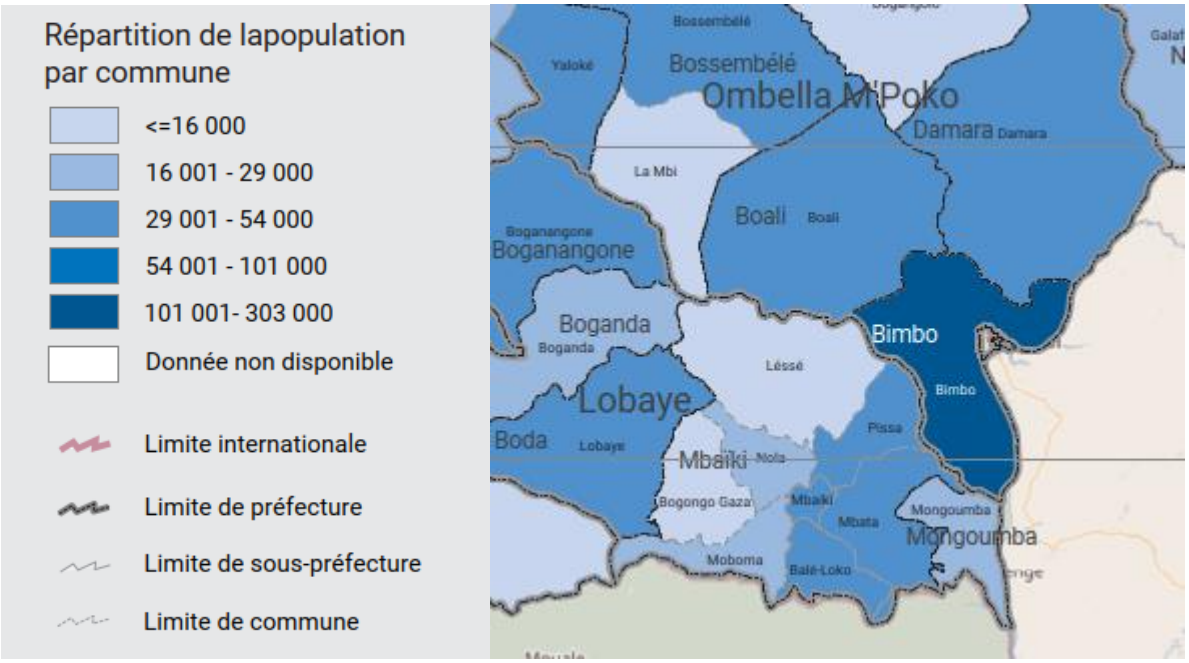

Figure 4 : Répartition de la population par commune dans la zone d'intervention[26]

L'élaboration des Plans Locaux d'Aménagement du Territoire[27] **(PLAT)** doit permettre aux acteurs locaux de s'approprier collectivement des outils de gestion du territoire, en cohérence avec le cadre légal, et de déterminer les priorités d'utilisation des différentes zones identifiées sur le territoire en fonction de leurs potentialités, des objectifs de préservation des ressources naturelles et des stratégies économiques des acteurs locaux. Ces PLAT sont un prolongement utile aux PDL qui ont été élaborés dans la plupart des communes, car ils permettront de spatialiser les priorités de développement économique. Selon le bilan partiel réalisé lors de la mission, les mairies réalisent en priorités les investissements sociaux et ceux permettant à l'institution communale de mieux fonctionner. L'élaboration des PLAT permettrait de définir une stratégie de développement économique communale pour la mise en œuvre des priorités économiques de la commune. Notons également que la réalisation des PLAT au niveau communale s'inscrit complètement dans les perspectives de responsabilisation des communes en matière de foncier agropastoral, prévue dans la version préliminaire du code foncier agropastoral.

À la demande des acteurs du territoire, des règles de gestion des différentes zones pourront être élaborées collectivement, en particulier dans les anciennes séries de conversion sur lesquelles les PEA ne s'appliquent plus.

Le diagnostic conduit dans le cadre de cette étude de préfaisabilité a permis de constater l'interconnexion importante des causes de DDF principalement rencontrées, l'exemple le plus illustratif de ces interconnexions est la production de bois-énergie qui est très liée au système de culture par abattis-brûlis, faisant du bois-énergie un co-produit de l'agriculture. C'est pourquoi la

[26] OCHA Services. 2019 https://reliefweb.int/map/central-african-republic/r-publique-centrafricaine-r-partition-d-mographique-par-commune-28

[27] Le Plan Local d'Aménagement du Territoire est l'outil de planification qui, à l'échelle de la commune ou d'un groupement de communes, précise l'utilisation actuelle du sol et détermine des usages possibles des différentes zones du territoires permettant une utilisation durable des terres et des ressources naturelles en fonction du cadre légal et des vocations des différentes zones.

stratégie d'intervention mise en place cherchera à mettre en œuvre **des activités en cohérence les unes avec les autres** et permettant d'agir autant que possible sur plusieurs causes directes de DDF. Dans le prolongement de l'exemple précédent, les plantations agroforestières à vocation de productions agricoles, énergétiques et de bois de service permettent en un même espace de proposer des solutions à plusieurs facteurs directs de DDF imbriqués. De ce fait, l'ensemble des activités sectorielles s'ancreront dans des PLAT dans les séries de conversion et éventuellement la forêt de Botambi si elle faisait l'objet d'un déclassement, ces surfaces étant à l'heure actuelle sans perspective de gestion durable (**Activités 1.2 et 1.3**). L'objectif de ces PLAT sera (i) de faciliter la remise des séries de conversion par les concessionnaires à l'État et (ii) d'organiser dans le temps et dans l'espace la diversité des activités rurales (exploitation du bois, chasse et cueillette, agriculture) pour gérer plus durablement les forêts villageoises tout en assurant davantage de débouchés économiques aux populations riveraines.

Comme introduit ci-dessus, la gestion durable des espaces ruraux passera par **le développement d'itinéraires techniques agroécologiques** (y compris des systèmes agroforestiers) qui auront pour but de travailler à la gestion durable de la fertilité des sols et la lutte contre les adventices afin de réduire, si possible, l'impact des systèmes sur abattis-brûlis dans le « grignotage » des écosystèmes forestiers. L'**Activité 4.1**, par le développement de recherches en centres dédiés (appui à la recherche publique en station) et en milieu réel (appui à la recherche publique chez des privés, petits ou industriels), aura pour but de participer à développer, tester, évaluer et diffuser les potentialités d'une diversité de systèmes techniques, allant plus loin que l'unique système dit « Mampu » très largement diffusé en Afrique centrale pour la production de bois-énergie, mais ne répondant pas forcément à tous les enjeux agricoles et forestiers de la région. Concernant plus spécifiquement les systèmes agroforestiers, la réalisation de plantations forestières passera par le développement de modèles techniques permettant de rendre une diversité de services (Produits agricoles, production de bois-énergie, de bois d'œuvre et de PFNL, maintien et amélioration de la fertilité des sols, services écosystémiques, etc.), de générer des revenus pour les populations et de s'intégrer aux filières locales. Ces plantations pourront être portées par les propriétaires fonciers coutumiers ou de droit positif (y compris des communes si elles le souhaitent) (**Activité 4.2**).

Le travail **sur le développement du palmier à huile** (**Activité 4.3**) permettra une meilleure mise en valeur des zones de friches plus ou moins dégradées ainsi que des recrus forestiers spontanés peu exploités, tout en participant à une augmentation des revenus ruraux via une filière porteuse et disposant de débouchés locaux importants[28]. Il a été choisi de ne pas travailler dans cette zone sur les filières cacao (absente de la zone) et café (très majoritairement abandonnée), car l'absence de débouchés limite leur viabilité à court terme. De plus, les acteurs rencontrés ont démontré un plus grand intérêt pour le développement du palmier comme culture de rente à l'échelle des exploitations familiales.

Les précédents travaux conduits par le PDRSO et les visites de terrain en périphérie de Bangui organisées dans le cadre de cette étude auprès des opérateurs exploitants le bois d'œuvre (entreprises forestières industrielles ou exploitants individuels artisanaux) ont démontré une faible collaboration entre les deux modes d'exploitation du bois d'œuvre : (i) les « potentiels excédents de production » (volumes et essences des plans d'aménagement forestier laissés en forêt, etc.) des industriels ne sont pas valorisés par les artisanaux et (ii) les exploitants artisanaux prélèvent parfois des grumes au sein des zonages dédiés aux industriels. À ces constats s'ajoute une faiblesse de l'administration forestière,

[28] Dufumier M. et Lallau B., 2016. Vers quel développement agricole en République Centrafricaine ? Réflexions et propositions. AUF et Université de Lille, 24 p.

au niveau central et déconcentré, qui ne parvient pas à structurer le développement et le dialogue avec et entre ces deux types d'opérateurs. L'**Activité 2.2** tentera dans un premier temps d'instaurer un dialogue entre opérateurs industriels et artisanaux et dans un second temps de développer progressivement des mécanismes de collaboration pour optimiser l'exploitation des ressources de bois d'œuvre en limitant les dégâts environnementaux. Dans cette même perspective, l'**Activité 2.1** aura vocation à limiter l'impact des exploitants industriels et artisanaux sur le couvert forestier tandis que l'Activité **2.3** permettra d'instaurer un minimum de règles de gestion et exploitation durable de zones exploitées par les artisanaux qui, dans les faits, œuvrent sans mesures de gestion et de régénération de la ressource qu'ils exploitent. Pour ce dernier **Activité (2.3)**, les séries de conversion des PEA pourront constituer des terrains d'expérimentation idoines dans une réflexion d'aménagement des ressources naturelles plus globale (au-delà de la seule ressource bois d'œuvre). Enfin, force est de constater que les données scientifiques nécessaires à l'élaboration des Plans d'Aménagement Forestiers (PAF) des concessions forestières industrielles sont aujourd'hui incomplètes et peuvent remettre partiellement en question la durabilité des PAF élaborés en RCA et plus généralement dans le Bassin du Congo. Un dispositif de recherche a été installé à Mbaïki dans les années 1980[29], il nécessite des campagnes de collecte de données annuelles sur les arbres du dispositif afin d'ajuster au mieux les données scientifiques utilisées pour les PAF, ce qui sera particulièrement important pour les PAF qui seront élaborés dans le futur. La collecte des données sur le dispositif de Mbaïki n'étant plus assurée depuis la fin du PDRSO, le projet financera les campagnes de collecte de données durant sa durée de mise en œuvre (**Activité 2.4**) et identifiera des financements pour continuer à collecter les données sur ce dispositif de recherche à l'issue du projet.

À noter que les sociétés forestières industrielles ne valorisent pas toujours de manière optimale leurs déchets de production. Ainsi, il est proposé en **Activité 3.3** d'organiser leur valorisation pour la production de bois-énergie ou lorsque cela est possible (marché existant) en bois d'œuvre ou de service, tous deux responsables de nombreux prélèvements en forêt par des acteurs œuvrant dans l'informel. Concernant cette thématique du bois-énergie, en complément des Activités sur la ressource, il est proposé d'agir sur les rendements de carbonisation qui peuvent être significativement améliorés dans la zone (**Activité 3.1**) et sur les rendements de consommation (**Activité 3.2**) par le travail sur la filière des foyers améliorés. Il a été choisi de ne pas proposer d'intervention organisationnelle (établissement d'un schéma directeur d'approvisionnement pour Bangui), car cette activité est déjà en cours dans le cadre du projet TRI-RCA de la FAO. À noter néanmoins que les activités devront s'ancrer dans le cadre de ce schéma en cours d'élaboration. Enfin, il a été choisi de ne pas proposer de travaux sur les énergies de substitution (tel que le gaz de pétrole liquéfié), car cela ne peut se faire que dans le cadre de stratégies sectorielles à l'échelle nationale et non dans un projet de développement territorial.

4.2.2 Déclinaison par sous-zones

Des sous-zones ont été définies et l'entièreté des activités ne se destine pas forcément à être mise en œuvre dans l'ensemble des sous-zones établies. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous localise l'ensemble des Activités.

[29] Il s'agit du premier dispositif de recherche installé en Afrique Centrale, d'autres dispositifs ont été installé plus récemment au Congo, Gabon et RDC, mais ils sont trop récents pour permettre d'obtenir des données consolidées. Ainsi, le dispositif historique de Mbaïki présente un intérêt hors du commun pour la recherche sur la durabilité des PAF des concessions industrielles.

Tableau 2 : Répartition des Impacts, Effets, Produits et Activités par sous-zones d'intervention

IMPACTS	RESULTATS ATTENDUS (Outcomes)	PRODUITS	ACTIVITES	SOUS-ZONE(S) CIBLEES
Participation au développement économique bas-carbone intégré et inclusif de la RCA	*Grandes catégories des attendus de CAFI*	*Éléments concrets que le projet atteindra pendant ou à la fin de son exécution. Ils doivent être SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel)*	*Étapes opérationnelles qui, mises bout à bout, permettront d'atteindre le produit recherché*	*En lien avec le zonage établi*
	Les communes sont engagées dans un processus de développement intégré et inclusif de leur territoire	Produit 1 : Au moins 4 PLAT sont mis en place de manière participative et concertée et définisse les orientations que prendra le développement économique en lien avec la lutte contre la déforestation. ;	Activité 1.1 : Former des acteurs locaux Activité 1.2 : Concerter et élaborer des PLAT Activité 1.3 : Définir règles de gestion des ressources naturelles Activité 1.4 : Opérationnaliser des PDL	1, 2 et 3

	La valorisation de la ressource bois d'œuvre est gérée durablement et de manière cohérente entre les producteurs et les consommateurs	<u>Produit 2 :</u> Entre 2 et 4 partenariats entre exploitants artisanaux principaux et entreprises forestières sont mis en place. ; <u>Produit 3 :</u> 150 formations à l'exploitation à impact réduit permettent aux exploitants forestiers (industriels et artisanaux) de valoriser 10 à 20 % du bois abattu. ;	2.1 – Former à l'EFIR dans les entreprises industrielles et auprès des scieurs artisanaux 2.2 – Favoriser des modèles collaboratifs entre les producteurs industriels et les acteurs de la filière artisanale 2.3 – Réviser des modèles de gestion et d'exploitation des forêts pour améliorer la durabilité de la filière semi-industrielle et artisanale de production de bois d'oeuvre 2.4 – Acquérir les connaissances scientifiques permettant d'améliorer la durabilité des plans d'aménagement forestiers des exploitants industriels de bois d'œuvre 2.5 – Valoriser les déchets de scierie pour la production de bois-énergie et bois d'œuvre	2 et 3

	La ressource bois-énergie est gérée durablement	Produit 4 : 2500 charbonniers ont amélioré leurs techniques de production et augmenté de 50% leurs rendements permettant une réduction de 25 000 m3 de prélèvement par an. ; Produit 5 : Le programme permet d'assurer la mise en marché de foyers améliorés améliorant les rendements énergétiques de 35 % et favorise leur acquisition par 10 000 ménages banguissois. ; Produit 6 : Les entreprises forestières s'insérant dans une démarche durable valorisent 50 % de leurs déchets pour le marché local (charbon de bois, bois d'œuvre). ;	3.1 – Améliorer les rendements de carbonisation 3.2 – Améliorer les rendements d'utilisation du bois-énergie au niveau des ménages	1 et 2 Villes de Bangui et/ou Boali, Mbaïki, etc. 2 et 3
	L'impact de l'agriculture sur les forêts est réduit	Produit 7 : Plus de 2 000 hectares d'agroforesterie sont installés représentant au moins 300 000 arbres plantés dans des zones actuellement déforestées. ; Produit 8 : Un partenariat public-privé et des travaux de recherche permet de développer des techniques d'agroécologie avec une augmentation des rendements des cultures vivrières de 50 à 100 %.	4.1 – Améliorer la connaissance sur les systèmes de production agroécologiques 4.2 – Dévelppper des pratiques agroécologiques (y compris agroforestières) pour les cultures vivrières adaptés aux pratiques en savanes et en forêts dégradées 4.3 – Appuyer le développement de la filière palmier à huile en savane	1, 2 et 3

Impact — **Participation au développement économique bas-carbone intégré et inclusif de la RCA**

Résultats

L'impact de l'agriculture sur les forêts est réduit

10 – Appui à la filière palmier en savane

La ressource bois-énergie est gérée durablement

6 – Adoption de pratiques améliorées par les charbonniers

7 – Diffusion de foyers améliorés

La valorisation de la ressource bois d'œuvre est gérée durablement et de manière cohérente entre les producteurs et les consommateurs

2 – Formation à l'EFIR dans les entreprises industrielles et auprès des scieurs artisanaux

3 – Développer des modèles collaboratifs entre les producteurs industriels et les acteurs de la filière artisanale

4 – Collecter des données scientifiques sur le dispositif de recherche de Mbaïki pour améliorer les plans d'aménagement forestiers des exploitants industriels de bois d'œuvre

5 – Valorisation des déchets de scierie pour la production de bois-énergie et bois d'œuvre

Produits

9 – Appui à l'agriculture durable

8 – Les connaissances sur des systèmes de production agroécologiques est améliorée

Les communes sont engagées dans un processus de développement intégré et inclusif de leur territoire

1 – Formation des acteurs locaux aux enjeux, aux méthodes et au cadre légal en matière d'aménagement du territoire et de gestion du foncier

Causes

Agriculture Familiale

Augmentation des cultures vivrières en abattis-brûlis favorisant un processus de savanisation, insuffisance dans la gestion des feux de brousse, développement du palmier à huile en forêt naturelle

Prélèvements de bois-énergie

Faiblesse des rendements de carbonisation et d'utilisation du bois-énergie, diminution de la ressource aux alentours de Bangui, prélèvements partiellement hors des champs agricoles

Production de bois d'œuvre

Prélèvements industriels et artisanaux qui entraînent une surexploitation localisée des ressources.

Absence de gestion durable des forêts exploitées par les scieurs artisanaux

Causes Indirectes

Dynamique d'urbanisation accélérée autour de Bangui, pauvreté et forte dépendance à l'exploitation des ressources naturelles, manque de planification intersectorielle de l'aménagement du territoire et faible présence de l'administration en milieu rural

Causes directes

4.3 Détail des axes d'intervention et ébauche de cadre logique

Le cadre logique détaillé est présenté en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**.

Tableau 3 : Cadre logique de l'intervention proposée

Résultats/Produits/Activités et investissements	Mesure des résultats					
	Indicateur	Valeur de départ (2023)	Valeur intermédiaire (2028)	Valeur cible (2032)	Source et moyen de vérification	Hypothèses de réalisation
Résultat 1 – Les communes sont engagées dans un processus de développement intégré et inclusif de leur territoire						
Activité 1.1 : Former les acteurs locaux au cadre légal, aux enjeux et aux modalités de réalisation d'un plan local d'aménagement du territoire *- Activités principales* *Formations sur les textes de loi concernant le foncier et l'aménagement du territoire, à destination des communes et des membres des comités de planification communaux*	nombre de comités locaux de planification formés	0	1 par commune (Constitué à 30% de femmes)	1 par commune (Constitué à 30% de femmes)	Rapport des formations	Engagement des communes
Activité 1.2 : Elaborer des plans locaux d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles *- Activités principales* Elaboration concertée des plan locaux d'aménagement du territoire incluant: - La cartographie actuelle de l'occupation des terres - Les cartes de potentiel pour l'agriculture et l'élevage, de potentiel minier, de potentiel forestier, etc. - La prise en compte des droits et permis attribués (cadastre minier, attributions forestières, concessions agroindustrielles, etc.) - La prise en compte des stratégies de développement local (PDL) et des stratégies sectorielles dans les secteurs des ressources naturelles si elles existent	nombre de PLAT élaborés	0	1 par commune	1 par commune	Schémas locaux d'AT	Engagement des communes

Résultats/Produits/Activités et investissements	Mesure des résultats					
	Indicateur	Valeur de départ (2023)	Valeur intermédiaire (2028)	Valeur cible (2032)	Source et moyen de vérification	Hypothèses de réalisation
Activité 1.3 : Définir les règles de gestion des ressources naturelles dans les zones prioritaires *- Activités principales* - Détermination, dans les séries de conversion et les SAOH, des zones pilotes où les populations souhaitent définir des règles - Definition de plans simples de gestion des ressources naturelles dans les zones pilotes *- Investissements principaux* Aménagements forestiers et agropastoraux	Nombre de comités de gestion des RN mis en place	0	A définir (minimum 1 par commune sur 50% des communes, constitué à 30% de femmes)	A définir (minimum 1 par commune sur 100% des communes constitué à 30% de femmes)	Plans de gestion simples et convention locales élaborés	Engagement des villages
Activité 1.4 : Opérationnaliser les volets de développement économique et de gestion des ressources naturelles des PDL *- Activités principales* Définition de stratégies communales de développementé économique *- Investissements principaux* Infrastructures économiques communales (pistes, marchés, infrastructures de stockage etc.)	- Nombre de stratégie économiques définies - Nombre d'infrastructures mises en place	0 0	1 par commune sur 100% des communes 0	1 par commune sur 100% des communes au moins 1 par commune	Documents validés par le conseil communal Reception provisoire des ouvrages	Engagement des communes

Résultats/Produits/Activités et investissements	Mesure des résultats					
	Indicateur	Valeur de départ (2023)	Valeur intermédiaire (2028)	Valeur cible (2032)	Source et moyen de vérification	Hypothèses de réalisation
Résultat 2 – La ressource bois d'œuvre est valorisée et gérée durablement et de manière cohérente entre les producteurs et les consommateurs						
Activité 2.1 : Former à l'EFIR dans les entreprises industrielles et auprès des scieurs artisanaux *- Activités principales* Des formations sont dispensées auprès des opérateurs industriels et artisanaux intéressés afin de limiter les impacts de l'exploitation forestière sur les forêts. Il s'agit notamment de formations à l'abattage contrôlé, à l'amélioration des pratiques de sciage artisanale pour augmenter les rendements (temps de séchage des grumes en forêt, etc.), à la gestion des déchets (huiles de vidange, etc.) et pour les industriels uniquement à l'optimisation du réseau des routes (principales, secondaires et pistes de débardage) *- Investissements principaux* Pas d'investissements directement associés aux formations, néanmoins, des outils (scies mobiles, etc.) permettant d'optimiser les rendements matière des producteurs artisanaux seraient bénéfiques (hors cadre du projet)	- Nombre d'opérateurs formés - Nombre de personnels pour chaque opérateur - Suivi des pratiques des personnels formés	0	Au moins 30	Entre 30 et 150	- Rapports des formations - Rapports des missions de suivi des pratiques en forêts	Volonté des opérateurs, notamments des artisanaux qui oeuvrent pour l'essentiel dans l'informel

Résultats/Produits/Activités et investissements	Mesure des résultats					
	Indicateur	Valeur de départ (2023)	Valeur intermédiaire (2028)	Valeur cible (2032)	Source et moyen de vérification	Hypothèses de réalisation
Activité 2.2 : Développer des modèles collaboratifs entre les producteurs industriels et les acteurs de la filière artisanale *- Activités principales* Les acteurs industriels et artisanaux de la filière bois seront mis en relation et des modèles de collaboration pourront être trouvés pour mieux valoriser les ressources bois d'œuvre dans les séries de production et de conversion des opérateurs industriels (en lien avec Produit 3.4) *- Investissements principaux* A étudier : unités de séchage, outils de production et de transformation, zones de stockage et/ou de vente	- Nombre de partenariats établis entre exploitants industriels et artisanaux - Volumes moyens prélevés par AAC	- 0 - Base 100	- 1 partenariat pilote - 100 à 120 % de la concession concernée par le partenariat pilote	- 2 à 4 partenariats pilotes - 120 à 140 % des concessions concernées par le partenariat pilote	- Mission de suivi des partenariats entre exploitants industriels et artisanaux - Récolement des volumes prévisionnels des AAC et volumes exploités	Volonté des opérateurs, industriels et artisanaux, à collaborer ensemble
Activité 2.3 : Réviser les modèles de gestion et d'exploitation des forêts pour améliorer la durabilité de la filière semi-industrielle et artisanale de production de bois d'œuvre *- Activités principales* Le modèle de permis artisanal sera révisé afin d'instaurer des critères de permis qui permettent des mesures de gestion durable (respect de zonages, DME par essence, etc.) en conformité avec les orientations et décisions qui seront prises dans les plans de développement locaux et de gestion des ressources naturelles (Produit 1.3). Les zones privilégiées seront celles qui auront fait l'objet des plans de gestion du Produit 1.3. En fin de projet, un processus de révision du cadre légal et réglementaire associé aux permis artisanaux pourra être proposé en valorisant les expériences du projet.	- Textes d'application définissant l'exploitation semi-industrielle et artisanale	0	2	2	Journal Officiel	Engagement du MEFCP à structurer un permis semi-industriel d'une part et artisanal d'autre part

Résultats/Produits/Activités et investissements	Mesure des résultats					
	Indicateur	Valeur de départ (2023)	Valeur intermédiaire (2028)	Valeur cible (2032)	Source et moyen de vérification	Hypothèses de réalisation
- Investissements principaux A priori pas d'investissement						
Activité 2.4 : Acquérir les connaissances scientifiques permettant d'améliorer la durabilité des plans d'aménagement forestiers des exploitants industriels de bois d'œuvre *- Activités principales* Appui à la poursuite de la collecte des données (ex ARF). Le prolongement de la collecte des données sur le dispositif de recherche de Mbaïki sera opérationnalisé et permettra de produire une seconde génération de PAF davantage solide scientifiquement que la première génération, notamment sur les critères de durabilité (reconstitution du potentiel exploitable des arbres à l'issue de la première rotation). Des formations et transferts de compétences seront mis en œuvre du CIRAD à l'ICRA et de l'ICRA au MEFCP *- Investissements principaux* Investissements matériels pour le fonctionnement de l'ICRA (véhicule, ordinateur)	- Nombre de collectes annuelles de données sur le dispositif de Mbaïki - Nombre d'articles scientifiques publiés avec les données collectées notamment sur le site de Mbaïki - Nombre d'ateliers de formations	- 0 (fin des collectes annuelles en 2022) - 1 (article de G. Ligot) - 0	- 5 - 1 projet d'article en cours - 5	- 10 - 2 - 10	- Base de données du dispositi de Mbaïki - Journaux de publication scientifique (Nature, etc.) - CR des ateliers de formation	Disponibilité des partenaires, notamment des agents de l'ICRA qui ont travaillé sur le dispotiif de recherche

Résultats/Produits/Activités et investissements	Mesure des résultats					
	Indicateur	Valeur de départ (2023)	Valeur intermédiaire (2028)	Valeur cible (2032)	Source et moyen de vérification	Hypothèses de réalisation
Activité 2.5 : Valoriser les déchets de scierie pour la production de bois-énergie et bois d'œuvre *- Activités principales* L'étude de faisabilité, ou une étude ad hoc lors de la mise en œuvre du projet, pourrait mieux caractériser le potentiel des déchets de scierie non valorisable pour le bois d'œuvre à être utilisé pour la production de charbon de bois. Des acteurs tiers pourraient bénéficier de ce bois gratuitement ou à bas-coût afin de produire du charbon de bois n'ayant pas été cause de dégradation forestière supplémentaire à l'exploitation industrielle de bois d'œuvre. Ces acteurs recevront une formation à la carbonisation améliorée, comme présenté dans le produit 3.1. *- Investissements principaux* Eventuel appui en matériel des charbonnier qui s'installeront.	- Nombre de zones de production créées - Quantité de bois valorisée et/ou quantité de charbon produite	- 0 - A définir lors de la faisabilité : volumes de déchets de production actuellement valorisés pour BE et sciage artisanal	- 2 à 3 - 75 %	- 2 à 3 - 75 %	Rapports de projet et collecte des données sur les ventes réalisées	Volonté des entrepreprises forestières et charbonniers à participer/collaborer

Résultats/Produits/Activités et investissements	Mesure des résultats					
	Indicateur	Valeur de départ (2023)	Valeur intermédiaire (2028)	Valeur cible (2032)	Source et moyen de vérification	Hypothèses de réalisation
Résultat 3 – La ressource bois-énergie est gérée durablement						
Activité 3.1 : Améliorer les rendements de carbonisation *- Activités principales* Des formations en technique de carbonisation améliorée sont dispensées auprès des producteurs de charbon de bois intéressés afin de limiter les besoins en prélèvements de bois-énergie en forêt. Il s'agit notamment de formations à la carbonisation améliorée dans le but d'augmenter les rendements de carbonisation. *Investissements principaux* Pas d'investissements.	- Nombre de charbonniers formés - Evolution des rendements de production	- 0 - Env. 10 %	- 1000 - 15 %	- 2 500 (dont des groupements féminins) - 15 %	Rapports de formation et mesures de rendement en fin de projet	Volonté des charbonniers à participer
Activité 3.2 : Améliorer les rendements d'utilisation du bois-énergie au niveau des ménages **et diffuser des foyers améliorés** *- Activités principales* Il semble que la qualité et les performances des foyers améliorés soit très variable à Bangui. L'étude de faisabilité, ou une étude ad hoc lors de la mise en oeuvre du projet, pourrait mieux caractériser cette filière et ses performances. Les fabricants de foyers améliorés sont appuyés pour constituer une filière produisant des foyers dont l'efficacité est avérée. Des travaux de sensibilisation sont conduits auprès des ménages pour favoriser la diffusion de ces foyers à Bangui et dans les villes secondaires du bassin d'approvisionnement. *- Investissements principaux* Eventuel appui en matériel des fabricants.	- Nombre de fabriquants appuyés et de foyers vendus - Evolution des rendements d'utilisation du bois-énergie	- 0 - Probablement < 30 %	- 10 à 15 fabricants appuyés - 40 à 45 %	- 10 000 Foyers vendus - 40 à 45 %	Rapports de formation, collecte des ventes des fabricants et mesures de rendement en fin de projet	Volonté des fabricants à suivre un processus d'appui et intérêt des acheteurs pour ces produits

Résultats/Produits/Activités et investissements	Mesure des résultats					
	Indicateur	Valeur de départ (2023)	Valeur intermédiaire (2028)	Valeur cible (2032)	Source et moyen de vérification	Hypothèses de réalisation
Résultat 4 - Des techniques agroforestières et d'agroécologie sont mises en œuvre par les petits producteurs						
Activité 4.1 : Améliorer la connaissance sur les systèmes de production agroécologiques *- Activités principales* Des modèles agricoles et agroforestiers durables seront imaginés, testés en centres de recherche et en milieu paysan et leurs performances technico-économiques seront évaluées et publiées. *- Investissements principaux* Matériel de recherche	- Nombre d'itinéraires techniques testés	A définir lors de la faisabilité	A définir lors de la faisabilité	A définir lors de la faisabilité	Rapports d'activités et publications éventuelles	Sécurisation de foncier par les institus de recherche
Produit 4.2 : Développer des pratiques agroécologiques (y compris agroforestières) pour renforcer la durabilité de l'agriculture en savanes et en forêts dégradées *- Activités principales* Appui aux agriculteurs pour la mise en oeuvre de pratiques de gestion durable de la fertilité, notamment via l'agroforesterie, avec un objectif de plantations multifonctionnelles (bois-énergie, PFNL, etc.) *- Investissements principaux* Equipements agricoles, plants, pépinières	- Surfaces plantées/emblavées suivant ces systèmes durables	0	500 ha	2100 ha	Rapports d'activités et vérification sur le terrain de l'existence des plantations agroforestières	Intérêt des agriculteurs
Activité 4.3 : Appuyer le développement de la filière palmier en savane *- Activités principales* Appui aux agriculteurs pour le développement de plantations de palmier à huile en savane pour l'approvisionnement du marché local. *- Investissements principaux* Pépinières et unités de transformation	- Surfaces plantées	Inconnues	A définir lors de la faisabilité	A définir lors de la faisabilité	Rapports d'activités et vérification sur le terrain de l'existence des plantations	Intérêt des agriculteurs

4.3.1 Résultat 1 : les communes sont engagées dans un processus de développement intégré et inclusif de leur territoire.

Le cadre institutionnel centrafricain, rappelé ci-dessous, donne aux communes des prérogatives importantes en matière de gestion territoriale. Dans un contexte où l'État a du mal à mettre en œuvre des actions de développement dans les territoires ruraux, les communes peuvent jouer un rôle de premier plan dans la planification et la mise en œuvre des priorités locales de développement. Certaines ont déjà une expérience de concertation avec les populations et les autres acteurs locaux, notamment les services déconcentrés de l'État, pour la réalisation et la mise en œuvre de plans de développement locaux (PDL). Pour toutes ces raisons, détaillées ci-dessous, les communes ont un rôle de premier plan à jouer pour l'intégration des différentes interventions sur leur territoire, et en particulier pour la réalisation des plans locaux d'aménagement du territoire.

Cette planification de l'aménagement du territoire est d'autant plus importante que, comme indiqué dans le CNI REDD+, « *le manque de coordination intersectorielle, notamment en matière d'aménagement du territoire et de sécurisation des droits d'usages est une des causes indirectes majeure de la déforestation et de la dégradation des forêts en RCA* ». Dans les zones sous aménagement forestier se trouvent des séries de conversion, dont l'exploitation va se terminer très prochainement (en principe en 2023) et pour lesquelles la planification de l'aménagement du territoire au niveau communal représente une opportunité de penser collectivement l'accès et la gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement économique, mais aussi de durabilité.

Dans les territoires, la complexité et le manque d'harmonisation du cadre légal limitent la capacité des acteurs privés et des autorités à promouvoir un développement harmonieux et à limiter les conflits entre acteurs. Certaines terres sont affectées simultanément à plusieurs entreprises (agricoles, forestières, minières) au travers de textes et de politiques sectorielles. Les acteurs locaux (villageois, chefs coutumiers, maires des communes) disposent de peu de moyens de faire valoir leurs droits.

Cadre légal concernant le rôle des communes en RCA

La décentralisation est une priorité affichée dans le cadre du processus de sortie de crise (depuis le Forum de Bangui déjà en 2015 jusqu'à aujourd'hui). Elle est considérée comme une des pistes pour réduire les inégalités territoriales, renforcer la participation des populations aux affaires publiques, et réduire la fracture entre Bangui et le reste du pays. Les communes sont aujourd'hui les seules collectivités territoriales en place en RCA. Même si la loi portant organisation et fonctionnement des collectivités territoriales de février 2020 n'a pas défini les compétences qui seront transférées par l'État aux communes, celles-ci s'impliquent, à la mesure de leurs moyens, à accompagner les dynamiques de développement sur leurs territoires. En témoignent les Plans de Développement Locaux (PDL), réalisés avec les acteurs locaux (mairies, services de l'État, acteurs de la société civile) dans l'ensemble des communes de la Lobaye. Ces PDL n'ont toutefois pas produits tous les effets escomptés, en particulier en matière de développement économique, sur lequel les capacités d'action des communes apparaissent plus limitées.

Par ailleurs, le projet de loi portant Code foncier agropastoral de la République centrafricaine[30] prévoit un transfert du foncier à vocation agropastorale (c'est à dire, du foncier dont le potentiel principal est l'agriculture et l'élevage) de l'État vers les collectivités territoriales. L'article 4 dit que les plaines, les bas-fonds, les galeries forestières, les cours d'eau et les collines comportant des ressources écologiques favorables au développement de l'activité agropastorale font partie intégrante du domaine foncier des collectivités. Ces dispositions représentent une énorme opportunité de faire une planification de l'aménagement du territoire, à une échelle communale, avec un impact structurant sur toutes les activités.

4.3.1.1 Activité 1.1 : Former les acteurs locaux au cadre légal, aux enjeux et aux modalités de réalisation d'un plan local d'aménagement du territoire

Les PDL ont été réalisés par de nombreuses communes à l'aide d'approches de concertation permettant d'impliquer les populations locales dans leur diversité, les acteurs économiques et sociaux (ONG, OSC, entreprises) ainsi que les services déconcentrés de l'État. Des instances de concertation ont été mises en place pour l'élaboration des PDL et, dans certains cas, continuent à suivre et appuyer leur mise en œuvre. Ces comités, quand ils existent pourraient être réactivés ou, à défaut, mis en place pour l'élaboration des plans locaux d'aménagement du territoire (PLAT). Avant que les communes puissent élaborer les PLAT en s'appuyant sur les comités locaux, il sera important de former l'ensemble de ces acteurs aux enjeux de l'aménagement du territoire, au cadre légal - loi sur l'aménagement du territoire, mais également lois sur le foncier et discussions en cours concernant son évolution (en particulier pour ce qui concerne le code foncier agropastoral - ainsi qu'aux enjeux et méthodes de l'aménagement du territoire. Une attention particulière sera donnée au renforcement de capacités des leaders féminins et des peuples autochtones sur le cadre légal en matière d'aménagement du territoire et de gestion du foncier.

[30] L'Assemblée nationale a renvoyé ce projet de loi à son ministère de tutelle pour qu'une mise en cohérence soit faite avec le projet de Code domanial et foncier et les autres codes sectoriels intervenant dans les questions domaniales et foncières.

Cadre légal concernant le foncier et l'aménagement du territoire

La Loi n° 09-003 portant orientation de la politique de l'aménagement du territoire décrit les outils et le cadre institutionnel de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire en Centrafrique. Elle prévoit notamment les schémas d'aménagement spécifiques (SAS), qui incluent les schémas sectoriels, les schémas de zone, les schémas de gestion de terroir, les schémas d'aménagement foncier, les schémas directeurs d'urbanisme et autres. Bien que la loi ne le mentionne pas expressément, l'échelle et les objectifs de ces schémas font généralement en sorte qu'ils soient propices à la mise en place d'un zonage et de sa réglementation. Les formules de mise en force réglementaire dépendent du type de schéma et des dispositions pour l'institutionnalisation, par exemple un plan d'urbanisme pourra être sanctionné par un arrêté communal alors que la gestion de terroir relève plutôt du communautarisme au sein des villages.

Le cadre légal actuel concernant le foncier est régi par la loi n°139-60 du 27 mai 1960 portant Code domanial et foncier et par la loi n°63/441 du 9 janvier 1964 relative au domaine national. Si dans la théorie, l'ensemble du territoire relève du domaine national, en zone rurale, c'est le foncier coutumier et informel qui est appliqué. Seulement, les droits coutumiers sont limités à la catégorie des droits d'usage et le foncier des communautés locales et des peuples autochtones n'est pas sécurisé.

La RCA s'est engagée dans un processus de réforme foncière avec la production de 3 projets de loi (Cadre général des régimes domaniaux et fonciers, Code domanial et foncier, Code foncier agro-pastoral) et la mise en place d'un comité intersectoriel spécifique pour travailler sur la réforme du cadre juridique.

De plus, les textes sectoriels qui ne traitent pas directement du régime foncier, mais réglementent des activités qui s'y rattachent, ne tiennent pas compte des textes juridiques fonciers théoriquement en vigueur, mais en fait très peu appliqués. Les textes sectoriels contribuent, souvent de manière désordonnée et parfois en contradiction les uns avec les autres, à l'exploitation et à la protection du milieu ou à la gestion de l'espace, par exemple la délimitation des zones d'activités agricoles, forestières, minières, etc. Ils peuvent avoir une incidence significative sur le mode d'accès aux sols par les différents acteurs.

4.3.1.2 Activité 1.2 : Elaborer des plans locaux d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles

L'aménagement du territoire (AT) permet d'optimiser les utilisations du territoire au niveau local en fonction des priorités de développement économique et du potentiel des terres. Étant donné le contexte institutionnel centrafricain, c'est le niveau communal qui sera privilégié ici. L'AT constitue une démarche nécessairement multisectorielle et participative. Les plans de développement locaux (PDL) ont généralement été réalisés par un comité de planification communal comprenant des représentants de la société locale et des différents secteurs sociaux et économiques, selon cette même logique multisectorielle et participative. Ces mêmes comités pourraient être formés pour élaborer les PLAT, comme explicité dans le produit antérieur.

Les PDL ne constituent pas des outils d'aménagement du territoire, car, à l'exception de quelques infrastructures, il n'y a pas de spatialisation des investissements ni d'affectation d'usages prioritaires à des zones déterminées. Les PLAT seraient donc fortement complémentaires des PDL déjà réalisés ou, dans les communes où ils n'ont pas été réalisés, compatibles avec le cadre légal et institutionnel en vigueur au niveau communal.

Une démarche type d'AT au niveau communal comporterait les éléments suivants :

- La cartographie de l'occupation des terres (l'existant),
- Les cartes de potentiel pour l'agriculture et l'élevage, de potentiel minier, de potentiel forestier, etc.,
- La prise en compte des droits et permis attribués (cadastre minier, concessions forestières et séries d'aménagement, concessions agroindustrielles, etc.),
- La prise en compte des stratégies de développement local (PDL) et des stratégies sectorielles.

Elle permettra d'aboutir à un zonage du territoire permettant d'affecter des usages prioritaires à chacune des zones et, par la suite : 1) de définir des règles concernant l'accès aux ressources naturelles et les modalités de leur gestion durable dans certaines de ces zones (cf. Activité 1.3) et 2) d'approfondir les priorités de développement économique de la commune et les modalités de leur mise en œuvre (Cf. Activité 1.4). Du point de vue territorial, il est donc envisagé :

- L'élaboration des PLAT au niveau du territoire communal, puis leur mise en cohérence à l'échelle d'un territoire plus large (un ensemble de communes, réunies éventuellement dans une sous-préfecture ou une préfecture)
- L'élaboration de règles de gestion sur certaines parties du territoire, donc à un niveau infra-communal (villageois ou inter-villageois).

Ce travail viendra également alimenter les réflexions :

- concernant le code foncier agropastoral, lequel prévoit des plans d'occupation des sols et une délimitation du domaine foncier des collectivités ;
- concernant l'opérationnalisation de la loi-cadre sur l'aménagement du territoire.

Le schéma local d'aménagement du territoire ne vise pas à séparer les différents usages du territoire en fonction des zones et de leurs potentialités. Même si cette idée peut paraître séduisante, l'expérience nous montre qu'elle n'est absolument pas réaliste, car les différents usages du territoire sont bien souvent complémentaires. C'est ce qu'on a pu voir pour l'agriculture et l'exploitation du bois d'œuvre ou du bois énergie, mais aussi pour l'agriculture et l'élevage (échange de produits). Il s'agit davantage d'identifier des « vocations » de certaines zones, en fonction de leur potentiel, de la population et des activités existantes, afin de définir si et à quelles conditions les différentes ressources naturelles peuvent y être exploitées.

Le schéma local doit avant tout orienter les acteurs locaux sur les utilisations prioritaires des espaces et ne doit pas présenter un caractère normatif ou contraignant, sauf lorsque celui-ci est déterminé par l'existence de droits et de permis spécifiques. Il n'est donc pas figé et doit pouvoir être, comme les PDL, revu régulièrement pour s'adapter aux évolutions des besoins des acteurs du territoire.

4.3.1.3 Activité 1.3 : Définir les règles de gestion des ressources naturelles dans les zones prioritaires

Le schéma local d'aménagement du territoire permettra d'identifier certaines zones pour lesquelles il serait pertinent de définir collectivement des règles de gestion des ressources naturelles. Dans les communes de la zone forestière, les PAF déterminent déjà un certain nombre de zones ainsi que les conditions de leur utilisation (séries d'exploitation, de conservation, etc.) C'est donc principalement dans les zones ne faisant pas l'objet de PAF et dans les séries de conversion que ces règles de gestion pourront être définies. Les principaux objectifs de la détermination de ces règles sont :

- Favoriser la gestion durable des ressources et
- Limiter les risques de conflits entre utilisateurs.

Ces règles doivent être déterminées au travers de mécanismes de concertation inclusifs en veillant à une représentativité des femmes et des populations autochtones. Il s'agit donc de travailler non plus au niveau des (macro) zones identifiées au niveau communal, mais au niveau d'espaces territoriaux plus petits, à l'échelle locale (village ou groupe de villages proches ou liés par une histoire commune). Il pourrait s'agir : 1) des forêts résiduelles, que les communautés souhaitent gérer durablement, et qui pourraient à terme évoluer dans une dynamique de création de forêts communautaires ou de forêts des ménages sur les modèles testés au Cameroun et au Congo ; 2) d'espaces agro-sylvo- pastoraux où il existe des risques importants de conflits entre agriculteurs et les éleveurs pour l'exploitation des ressources.

Les séries de conversion (et, potentiellement, la forêt de Botambi qui pourrait être déclassée à cet effet) offrent de bonnes conditions pour la réalisation, avec les communautés, de plans simples de gestion des forêts pouvant déboucher, à terme, sur la mise en place de forêts communautaires conformément à la législation en vigueur.[31] Les plans de gestion identifieront des zones selon les ressources que les communautés souhaitent valoriser : production de bois d'œuvre artisanal (conformément aux modalités de gestion de l'Activité 2.3), de PFNL, activités de reboisement agroforestier, etc.

De la même façon, sur la base d'une identification des zones de chevauchement d'activités entre agriculteurs et éleveurs pouvant être sources de tensions, il s'agira :

- D'accompagner la mise en place de comités de gestion des espaces agropastoraux sur les zones de tensions potentielles identifiées et de former leurs membres (sur le règlement des litiges agro-pastoraux, l'évaluation des dégâts des champs et sur le bétail, la médiation/facilitation du dialogue intercommunautaire…). Afin d'assurer une bonne représentativité des femmes et des peuples autochtones dans ces comités des séances de sensibilisation et des formations de ces groupes seront organisés. ;
- d'élaborer des conventions locales sur ces nouveaux espaces (cartographie plus fine de l'espace concernée, concertation pour définir les règles, validations et diffusions de ces règles…) ;
- d'appuyer la mise en œuvre de ces conventions locales à travers notamment la mise en place d'aménagement agro-pastoraux (investissements de type : aménagement de zones de rouissage du manioc là où il y a des tensions avec l'abreuvement du bétail, délimitation de couloirs de passage…) et définition de leurs modalités de gestion.

4.3.1.4 Activité 1.4 : Opérationnaliser des volets de développement économique et de gestion des ressources naturelles des PDL

Les PDL ont permis d'initier la concertation dans les communes afin d'établir des priorités de développement social et économique. Toutefois, la mise en œuvre des PDL est très modeste, les communes ne disposant pas des moyens humains et financiers de la mise en œuvre de la plupart des activités prévues. C'est particulièrement vrai pour les activités visant au développement économique

[31] Les « forêts communautaires » ont été intégrées au cadre légal centrafricain à travers le Code forestier de 2008 ; du document « Concepts et Vision de la Foresterie Communautaire en République Centrafricaine », adopté par le gouvernement en 2010 ; et du « Manuel de procédure d'attribution des forêts communautaires en RCA » (MPA) adopté par le décret présidentiel N°15-463 du 3 décembre 2015.

et à la gestion des ressources naturelles, qui sont mises en œuvre avec de nombreux acteurs sur des terroirs donnés et qui demandent des compétences dont disposent rarement les communes.

Les PDL contiennent les grands types d'activités suivants :

- Vulgarisation du cadre légal, en particulier sur le foncier, la forêt et la chasse ;
- Gestion durable des ressources forestières, mise en place de forêts communautaires, promotion de l'agroforesterie ;
- Amélioration de la production agricole par la vulgarisation de techniques adaptées ;
- Amélioration du fonctionnement des filières (infrastructures de stockage et de transformations, débouchés) ;
- Amélioration de la gestion du foncier ;
- Accès aux financements ;
- Amélioration des pistes rurales.

Une partie de ces activités est clairement incluse dans activités correspondant au résultat 1 de ce projet : vulgarisation du cadre légal (activité 1.1) ; gestion du foncier (activité 1.2) ; mise en place de plans simples de gestion des zones forestières des PLAT, qui pourront évoluer vers des forêts communautaires (activité 1.3). Les plans locaux d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles seront donc une opportunité pour mettre en œuvre des activités de développement économique sur la base d'un usage concertée des terres.

Par ailleurs, une autre partie de ces activités correspond à d'autres résultats attendus du projet : gestion durable des ressources forestières (activités 2.1 ; 2.2 et 2.3) ; promotion de l'agroforesterie et de la production agricole (activités 4.1, 4.2 et 4.3) ; etc.

Sur la base des priorités du PDL en matière de développement économique, les communes pourront élaborer une stratégie de développement économique permettant d'atteindre les résultats attendus. Le projet contribuera à la mise en œuvre de certaines de ses activités, comme mentionné ci-dessus.

Par ailleurs, certaines infrastructures structurantes pour le développement économique des territoires, comme des pistes rurales ou des marchés pourraient être priorisées dans le plan local d'aménagement du territoire et mis en place par les communes, conformément à leur PDL. Des fonds de développement local, du type de ceux existant dans les projets PDRSO et PGRN, seront mis en place. Ils seront accompagnés d'un dispositif visant au renforcement de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des finances communales.

Éléments à approfondir dans le cadre de la faisabilité

L'étude de faisabilité devra approfondir utilement les points suivants :

- Perspectives actuelles en matière de mise en cohérence des différents codes sectoriels et d'adoption du nouveau code domanial et foncier ainsi que du code foncier agropastoral ;
- Acceptabilité par les communes et le ministère en charge de l'aménagement du territoire de l'élaboration de schémas locaux d'aménagement du territoire, dans une perspective de capitalisation et de réplicabilité ;
- Existence de données permettant de réaliser des cartes d'usage des sols ainsi que des cartes de potentiel ;
- Bilan des expériences en RCA et dans la sous-région de la mise en place de plans simples de gestion des ressources naturelles.
- Détermination des compétences disponibles en RCA pour mener à bien ces activités et des besoins en renforcement de capacités ;
- Déterminer les coûts de mise en œuvre de la composante.

4.3.2 Résultat 2 - La ressource bois d'œuvre est valorisée et gérée durablement et de manière cohérente entre les producteurs et les consommateurs

L'exploitation forestière pour la production de bois d'œuvre est pratiquée autour de Bangui par des opérateurs privés industriels et par des producteurs artisanaux. Quel que soit le type d'opérateur, l'abattage des arbres occasionne une dégradation des forêts en créant des trouées d'abattage qui provoquent des cassures sur les arbres d'avenir du sous-bois. Au niveau des opérateurs industriels, la construction de routes et d'ouvrages d'arts pour l'évacuation des bois depuis les concessions forestières industrielles vers les lieux de transformation crée une dégradation forestière supplémentaire aux trouées d'abattage. S'il est impossible d'exploiter le bois d'œuvre en ne produisant aucune dégradation localisée des forêts, cette dernière peut être limitée par la mise en pratique d'exploitation à faible impact. D'autre part, un processus de collaboration entre les producteurs industriels et artisanaux permettrait de diversifier et intensifier la production forestière par unité de surface tout en répondant aux exigences des marchés de chaque type d'opérateur. Cette intensification, si elle est maîtrisée (un seuil maximal d'arbre exploité par hectare ne doit pas être dépassé), limiterait le déploiement géographique de l'exploitation forestière artisanale qui, dans l'état actuel des textes en vigueur, ne donne aucune garantie de durabilité. En complément des synergies opérateurs industriels et artisanaux, il conviendrait également de tester de nouveaux modes de production artisanale afin d'améliorer la gestion durable des forêts ainsi exploitées.

Depuis le début des années 2000, l'aménagement forestier exigé aux opérateurs industriels via l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'Aménagement Forestier (PAF) vise la durabilité, c'est-à-dire qu'il doit garantir selon l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) : *« la fourniture continue des produits et services recherchés, sans réduction inutile des qualités intrinsèques ni de la productivité future de la forêt, et sans effet indésirable inutile sur l'environnement physique et sociale »*. Les PAF de première génération, élaborés depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000 en RCA, l'ont été sur la base de données scientifiques partielles et non régionalisées, ne permettant pas de totalement garantir l'objectif de durabilité ainsi annoncé à l'outil PAF. Un dispositif de recherche a été mis en place à Mbaïki dans les années 1980 afin de produire des données scientifiques applicables aux PAF de RCA pour en améliorer la durabilité. Si ce dispositif a été suivi jusqu'à la fin du PDRSO par divers financements, il n'a néanmoins pas encore fourni l'ensemble des données scientifiques

attendues, notamment au regard des bouleversements observés par les changements climatiques, pour s'assurer que les PAF de seconde génération seront davantage durables que ceux de première génération.

4.3.2.1 Activité 2.1 : Former à l'EFIR dans les entreprises industrielles et auprès des scieurs artisanaux

Dans les forêts tropicales humides du Bassin du Congo, dont le massif forestier Sud-Ouest de la RCA est partie intégrante, les dégâts occasionnés de manière directe[32] par l'exploitation forestière sur le couvert forestier sont principalement les trouées d'abattage qui se créent lorsque l'arbre tombe après avoir été tronçonné et dans le cadre de l'exploitation industrielle la construction du réseau routier et des ouvrages d'art (ponts pour le franchissement des cours d'eau en particulier) pour évacuer les grumes de la forêt vers le lieu de stockage ou de transformation des bois abattus[33]. Dans le cas particulier de l'exploitation artisanale, dont le tronçonnage des grumes en sciages est effectué en forêt, de mauvaises pratiques de sciage peuvent occasionner des pertes considérables de rendements et des sciages de mauvaise qualité qui impactent négativement la rentabilité économique des exploitants artisanaux et peuvent par conséquent les pousser à couper davantage d'arbres en forêts.

Le niveau quantitatif de ces dégâts d'exploitation est très variable, selon la topographie[34], les types de sols, le nombre et la taille des arbres exploités, mais également selon les pratiques d'abattage et les méthodes et tracés de construction des routes, ouvrages d'art[35] ou encore l'équilibre entre les pistes de débardage et le réseau routier (les pistes de débardage impactant moins le couvert forestier que les routes). À titre d'exemple, une trouée d'abattage déforeste temporairement une superficie au sol comprise entre 80 et 980 m², la régénération forestière naturelle devant ensuite permettre au couvert forestier de se reformer. Les différentes études démontrent dans la région Bassin du Congo, en ordre de grandeur, qu'une assiette annuelle de coupe d'un concessionnaire forestier peut être impactée de quelques pourcents par l'abattage des arbres (entre 1 et 3 %) et généralement davantage par la construction du réseau routier et des ponts (selon équilibre pistes de débardage / routes), ces derniers peuvent par ailleurs perturber l'écoulement du réseau hydrographique et impacter les villages périphériques et la faune (aquatique notamment).

Le projet pourrait organiser des formations d'Exploitation Forestières à Impacts Réduits (EFIR), ces méthodes permettent d'améliorer les pratiques d'exploitation en forêt, il s'agit de former selon les opérateurs :

- Industriels et artisanaux : à l'abattage directionnel des arbres pour limiter l'emprise des trouées d'abattage ;
- Industriels : réflexions avec l'entreprise, puis formations qui en découlent, sur l'optimisation des tracés routiers et la construction des routes et ouvrages d'art ;
- Artisanaux : des formations à la production des sciages en forêts après abattage des grumes pour améliorer les rendements matières et la qualité des sciages produits.

---

[32] L'exploitation forestière occasionne également des pertes de couvert forestier et de la dégradation forestière de manière indirecte, particulièrement par l'afflux de travailleurs et de leur famille, qui pratiquent l'agriculture généralement par abattis-brûlis en lisière forestière. Ce sujet sera abordé dans le Résultat 4.

[33] Réseau Dynafac, 2022, Dynamique des forêts d'Afrique centrale. Pour une amélioration de la durabilité des plans d'aménagement forestiers. Capitalisation des projets DynAfFor et P3FAC

[34] De manière générale, les pentes et les impacts de l'exploitation forestière suivent la même dynamique : plus la pente est forte, plus la superficie du couvert forestier impacté par l'abattage et la construction du réseau routier est importante.

[35] Uniquement pour les concessionnaires forestiers, les scieurs artisanaux ne construisent pas de routes : les grumes sont sciées sur place et les planches évacuées sur les sentiers forestiers à pied.

Lors de l'étude de préfaisabilité, les entreprises IFB et Centrabois ont exprimé leur intérêt pour des formations EFIR, bien que ces entreprises aient déjà été formées par le passé et qu'elles n'aient pas été en mesure de pérenniser dans leur fonctionnement interne les précédentes formations EFIR, ce qui laisse planer le doute sur leur volonté d'une réelle appropriation de ces techniques.

L'étude de faisabilité devra évaluer l'intérêt des exploitants artisanaux pour de telles formations EFIR, il s'agira de :

- mieux caractériser les producteurs qui seraient à même de participer aux formations EFIR (connaître qui ils sont, où ils exploitent, pour quels marchés, etc.) ;
- identifier les arguments qui sauront convaincre les producteurs artisanaux de participer, par exemple produire des sciages de meilleure qualité qui seront vendus plus cher localement.

L'étude de faisabilité pourra dimensionner de manière plus précise les besoins en EFIR des entreprises et des producteurs artisanaux, il conviendra :

- de préciser le contenu du plan de formation EFIR pour chaque type d'acteurs selon les éléments mentionnés dans cette présente étude de préfaisabilité ;
- d'analyser de manière quantitative les besoins en formation des opérateurs industriels et artisanaux : nombre de jours des formations par thème, récurrence des formations, formations groupées ou individuelles, etc.

4.3.2.2 Activité 2.2 : Développer des modèles collaboratifs entre les producteurs industriels et les acteurs de la filière artisanale

Dans le secteur de l'exploitation de bois d'œuvre à Bangui et dans sa périphérie, deux catégories d'opérateurs peuvent être différenciées : les concessionnaires industriels qui opèrent au sein de PEA qui leur sont attribués pour des rotations de 25 à 35 ans et les opérateurs artisanaux qui œuvrent dans l'informel pour la très grande majorité d'entre eux, parfois sur des territoires qui se superposent à ceux des opérateurs industriels[36]. Ces deux catégories d'opérateurs ne communiquent pas entre elles, par méfiance l'une de l'autre et par crainte de concurrence pour l'accès à la ressource. Dans une moindre mesure, un sentiment de concurrence pour la commercialisation des produits peut également exister bien que d'une part l'accès aux marchés export est à court terme peu probable pour les scieurs artisanaux pour des questions de légalité et de qualité des produits et d'autre part que les scieurs artisanaux sont généralement plus concurrentiels sur le marché local.

Pour autant, des complémentarités pourraient être valorisées entre ces deux catégories d'acteurs. En RCA comme dans l'ensemble des pays forestiers du Bassin du Congo, les concessionnaires forestiers ne parviennent pas à exploiter les ressources forestières au niveau prévisionnel des plans d'aménagement forestiers. Bien que les essences de bois exploitées par les scieurs artisanaux soient généralement les mêmes que celles des industriels (Ayous, Sapelli, Iroko, etc.)[37], les demandes du marché national et régional à court ou moyen terme pourraient se porter vers d'autres essences dites secondaires que les acheteurs internationaux ne demandent pas encore.

Une démarche collaborative entre acteurs industriels et artisanaux (dont les femmes opératrices qui interviennent souvent en arrière-plan de leurs maris) pourrait être testée dans le cadre du projet.

[36] Ce qui a pour conséquence de modifier les niveaux de prélèvements de certaines essences de bois d'œuvre dans les PEA, l'exploitation artisanale s'ajoutant à l'exploitation industrielle, alors que les Plans d'Aménagement Forestier (PAF) des PEA sont paramétrés pour assurer un certain niveau de régénération des essences exploitées uniquement selon les volumes prélevés par l'exploitation industrielle opérée par le titulaire du PEA.

[37] Dubiez, E. and Gazull, L. (2019a) 'État des lieux de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre en périphérie de Bangui en République Centrafricaine - Quantification des flux et caractérisation de la filière'. PDRSO, CIRAD, AFD.

Considérant le caractère innovant de cette approche et par conséquent les freins qu'elle pourrait susciter, l'appétence des acteurs privés et publics pour une telle démarche devrait être confirmée par l'identification, dans le cadre de l'étude de faisabilité, d'un ensemble de mesures incitatives aux bénéfices mentionnés ci-dessus pour convaincre les concessionnaires industriels et artisanaux de s'engager dans un processus collaboratif. Ces mesures incitatives devront être discutées avec l'État et les acteurs privés, dans les grandes lignes lors de l'étude de faisabilité et dans le détail lors de la mise en œuvre du projet le cas échéant.

La démarche entreprise devrait également être structurée de manière plus précise dans cette étude de faisabilité, elle comprendrait les étapes suivantes :

- L'instauration d'un dialogue entre opérateurs industriels et artisanaux au sein d'une plateforme collaborative de production de bois d'œuvre en RCA ;
- La caractérisation des essences et produits bois pour les principaux marchés export, régionaux et nationaux en cherchant des complémentarités entre les produits et marchés pour éviter les concurrences ;
- La construction de différents scénarios de collaboration entre les acteurs industriels et artisanaux, voire semi-industriels, pour augmenter la valorisation des assiettes annuelles de coupe des PEA (séries de production et séries de conversion[38]). L'objectif recherché sera de valoriser sur le marché national les essences qui ne sont pas exploitées par les concessionnaires forestiers pour les marchés d'export. Plusieurs scénarios pourraient être imaginés selon les opérateurs, avec des partages des rôles et responsabilités précises et différenciées entre industriels et artisanaux le long de la chaîne de valeur du bois d'œuvre.

4.3.2.3 Activité 2.3 : Réviser des modèles de gestion et d'exploitation des forêts pour améliorer la durabilité de la filière semi-industrielle et artisanale de production de bois d'œuvre

Il existe deux types de permis pour l'exploitation du bois d'œuvre en RCA : les permis associés aux Assiettes Annuelles de Coupe (AAC) des concessionnaires forestiers industriels au sein des zones (ou séries) de production et de conversion des PEA et les permis artisanaux octroyés en principe en dehors des séries de production et de conversion des PEA. Les permis de coupe dans les AAC sont associés à un processus de gestion durable de l'exploitation forestière, défini dans un PAF, qui vise à reconstituer à un certain niveau les effectifs des essences exploitées. Les permis artisanaux ne présentent quant à eux aucune garantie de gestion durable des ressources exploitées : ils sont octroyés sur des superficies de 10 hectares et valable 1 an, sans aucune autre exigence de reconstitution des arbres exploités ni autres considérations environnementales. Cela étant, il est de toute façon inenvisageable de gérer une ressource forestière, qui plus est naturelle (c'est-à-dire non issue de plantations forestières), sur des superficies de 10 hectares et en l'absence de toute planification de l'exploitation et du repos de la forêt dans le temps. Le permis artisanal tel qu'il est défini dans le cadre légal et réglementaire en RCA ne permet donc pas de gérer durablement la ressource bois d'œuvre exploitée selon ce permis.

Une étude sur la filière du sciage artisanal a été réalisée en 2019 avec l'appui du PDRSO[39], elle a permis d'élaborer un draft de stratégie nationale pour le développement de ce secteur qui n'a pas pu faire

[38] Les SAOH sont ici exclues, bien que certains PAF des PEA mentionnent la primauté des concessionnaires forestiers pour exploiter le bois dans les SAOH (ce qui est pour le moins discutable par rapport à la vocation principale de la SAOH d'après les normes d'aménagement en vigueur), la valorisation des ressources naturelles des SAOH concerne particulièrement les communautés locales et populations autochtones dans une vision de développement de leur territoire plus large que la production de bois d'œuvre. Le cas des SAOH est donc traité dans l'Activité 1.2.

[39] Dubiez, E. et Gazull, L. (2019), Etat des lieux de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre en périphérie de Bangui en République Centrafricaine - Quantification des flux et caractérisation de la filière'. PDRSO, CIRAD, AFD.

l'objet d'un atelier de validation formelle avant la fin du projet. Parmi les principales recommandations de cette étude, il a été relevé la nécessité de réviser le permis artisanal afin de le rendre compatible avec une gestion durable de la ressource exploitée et pour garantir une rentabilité économique minimale aux exploitants artisanaux. De telles évolutions pourraient être davantage étudiées et promues par le Projet, il s'agirait de définir au-delà du seul permis artisanal :

- Des zones spécifiquement attribuées au sciage artisanal et/ou semi-industriel, en conformité avec les zonages définis dans les plans locaux d'aménagement du territoire et plans simples de gestion des forêts s'ils existent (Cf. Activité 1.3) et les éventuelles collaborations avec les concessionnaires forestiers établies dans les PEA (Cf. Activité 2.2). Les zones forestières des plans locaux de développement dédiées au sciage artisanal (Cf. Activité 1.2) devraient couvrir une superficie minimale pour pouvoir élaborer une gestion durable[40].
- Des caractéristiques des permis artisanaux et des plans simples de gestion des zones dédiées à l'exploitation artisanale (Cf. Activité 1.2) compatibles avec la gestion durable en termes de superficies, durées d'exploitation et des temps de repos des forêts (à l'instar des rotations dans les PEA). À titre d'exemple, la stratégie nationale envisageait pour permettre des mesures de gestion durable la transition d'un permis artisanal vers un permis semi-industriel, le document mentionne : « deux options pour permettre une exploitation semi-industrielle du bois d'œuvre : (1) élargir la portée spatiale et temporelle du Permis Artisanal à 50 hectares pour 3-5 ans ; (2) créer un permis d'exploitation forestière semi-industrielle qui complèterait le Permis Artisanal en termes de surface et de durée, par exemple un titre portant sur une superficie comprise entre 10 et quelques dizaines d'hectares pour une durée de moyen terme ». D'autres combinaisons durée / superficie / mesures de plans simples de gestion pourraient être étudiées et testées durant le projet pour les zones de production artisanale et les permis artisanaux, en valorisant également les expériences des Permis d'Exploitation Domestique (PED) en cours de définition au Congo ou d'autres initiatives conduites dans la sous-région (Cameroun et Gabon essentiellement).
- Des règles d'exploitation communes : Diamètre Minimum d'Exploitation (DME), durée des rotations, listes des essences qui peuvent être exploitées, éventuels inventaires à conduire sur l'ensemble de la zone dédiée à l'exploitation artisanale – qui ne sera donc pas forcément celle d'un permis artisanal ou semi-industriel seul, mais qui peut être une zone qui permettra d'octroyer plusieurs permis selon une rotation conformément au(x) plan(s) simple(s) de gestion établis – selon les intérêts de cet inventaire pour les mesures de gestion et la faisabilité économique de conduire de tels inventaires. D'autres mesures encore pourraient ainsi être définies.
- Des modalités de contribution de l'exploitation artisanale au développement local et aux caisses de l'État (taxes dont l'assiette et le montant seraient fixés), en contrepartie desquelles les « tracasseries » et divers rackets le long des routes ne seraient plus « exigés »[41]. Un équilibre entre les coûts que devra payer l'exploitant artisanal (coût du permis et taxes diverses associées à l'exploitation) et ceux des tracasseries actuelles devra être recherché afin

[40] Selon les hypothèses : 1 scieur artisanal (1 tronçonneuse), rendement 0,5 arbre/j, 220 jours de travail par an, densité d'arbre exploitable de 1 arbre/ha et rotation de 25 ans ; la superficie minimale serait : 1 X 0,5 X 220 X 1 X 25 = 2 750 ha. Plusieurs plans locaux d'AT de différentes communes partageant des frontières communes pourraient permettre d'atteindre ce seuil.

[41] Pour cela, une piste évoquée dans le draft de stratégie nationale est « les agents de l'administration forestière devraient être motivés par le versement de primes liées au contrôle de l'exploitation légale (par exemple un pourcentage de la valeur des sciages illégaux saisis), qui se substitueraient aux revenus privés liés à l'acceptation d'une activité informelle », ce type de primes a déjà existé par le passé en RCA et dans d'autres pays forestiers du Bassin du Congo avant que l'unicité des caisses ne leur soit imposée par les institutions de Bretton Woods.

que l'exploitation artisanale ainsi formalisée demeure au moins aussi rentable que l'activité informelle constatée actuellement en périphérie de Bangui.

Le projet pourrait tester ces nouvelles modalités de gestion et d'exploitation du bois d'œuvre artisanal dans certaines zones, notamment dans les forêts identifiées dans les plans locaux d'aménagement du territoire (Cf. Activités 1.2 et 1.3) dont certaines zones seraient destinées à cette activité de production de bois d'œuvre selon des plans simples de gestion. Dans un second temps, il faudrait envisager de légiférer selon les enseignements acquis de ces premières expériences.

L'étude de faisabilité complètera la liste initiée ci-dessus des modalités de gestion à définir puis tester dans le projet et éventuellement proposer quelques premiers scénarios de permis artisanaux et/ou semi-industriels.

4.3.2.4 Activité 2.4 : Collecter des données scientifiques sur le dispositif de recherche de Mbaïki pour améliorer les plans d'aménagement forestiers des exploitants industriels de bois d'œuvre

Les Plans d'Aménagement Forestier (PAF) des concessions forestières industrielles visent à assurer la durabilité des prélèvements de bois d'œuvre dans la concession forestière d'une période d'exploitation à l'autre – appelée durée de rotation comme en agriculture – généralement fixée à 30 ans dans la pratique en RCA. Pour ce faire, les aménagistes qui élaborent les PAF modélisent l'évolution des peuplements forestiers après le passage de l'exploitation forestière afin de vérifier que les pratiques mises en œuvre par l'exploitant industriel ne mettent pas en danger la reconstitution du potentiel exploitable de bois d'œuvre qui sera disponible pour la rotation suivante. Ces modélisations de peuplements forestiers nécessitent des données scientifiques : croissance annuelle des arbres, taux de mortalité, taux de régénération, dégâts provoqués par l'exploitation forestière, etc. afin d'estimer au mieux la démographie des peuplements forestiers. Un dispositif de recherche a été installé à Mbaïki dans les années 1980 afin d'obtenir ces données scientifiques, des campagnes de collecte de données annuelles sont opérées sur ce dispositif de recherche chaque année depuis 1982, à l'exception de quelques années lors des périodes de troubles politico-militaires.

Bien que ce dispositif existe depuis une quarantaine d'années, les données qu'il a déjà fournies nécessitent encore d'être complétées par de nouvelles campagnes de collecte de données annuelles, notamment pour prendre en compte les effets des changements climatiques en cours sur les dynamiques des peuplements forestiers et mieux évaluer l'impact de l'exploitation forestière. La continuité de la collecte des données sur le dispositif de Mbaïki permettra d'établir des PAF de deuxième génération plus précis et plus durables que ceux de première génération (ceux actuellement mis en œuvre, en première rotation).

Le Projet financera donc les campagnes de collecte de données annuelles du dispositif de Mbaïki opérées par l'ICRA avec un appui technique apporté par le CIRAD dans la continuité des opérations conduites depuis les années 1980. Un accent sera particulièrement mis sur la recherche de financements à l'issue du Projet pour continuer la collecte des données annuelles. De même, un dispositif de transfert et d'appropriation des résultats clés du dispositif de Mbaïki de l'ICRA à l'administration en charge des forêts et aux autres écoles et universités centrafricaines sera mis en place.

4.3.2.5 Activité 2.5 : Valoriser les déchets de scierie pour la production de bois-énergie et bois d'œuvre

L'activité 2.5 aura pour but de valoriser les déchets ligneux issus des unités de transformation industrielle de bois d'œuvre disponibles dans le bassin d'approvisionnement de Bangui. On note notamment la présence de Centrabois, IFB ou en encore SCAD. Toutes ces entreprises ne valorisent pas à l'heure actuelle l'essentiel de leurs déchets de scierie, dont la quantité est évaluée à près de 15 000 t/an[42].

Ces déchets peuvent être valorisés à deux échelles : pour le bois d'œuvre sur le marché local et pour la carbonisation. Il a été identifié que la multiplicité d'interlocuteurs ne favorisait pas la vente et/ou la mise à disposition de ces produits par les entreprises industrielles. Il est ainsi proposé que l'étude de faisabilité explore l'opportunité de mettre en place un acteur unique de récolte et de tri de ces déchets ligneux afin de les mettre à disposition des acteurs pouvant les valoriser : commerçants de bois d'œuvre ou producteurs de bois-énergie.

Une expérience allant dans ce sens existe à la société SEFCA qui met à disposition d'une association d'environ 200 jeunes de Mambéré leurs déchets. Ceux-ci assurent le tri des produits (sciages pour Bangui, sciages pour Mambéré et alentours, déchets pour la carbonisation). Cette expérience pourrait être étudiée plus en profondeur lors de l'étude de faisabilité afin de voir dans quelle mesure elle est efficace et réplicable. De plus, l'étude de faisabilité ou le démarrage du programme pourra conduire des discussions avec les entreprises industrielles afin d'obtenir des accords de partenariat permettant la mise à disposition des déchets ligneux pour des groupements de producteurs de charbon de bois (ou des tiers jouant le rôle d'intermédiaires).

Enfin, des charbonniers seront structurés autour des points de ressources identifiés. Ces équipes seront appuyées à structurer la production ainsi que la commercialisation. Les formateurs en carbonisation (cf. Activité 3.1) pourront être mobilisés pour assurer la formation de ces charbonniers. De plus, l'étude de faisabilité pourrait explorer l'opportunité de construire un à plusieurs fours en brique fixes permettant d'améliorer significativement les rendements matières.

4.3.3 Résultat 3 - La ressource bois-énergie est gérée durablement

4.3.3.1 Activité 3.1 Améliorer les rendements de carbonisation

L'activitét 3.1 aura pour but de former les charbonniers du bassin d'approvisionnement en bois-énergie de Bangui à des techniques de carbonisation améliorées, et ce afin (i) d'augmenter les revenus de ces acteurs et (ii) d'assurer une production maximale pour une quantité de matière exploitée constante. En effet, le diagnostic de terrain établi a montré des techniques de carbonisation (notamment dans la sous-zone 1) donnant de très faibles rendements matière, probablement autour de 10 %. De plus, à proximité de Boali, des charbonniers ont mentionné le fait qu'une part importante de leurs meules (entre 30 et 50 %) étaient mal carbonisées et étaient perdues. Cette mauvaise maîtrise des techniques de carbonisation engendre une perte de ressource (en bois et en travail) pour les 2900 charbonniers estimés dans le bassin d'approvisionnement[13] qui interviennent quasiment sur l'ensemble de la zone d'intervention (Sous zone 1 et 2) là où se trouve du bois disponible (défriches, jachères, forêts…). Des techniques simples et ne nécessitant pas de matériel supplémentaire existent afin d'augmenter les rendements matière et ainsi (i) produire plus de produits avec la même ressource

[42] Pinta F. (2019), Etude de faisabilité d'une centrale à biomasse de 5 MWe pour alimenter le réseau de la RCA. *CN Climat RCA, TEREA, CIRAD, 91 p.*

initiale (réduisant d'autant la pression sur la ressource puisque le marché est contraint par le nombre de consommateurs) et (ii) augmenter les revenus des producteurs.

Il est proposé à ce stade une approche en deux étapes :

- Étape 1 : assurer la formation de trois spécialistes (2 pour la zone 1 et 1 pour la zone 2) de la carbonisation améliorée en RCA durant la première grande saison de production[43] au début du programme. La formation des trois formateurs sera réalisée en deux étapes : (i) connaissances théoriques et expérimentales de la carbonisation et (ii) ingénierie de formation, sociologie, participation, construction du programme pédagogique ;
- Étape 2 : Les formateurs disposeront par la suite de plusieurs saisons de production pour diffuser leurs techniques. Cela passera par de la formation de terrain et par l'action. Les formations seront collectives et complétées par des suivis individualisés par meule.

Si cela est possible, il serait intéressant de retravailler avec les personnels formés à la diffusion dans le cadre du PDRSO. Des groupements féminins de production de charbon ont été identifiés sur l'axe Bangui-Boali et seront également ciblés pour la diffusion de ces techniques améliorées.

4.3.3.2 Activité 3.2 Diffuser des foyers améliorés

L'activité 3.2 agira sur l'utilisation du bois-énergie, à l'échelle des ménages et/ou des usagers productifs. Le choix de la ou des cibles pourra être effectué durant l'étude de faisabilité. Il semble qu'à l'heure actuelle les filières de foyers améliorées soient peu structurées et connues. Les ateliers conduits ont montré que les acteurs définissent mal le concept et que les prix des « foyers améliorés » sur le marché vont du simple au décuple. Les ateliers ont également montré que les foyers améliorés disponibles actuellement sur le marché ne répondent pas aux attentes des femmes en termes de qualité. En effet, certains n'améliorent probablement pas significativement les rendements matières.

Il est donc proposé qu'à l'échelle de la faisabilité ou du début du programme, un état des lieux de la filière soit effectué et que les performances des modèles disponibles sur le marché soient évaluées. Par la suite, les travaux de l'activité 3.2 auront pour premier objectif de développer ou d'optimiser, en partenariat avec des artisans locaux, un ou plusieurs modèles de foyers répondant aux caractéristiques techniques requises par les ménages et/ou les usagers productifs[44] et permettant de réduire leur consommation en bois-énergie. A cet effet, il sera également intéressant de favoriser l'entreprenariat féminin pour développer ces modèles.

Une fois le ou les modèle(s) de foyers améliorés stabilisé(s), un appui à des PME locales et la structuration d'une filière seront assurés. En effet, l'objectif principal de cette activité est de permettre une diffusion durable des foyers améliorés et non une distribution unique à quelques bénéficiaires sans favoriser et consolider la production locale.

En parallèle, des travaux de promotion (porte à porte, distribution de modèle type, évènement de tests en public, etc.) seront conduits afin de sensibiliser les potentiels acheteurs à l'intérêt des foyers améliorés.

Il est proposé que cette activité urbaine puisse être conduite à Bangui, mais également dans les villes secondaires du bassin d'approvisionnement (Mbaïki, Boali, Damara).

[43] La majeure partie du charbon de bois est produit durant les périodes de défriche agricole, durant les saisons sèches
[44] Artisans utilisant le bois-énergie pour leur activité économique (restaurateurs, fondeurs, briquetiers, etc.)

4.3.4 Résultat 4 - Des techniques agroforestières et d'agroécologie sont mises en œuvre par les petits producteurs

Sans apport d'engrais minéral ou organique ou encore sans association à de l'élevage, la culture continue d'une même parcelle provoque une diminution de la fertilité des sols et un problème de gestion des adventices, en particulier *Imperata Cylindrica*, laquelle demande un gros travail de labour pour remettre le sol en culture. Il est alors plus intéressant pour les paysans de défricher de nouvelles terres forestières que de continuer à cultiver ces parcelles. Dans la périphérie de Bangui, les agriculteurs gèrent donc la fertilité et la lutte contre les adventices par la friche forestière. Néanmoins, les temps de jachère pour la reconstitution des forêts semblent de plus en plus cours et mettent en péril la durabilité du système, en termes agronomiques en environnementaux.

Les visites de terrain ont permis de vérifier que les modèles techniques proposés par le PDRSO dans le cadre de sa composante REDD+ n'ont été adoptés que marginalement, le plus souvent à cause du travail supplémentaire que ces techniques exigeaient et qui ne peut être supporté par le ménage agricole (durant le PDRSO, ce surplus de travail pouvait être financé, d'une manière ou d'une autre, avec les soutiens financiers du projet). Pour arriver à stabiliser les cultures sur les parcelles déjà défrichées, il s'avère nécessaire de réfléchir à des solutions qui, tout en prenant en compte les disponibilités des agriculteurs en matière de main d'œuvre, d'accès aux intrants et aux équipements, répondent aux contraintes en matière de gestion de la fertilité et des adventices et procurent des ressources alimentaires ou des revenus équivalents. Ces solutions devraient prendre en compte l'organisation du travail agricole et leur répartition au sein des ménages paysans, et veiller à l'accès des femmes aux ressources proposées.

La recherche agronomique centrafricaine a fortement décliné depuis les années 80 et avec les crises politiques qui ont secoué le pays régulièrement depuis. La RCA n'a aujourd'hui presque aucune recherche agricole en cours ou passée qui puisse servir de référence sur les évolutions des systèmes de défriche-brûlis vers des systèmes pérennes. Les champs de démonstration mis en place dans le cadre de la composante REDD+ du PDRSO ont été réalisés sur des parcelles spécifiques (hors des champs habituellement cultivés par les paysans) avec l'appui financier du projet. Cela a généré des attitudes opportunistes des paysans qui ont planté des surfaces supérieures à ce qu'ils pouvaient entretenir avec leur main-d'œuvre et n'a pas permis de générer des modèles adaptés aux conditions réelles des divers types d'agriculteurs.

La définition et la validation d'innovations techniques permettant de répondre aux contraintes actuelles des agriculteurs et agricultrices et adaptées aux conditions spécifiques des milieux sont donc une précondition pour leur diffusion à plus grande échelle.

4.3.4.1 Activité 4.1 Améliorer la connaissance sur les systèmes de production agroécologiques

Dans une logique de développement d'une agriculture ayant un impact moindre sur les forêts (et les milieux naturels au sens large) et du renforcement de la production durable de bois-énergie et de bois d'œuvre, la conduite de travaux de recherche appliqués à la zone de travail semble importante. En effet, concernant l'agroforesterie par exemple, la plupart des itinéraires techniques existants et bien maîtrisés sont basés sur des essences exotiques. Des systèmes résilients favoriseraient une diversité d'espèces, répondant aux besoins des populations locales (pour le bois, les fruits, les PFNL, etc.). Cependant, la sylviculture des essences locales et leurs réactions en milieu agroforestier sont largement méconnues. On peut citer par exemple l'utilisation de sauvageons d'Ayous et d'Essessang (des essences locales multiusages demandées par les bénéficiaires) en savane ou en zones dégradées

qui donnent des résultats très mitigés dans le cadre du TRI-RCA. Le développement de tests suivis par la recherche permettrait de favoriser le développement d'itinéraires techniques efficients et résilients.

Il est proposé qu'une diversité de systèmes soit testée : (i) en stations expérimentales, (ii) sur des terrains privés où le foncier est sécurisé (par exemple chez Horus qui partage un intérêt pour l'agroforesterie et l'agroécologie) et (iii) en milieu paysan pour les systèmes qui seront testés dans le cadre des travaux de l'activité 4.2. La recherche de partenaires privés sera à affiner dans l'étude de faisabilité. Il serait souhaitable que les itinéraires techniques testés s'ancrent dans le réel et soient issus d'échanges avec les parties prenantes, et notamment les agriculteurs et agricultrices de la zone.

L'ensemble des travaux impliqueront les centres de recherche et d'enseignement nationaux (ICRA, université de Bangui, ISDR, etc.) seront suivis dans le temps avec un objectif de publication et de diffusion.

4.3.4.2 Activité 4.2 Développer les pratiques agroécologiques (y compris agroforestières) pour renforcer la durabilité de l'agriculture en savanes et en forêts dégradées

L'activité 4.2 aura pour objectif d'apporter un appui aux agriculteurs et aux agricultrices pour la mise en place de systèmes agricoles ou agroforestiers durables, dans un but de production de produits agricoles, ligneux et non ligneux. Les systèmes testés prendront en compte des contraintes des agriculteurs, et particulièrement des agricultrices tel que le temps de travail, et viseront à limiter la DDF tout en augmentant les revenus et la sécurité alimentaire des ménages agricoles.

Un certain nombre de techniques semblent pertinentes à tester (systèmes agroforestiers, appui au petit élevage, petite mécanisation, etc.) et l'étude de faisabilité pourra pousser les investigations afin de pré-identifier d'autres systèmes de culture d'intérêt. Un certain nombre d'actions ont déjà été testées dans la zone (Tableau 4). En tout état de cause, il semble pertinent de proposer une diversité de systèmes techniques pouvant s'adapter à une diversité de systèmes de production. De plus, il est essentiel que les systèmes proposés puissent être développés de manière individuelle par les agriculteurs dans leurs champs habituels afin que chacun puisse s'en saisir.

Quelques pistes de systèmes agroforestiers à développer dans l'étude de faisabilité

- Le système « Mampu », un système agroforestier séquentiel à rotation courte (8 ans), associant des cultures vivrières à des *Acacia auriculiformis* ou *mangium.* Il permet la production de nourriture et de bois-énergie, en enrichissant les sols en azote. La régénération des acacias étant favorisé par le feu il s'adapte bien aux pratiques agricoles locales. Ce système est particulièrement pertinent dans les zones dégradées (faible fertilité du sol, envahissement par Imperata) où le bois énergie commence à se raréfier ;
- Les plantations mixtes en essences locales multifonctionnelles (bois d'œuvre, PFNL), par exemple l'ayous, le sapelli, l'essessang et essences locales ou exotiques à destination de la production de bois-énergie (acacia) et/ou enrichissant les sols en azote (acacia, moringa), peuvent être promues. Les essences à croissance les plus lentes peuvent être insérées en haies périmétrales, afin de ne pas bloquer la terre pour les cultures. Dans le cas où le propriétaire dispose d'une superficie suffisante, des plantations permanentes peuvent être proposées ;
- De même, le développement de vergers proches des habitations ou l'introduction d'arbres fruitiers en périphérie des champs peut être promu. Des vergers de faibles densités peuvent également permettre l'association avec des bananiers et des cultures d'ombrage (igname, taro) comme cela peut se rencontrer en périphérie de la réserve de biosphère de Luki en

RDC par exemple. Ces systèmes ont pour avantage de renforcer la valeur ajoutée produite par unité de surface tout en diversifiant les revenus agricoles ;

- Dans les zones peu dégradées, la régénération naturelle assistée (consistant à conserver des arbres à la défriche et/ou des rejets et sauvageons lors des sarclages des cultures) peut limiter la savanisation des terres et permettre de favoriser un processus de « forêt cultivée » par la sélection d'essences utiles (fruits, chenilles, propriétés médicinales, etc.).

Les agents en charge d'appuyer les agriculteurs auront pour mission (i) d'échanger avec les communautés locales (en veillant à la participation des femmes) afin de comprendre quels sont les principaux problèmes auxquels les agriculteurs font face et qui limitent la durabilité et la productivité des systèmes de production ; (ii) rechercher, avec les agriculteurs et agricultrices, les solutions techniques adaptées à leurs problèmes (les espèces à promouvoir, les itinéraires techniques les plus adaptés aux individus intéressés, etc.) et (iii) appuyer tout au long du processus les agriculteurs dans la mise en œuvre des solutions identifiées (pépinière, plantation, suivi et exploitation) ; (iv) évaluer collectivement les résultats des solutions testées.

La phase d'échange initiale avec les agriculteurs et agricultrices aura pour but de faire remonter leurs demandes d'appui pour définir précisément les activités à promouvoir en tenant compte de leurs capacités (notamment foncières) et leurs intérêts. En effet, le meilleur moyen d'avoir des effets/impacts est de rencontrer les besoins des agriculteurs pour bénéficier de leur intérêt et de leur motivation à s'inscrire dans un programme de développement durable. Ainsi, les mesures mises en œuvre sur le terrain s'appuieront sur les attentes des agriculteurs et les expériences passées dans la zone ou dans d'autres régions.

Sur la question foncière, le fait de travailler avec les besoins des bénéficiaires (notamment les femmes qui assument la majorité des travaux vivriers) et dans leurs champs habituels fera que les femmes seront les premières à bénéficier des activités.

La question foncière

En Afrique centrale et en RCA, la question foncière est prédominante dans les projets de plantations et d'agroforesterie, puisque l'arbre planté est un marqueur foncier, encore plus particulièrement dans le cas des essences exotiques. On constate également une superposition du droit positif (les terres appartiennent à l'État) et du droit coutumier (qui est concrètement celui qui assure l'administration des terres, en dehors des concessions forestières et agroindustrielles).

Dans la démarche d'un potentiel programme, afin d'assurer une appropriation durable des initiatives, il est proposé de réfléchir durant l'étude de faisabilité à une démarché basée sur le droit coutumier (les bénéficiaires travaillent dans les parcelles dont la propriété coutumière leur est reconnue, comme cela a pu être le cas par exemple dans le cadre du projet PDRSO). Pour les non-ayants droits des arrangements avec les propriétaires pourraient être formalisés avec l'appui du projet et cosignés par une entité localement reconnue.

Cette démarche est proposée afin de ne pas exclure la majorité des agriculteurs de la périphérie de Bangui, qui ne disposent pas de droits fonciers reconnus au cadastre. De plus, cela a l'avantage de clarifier l'accès aux bénéfices futurs, au contraire de projet basé sur des groupements où le partage des bénéfices reste flou.

Ainsi, les agents, par une forte présence sur le terrain, renforceront les capacités des agriculteurs pour (i) construire et conduire des pépinières quand nécessaire, (ii) assurer la préparation de leurs terrains (les actions dans les champs habituellement cultivés seront privilégiées en ce sens) et la plantation, (iii) entretenir puis (iv) exploiter et régénérer les parcelles. Durant l'ensemble du projet, les agents

suivront les agriculteurs durant tout le cycle productif (de l'emblavement à la récolte) afin de maximiser la réussite des activités. Au-delà de ces aspects purement techniques, les agents œuvreront au renforcement de capacités des producteurs en stimulant leurs réflexions, en favorisant la recherche conjointe de solutions adaptées et en produisant de nouvelles connaissances par l'analyse collective des résultats obtenus.

La gestion des pares-feux

Le feu est une problématique forte pour les projets forestiers et agroforestiers dans la périphérie de Bangui. Les projets comme le TRI-RCA ou le PDRSO ont vu un nombre important de leurs plantations détruites par les feux de savane. En effet, l'établissement manuel de pares-feux est très chronophage. Il est donc recommandé que l'étude de faisabilité se penche plus précisément sur cette question afin de proposer des modalités de gestion le moins chronophage possible afin de pérenniser les plantations. En plus de recommander la plantation en *taungya* afin que l'entretien des arbres soit couplé à celui des cultures en année 1 voire 2 et que des champs soient installés dans la mesure du possible à côté des plantations de l'année précédente pour les protéger, des pares-feux arborés pourrait être promus. Des exemples basés sur l'anacardier en première ligne[45] et le teck en seconde semblent pouvoir s'adapter au contexte, d'autant que le teck bénéficie en plus d'un marché local.

Cette activité sera en lien avec l'activité 4.1, car il est proposé qu'un certain nombre de parcelles soient suivi par la recherche afin de capitaliser sur cette expérience. Enfin, dans le cas des plantations agroforestières permettant la production de bois-énergie, il est possible que les planteurs soient également appuyés pour la carbonisation (Activité 3.1).

Le développement de plantations communales

Dans ce produit, il pourrait également être proposé que les communes soient appuyées pour réaliser des « plantations communales ». De nombreuses plantations de teck installées grâce au fond forestier national existent. Il serait intéressant de répliquer ce modèle, mais en réalisant des plantations d'essences locales. Ces plantations auraient pour objectif de (i) restaurer des terres communales (foncièrement sécurisées par la commune) dégradées, (ii) créer des vergers semenciers pour de futures plantations en essences locales et (iii) créer des boisements récréatifs dans les communes. L'intérêt des communes pour cette activité pourrait être sondé durant l'étude de faisabilité.

Un travail de plantation agroforestière dans la ville de Bangui, sur la partie dégradée de la « colline de Bangui », pourrait également être envisagé. Les écosystèmes forestiers de la colline de Bangui auraient été dégradés par la production de bois-énergie. Ainsi, des activités de plantation pourraient contribuer à l'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Bangui, en cohérence avec le plan énergie-climat de la ville. Cette opportunité nécessite cependant d'être étudiée plus en profondeur lors de l'étude de faisabilité.

[45] Louppe D., 1992, Le feu – Mieux le comprendre pour mieux lutter. *IDEFOR 38 p.*

Tableau 4 : Systèmes techniques expérimentés dans la périphérie de Bangui

Technique	Projet(s)	Description	Forces constatées	Faiblesses constatées
Système « Mampu »	PDRSO	Plantation d'*Acacia auriculiformis* ou *mangium* parmi les cultures (manioc, maïs, etc.) suivant le système *Taungya.* Exploitation des acacias à environ 8 ans pour la production de bois-énergie.	L'introduction d'une légumineuse permet l'enrichissement en azote des sols tout en produisant du bois-énergie sur des zones de savane ou dégradées. Quelques parcelles de très belle qualité ont été observées. Possibilité de conduite des cultures d'ombrage dans les plantations (igname, taro par exemple).	L'approche consistant à établir les plantations en dehors des parcelles habituellement cultivées et à financer toutes les étapes de travail n'a pas favorisé les entretiens et l'adoption. Rares sont les planteurs qui continuent à appliquer le système et à entretenir les pare-feu[46]. Le système est basé sur une plante exotique et est surtout adapté aux zones de savane et /ou très dégradées. La continuité du système est en jeu au bout de 8 ans, cependant, le projet n'est intervenu que 2 ans.
Développement du petit élevage en divagation et parcage de nuit	PDRSO	Distribution de petit bétail (chèvres) et construction de parc pour la nuit	Augmentation du capital des ménages et création de petites réserves de déjections animales	Peu de bénéficiaires identifiés. Pas de valorisation du fumier d'après les bénéficiaires rencontrés.
Régénération Naturelle Assistée (RNA)	PDRSO	Conservation d'arbres sur pieds à la défriche et/ou lors des sarclages	Permet de favoriser le recrû forestier à l'abandon de la parcelle et de « cultiver » les jachères avec des essences d'intérêt pour les agriculteurs.	Peur de la compétition avec les cultures pour les agriculteurs.
Plantations d'essences locales pour PFNL	TRI-RCA (FAO), EEDD, ICRA/ISDR	Plantations d'essences locales hôtes à chenilles (*Triplochiton scleroxylon* et *Ricinodendronheudelotii* notamment)	Les modes de plantation basés sur des essences encore courantes dans le milieu facilitent l'obtention de semences et/ou sauvageons. De plus, il existe un objectif économique clair pour les agriculteurs à terme.	La plantation de sauvageons de grande dimension semble présenter des résultats très moyens en termes de taux de survie. L'approche consistant à établir les plantations en dehors des parcelles habituellement cultivées, sans mobiliser la technique du *Taungya*, en savane sur de grandes surfaces collectives en plus des champs habituels des

[46] Constat de terrain confirmant les conclusions de l'évaluation indépendante du projet

				bénéficiaires et à financer toutes les étapes de travail sauf l'entretien et l'établissement des pare-feu n'a pas favorisé les entretiens et l'adoption. Ainsi, l'ensemble des plantations hors années 2022 ont disparu.
Culture sous couvert en savane	PDRSO	Approche champ-école paysan pour diffuser la pratique de l'agriculture sous-couvert végétal et sans brûlis en savane. Diffusion du billonnage et du piquetage en ligne pour permettre cela.	Technique permettant une meilleure valorisation des savanes à court et moyen terme.	Le glyphosate utilisé dans le cadre de PDRSO est inaccessible (et va à l'encontre des objectifs du programme) aux agriculteurs en règle générale n'a pas favorisé une reproduction du modèle. Sans intrant chimique, la quantité de travail importante décourage les agriculteurs. Le temps court d'expérimentation (2 saisons agricoles) n'a pas permis une appropriation forte de la technique qui semble avoir été abandonnée.
Culture des bananiers sous ombrage dense	PDRSO	Approche champ école paysan pour diffuser la pratique de l'agriculture sous-couvert arboré dense des bananiers en forêt.	Conservation d'un couvert plus dense qu'à l'habitude.	Résultats obtenus perçus comme négatifs par les bénéficiaires. Non adopté.
Plantations de tecks	Inconnu	De nombreuses plantations de tecks (quelques arbres à de plus grandes parcelles ont été observées)	Existence d'un marché, de semences et d'une dynamique locale de plantation	Qualité des plantations variable, généralement faible à moyenne. Difficulté de rencontre avec les acheteurs.
Agroforesterie linéaire	Horus	Plantation de haies (Moringa à l'heure actuelle) dans des parcelles de cultures (manioc, maïs, etc.) mécanisées.	Plantations de moins d'un an difficile à évaluer.	

4.3.4.3 Activité 4.3 Appuyer la filière palmier en savane et dans les zones de forêt dégradée

Le palmier à huile se développe fortement dans la région, que ce soit sans le cadre de grandes plantations industrielles ou de petites plantations paysannes. Les plantations industrielles ont lieu en savane et utilisent des techniques intensives pour s'assurer de rendements élevés en fruits et d'une haute teneur en huile (importation de plants prégermés, utilisation d'intrants, transformation industrielle.

Les paysans, qui disposent de peu de moyens, protègent les plants qui poussent naturellement dans les friches et plantent parfois quelques arbres près de la maison. Il s'agit dans tous les cas d'espèces autochtones qui ne reçoivent aucun intrant. Le rendement en fruits et en huile est plus faible que les plantations industrielles. Il existe toutefois quelques planteurs avec quelques dizaines d'hectares de palmier à huile, implantés le plus souvent en zone forestière, mais il n'est pas souhaitable de diffuser ce modèle qui implique de la déforestation.

L'Activité 4.3 aura pour objectif d'apporter un appui à ces petits producteurs pour le développement de la filière huile de palme ; en accord avec les objectifs de la plateforme nationale sur la filière huile de palme durable et responsable en cours de développement en RCA, l'appui au développement de plantations paysannes aura lieu exclusivement dans les savanes, naturelles ou anthropiques. En zone forestière, l'inclusion des palmiers dans des systèmes agroforestiers diversifiés sera privilégiée.

Le projet pourra appuyer la filière à différentes échelles : (i) pour le développement de plantations villageoises en savane ; (ii) pour le développement des palmiers dans des systèmes agroforestiers en zone forestière, avec des variétés locales (utilisation des sauvageons) et (iii) pour la transformation artisanale, en zone forestière ou de savane. En effet, les perspectives d'amélioration des systèmes paysans semblent importantes, tant au niveau de la production que de la transformation, et pourraient permettre d'améliorer les revenus des producteurs tout en limitant les surfaces plantées. La transformation de l'huile de palme est également une opportunité d'appuyer des groupements de femmes pour la mise en place de petites unités de transformation.

Concernant la production, les agents en charge d'appuyer les agriculteurs auront pour mission de les aider pour produire des plants de qualité, les implanter dans leurs parcelles et suivre leur développement dans le temps. Ainsi, les agents, par une forte présence sur le terrain, renforceront les capacités des agriculteurs pour (i) construire et conduire des pépinières, (ii) assurer la préparation de leurs terrains et la plantation, (iii) entretenir puis (iv) exploiter les parcelles. Durant l'ensemble du projet, les agents suivront les planteurs pour la plantation comme pour le suivi des plantations réalisées les premières années du programme afin de maximiser la réussite des activités. Le projet s'assurera que les nouvelles plantations respecteront les règles fixées par l'interprofession pour la promotion d'une filière huile de palme durable en RCA.

En parallèle, l'étude de faisabilité pourra renforcer les travaux de la présente étude afin de mesurer l'intérêt d'appuyer le développement de petites unités de transformation des régimes en huile de palme et/ou de palmiste (pas/très peu valorisée à l'heure actuelle). L'interprofession de la palme durable est en cours de développement en RCA, avec l'appui d'Enabel. Outre l'organisation de l'interprofession, Enabel appuie la formation et la mise en place de pépiniéristes dans plusieurs régions du pays, dont la périphérie de Bangui. La production de plants serait basée sur l'importation de pré-germés, selon le même modèle que celui des plantations industrielles, sans qu'il soit encore clair aujourd'hui quelle institution pourra prendre le relais du projet pour assurer l'approvisionnement en

pré-germés. L'étude de faisabilité devra vérifier dans quelle mesure ces pépinières pourraient participer au développement des plantations paysannes en savanes.

4.4 Durée d'intervention

La gestion de territoires mêlant agriculture et forêt nécessite une vision et une intervention de long terme. Ainsi, comme recommandé par d'autres études en RCA[47], il est ici proposé une intervention de moyen-long terme, soit un minimum de **10 ans d'intervention continue**. Une telle durée d'intervention permet (i) de reproduire plusieurs cycles agricoles sur les cultures annuelles, (ii) de conduire au moins une rotation complète des systèmes agroforestiers basés sur des essences à croissance rapide (tel que le système « Mampu » par exemple) ou encore (iii) d'élaborer – dans le prolongement des PDL qui eux-mêmes ont une durée de 10 ans – des schémas locaux d'aménagement du territoire, de définir les plans de gestion locaux des ressources naturelles et de les réviser sur la base d'une évaluation des résultats produits, favorisant ainsi l'appropriation des stratégies et techniques établies et donc, indirectement, la durabilité des interventions.

Une première étape de 5 ans permettra de poser les bases nécessaires à la mise en œuvre effective sur les 5 années suivantes. Il s'agira lors de la première phase de 5 ans de conduire les activités d'aménagement du territoire, d'installer les parcelles de recherche sur les systèmes agroforestiers et d'initier le déploiement des premiers itinéraires techniques avec des producteurs. La mesure des résultats des systèmes agroforestiers ne peut se faire que sur un pas de temps supérieur ou égal à la composante ligneuse de la rotation, soit plus de 5 ans quel que soit l'itinéraire technique.

Le Tableau 2 supra propose des indicateurs à 5 et 10 ans.

4.5 Acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet

4.5.1 L'ensemble des parties prenantes

Le détail du montage institutionnel sera élaboré lors de l'étude de faisabilité. Néanmoins, on peut d'ores et déjà indiquer un certain nombre de principes d'intervention.

- Des synergies entre les trois études de préfaisabilités (Bangui et sa périphérie, Bangassou et le Sud-Ouest forestier) sont envisagées, a minima l'unité de gestion de projet basée à Bangui et certaines activités (recherche, révision de cadres légal ou de gestion des ressources naturelles, etc.) seront communes aux différentes zones. Il est ainsi recommandé de réaliser une seule étude de faisabilité et non trois sous-études comme cela est le cas pour les préfaisabilités afin de s'assurer de la cohérence des activités et budgets au stade de la faisabilité pour l'ensemble du programme.
- Le projet vise à mobiliser en premier **lieu les acteurs locaux** afin de promouvoir des changements sur les territoires considérés comme prioritaires par le CNI. Les acteurs locaux considérés sont : 1) les producteurs (agriculteurs, producteurs de bois-énergie, producteurs de bois d'œuvre industriels et artisanaux, sociétés privées) et leurs organisations ; 2) les services déconcentrés de l'Etat (agriculture, des eaux et forêts, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, etc.), présents sur les terrains d'intervention ; 3) les communes.

[47] Dufumier M. et Lallau B., 2016. Vers quel développement agricole en République Centrafricaine ? Réflexions et propositions. AUF et Université de Lille, 24 p.

- L'approche proposée repose sur la concertation entre ces différents acteurs sur la base d'une entrée par le **territoire communal**, qui représente l'échelle adéquate pour réfléchir à l'aménagement du territoire, et qui assure la cohérence avec les dispositifs de planification du développement local déjà mis en place lors de l'élaboration des PDL.
- Comme la majorité des mesures proposées est innovante, **un fort accompagnement technique et méthodologique sera nécessaire pour appuyer les institutions locales** dans leurs mandats, s'assurer de l'appropriation des démarches proposées et garantir la durabilité et la réplicabilité des actions. Cet aspect est d'autant plus important que la plupart des acteurs ciblés disposent aujourd'hui de moyens humains et matériels limités et que les investissements récents sur la formation des personnels sont loin d'avoir été suffisants.
- **La formation des acteurs institutionnels (communes et services déconcentrés)** sera donc une composante clé du programme dont le dimensionnement devra être réalisé par l'étude de faisabilité dans le cadre d'une analyse institutionnelle approfondie au moment de la réalisation de l'étude de faisabilité. Au-delà des formations théoriques, il faudra mettre l'accent sur l'accompagnement des institutions dans la conception et la mise en œuvre des activités.
- Les institutions au niveau national seront intégrées dans le pilotage du projet, mais aussi au travers de mécanismes de suivi et de capitalisation des activités, en particulier pour celles pouvant déboucher sur des évolutions du cadre légal (aménagement du territoire, gestion du foncier, gestion forestière, permis artisanaux, etc.). Des mécanismes spécifiques permettant de documenter et de tirer les leçons des expériences mises en place seront élaborés afin d'alimenter les politiques publiques, aussi bien dans les domaines précités que pour les interventions sur les systèmes agricoles, les collaborations dans le secteur forestier ou l'amélioration de l'efficience dans la filière bois-énergie.

4.5.2 Focus : modalités d'appui technique aux agriculteurs

Il a été constaté que dans la périphérie de Bangui, la majorité des projets en cours payaient les agriculteurs pour participer à leurs activités. Notamment, tous les projets forestiers/agroforestiers rencontrés payaient les agriculteurs pour défricher leurs parcelles, collecter/produire des plants/sauvageons, planter et parfois entretenir les plantations. Cette démarche permet d'obtenir des résultats à court terme par l'emblavement/la plantation de surfaces conséquentes. Cependant, les surfaces ainsi mises en valeur sont incompatibles avec les capacités des bénéficiaires à planter et entretenir les cultures et nécessitent de recourir à de la main-d'œuvre salariée. Ainsi, en l'absence de l'appui financier du projet, les agriculteurs ne reproduisent pas le système technique promu et n'entretiennent pas les parcelles, qui dès lors subissent bien souvent le passage du feu. La durabilité de cette modalité d'intervention semble faible. Au lieu de travailler sur des parcelles spécifiques au projet, il apparaît nécessaire de travailler dans les champs que les paysans mettent en valeur avec les ressources dont ils disposent. Cela n'empêche nullement de valoriser ces champs dans le cadre de mécanismes d'apprentissages collectifs.

De plus, la majorité des projets rencontrés dans la zone (à l'exception du PDRSO) interviennent par l'intermédiaire de groupements ou de coopératives, sans toujours formaliser les modalités de partage des bénéfices futurs et ne tenant compte qu'à la marge des spécificités des différents types de ménages. Il est ainsi difficile d'appréhender les intérêts des producteurs agricoles à intégrer ces coopératives en dehors de celui de bénéficier des fonds du projet ; la durabilité de ces coopératives est donc loin d'être assurée après le projet. Ces approches ne facilitent pas les entretiens des parcelles réalisées et par conséquent la prévention des feux de brousse. Il a déjà été montré, notamment en

RDC, que ces démarches collectives présentaient généralement des résultats plus faibles que les interventions individuelles[48].

Dans le présent programme, il est proposé une approche s'**appuyant principalement sur les ménages désireux de faire évoluer leurs systèmes de productio**n. Dans le cas ou des groupements endogènes existants et dynamiques seraient rencontrés, ils seront également appuyés.

Le projet travaillera avec les agriculteurs à définir les évolutions des systèmes de culture en prenant en compte leurs contraintes de trésorerie et leur disponibilité en main d'œuvre. Les systèmes agroforestiers mis en place devront donc viser un revenu à moyen terme (par exemple 8 ans pour la plantation de bois de chauffe), mais également des revenus au cours des années intermédiaires entre la culture de subsistance et la récole du bois, qui pourront être fournis par des cultures diversifiées comme les bananes, les ignames, les PFNL, etc. Il conviendra de déterminer dans quelle mesure les solutions permettant d'améliorer ces systèmes demanderont des investissements spécifiques pour pouvoir être mises en œuvre. Dans ce cas, le projet pourrait financer ces investissements, à condition de réfléchir si ces investissements ne risquent pas d'être un frein à la diffusion des solutions testées. Les appuis du projet seront essentiellement de la formation, mais ne comprendront pas de rémunération des étapes de travail dans les champs.

Il est envisagé deux types de situations :

- Les systèmes proposés sont viables économiquement, mais risquent d'être contraints par la concurrence entre l'entretien des jachères améliorées et les cultures vivrières. Dans ce cas, il est envisagé que le projet aide les agriculteurs avec des paiements forfaitaires en année 2 et 3, qui seront liés au nombre de pieds vivants à ce moment-là.
- Les systèmes proposés sont moins rentables que les systèmes actuels, mais présentent un bénéfice environnemental important : dans ce cas, l'introduction d'un paiement pour service environnemental sera envisagée, afin d'inciter les producteurs à adopter le système le plus vertueux du point de vue environnemental.

5 MODE OPERATOIRE & SYNERGIES

5.1 Système de mise en œuvre du programme intégré Bassin d'approvisionnement de Bangui

5.1.1 Groupes cibles

Les mesures du projet ciblent les populations rurales pauvres des zones d'intervention du projet, qui dépendent des biens et services fournis par les écosystèmes (forestières, savanicoles, etc.) de ces zones comme base de leur subsistance et de l'économie rurale, et qui sont les acteurs principaux derrière les changements d'utilisation des terres observés.

Les groupes cibles du programme sont donc prioritairement les acteurs locaux que ce soient les petits producteurs agricoles, les artisans producteurs de bois d'œuvre ou énergie, les représentants villageois

[48] Peroches A., Dubiez E., Peltier R., Procès P., Diowo S., Yamba-Yamba T. et Vermeulen C. (2019), Les Plans Simples de Gestion destinés à la production de bois-énergie en périphérie de Kinshasa : la participation et la restauration à l'épreuve du foncier. *Bois et Forêts des Tropiques, 340(2), 71-90.*

ou communaux. Le programme veillera à assurer la bonne relation entre acteurs artisanaux et locaux d'une part et entreprises privées : exploitants forestiers industriels (IFB, SCAD, Centrabois) et artisanaux, petits producteurs agricoles et entrepreneurs agricoles (Horus, Palme d'Or, Centraforest)

Les communes et leurs agents seront également des acteurs majeurs qui seront impliqués dès le début du programme dans le résultat 1.

Afin de garantir que tous les acteurs impliqués dans différentes thématiques travaillent ensemble, le programme intégrera utilement les avancées des PI REDD mis en œuvre en RDC, en particulier celui dans le Maniema, qui vise à la mise en place d'un système de Développement Local au niveau provincial. Le programme portera également une attention particulière aux échanges d'informations entre les acteurs à travers la création de groupes de travail et la création de plateformes digitales thématiques.

5.1.2 Approche envisagée

Afin d'assurer une bonne appropriation du programme par les acteurs locaux, le programme **se basera sur une approche intégrée, multisectorielle et hautement décentralisée mettant au cœur de son fonctionnement les villages, groupements de villages et communes**.

Dans cette optique, le programme même s'il sera basé au sein d'une administration de tutelle à définir dans l'étude de faisabilité n'apportera pas un appui spécifique à l'administration centrale au moins dans un premier temps (5 premières années du programme). L'administration centrale sera impliquée essentiellement dans le suivi et la capitalisation des activités.

Le programme sera mis en œuvre à travers **une assistance technique indépendante long terme et court terme selon les besoins spécifiques formulés en faisabilité**.

5.2 Liens avec les programmes existants et synergies

Le présent projet est structuré en cohérence avec les principales interventions en cours dans la périphérie de Bangui intervenant dans un même objectif. Le Tableau 5 présente ces interventions et les complémentarités avec les propositions amenées dans la présente étude de préfaisabilité.

Tableau 5 : Complémentarité avec les programmes contribuant aux mêmes résultats que le projet proposé en périphérie de Bangui

Projet	Porteur(s)/Partenaires	Secteurs visés	État d'avancement fin 2022	Budget et période d'intervention	Description du projet	Articulation avec le projet proposé
PDRSO	AFD, FFEM, Consortium FRMi – TEREA – ONFi – Oréade Brèche – CIRAD	Développement local, aménagement forestier, agroforesterie et agriculture durable	Terminé	6,5 MEuros 2016-20	La finalité du PDRSO est de contribuer à réduire la pauvreté dans les communes forestières du Sud-ouest de la RCA par un renforcement de leurs capacités et une gestion durable de l'écosystème forestier. Le Projet présente 3 Composantes : C1 « Développement local » : Renforcement de capacités des communes et des communautés locales et financement d'investissements immédiats. Le projet couvre dans un premier temps 10 communes-pilotes (sur 21 communes forestières). C2 « Appuis aux administrations forestières » : Assistance technique résidente et ponctuelle à l'AGDRF et conduite des processus d'aménagement de trois permis forestiers octroyés fin 2014. C3 « REDD+ » : Définir et mettre en place des interventions visant à limiter la pression anthropique (agricole et bois énergie) sur la forêt et à en	Les interventions proposées mobiliseront les expériences réalisées par le PDRSO en tirant des « leçons apprises » des succès/échecs constatés dans l'évaluation finale du projet. Également, le dispositif d'enveloppe financière pour financer les activités prioritaires des PDL sera adapté à la mise en œuvre des activités économiques et de gestion des ressources naturelles des PDL.

					mesurer l'impact et appui au dispositif de recherche forestière de Mbaïki.	
TRI-RCA	GEF, FAO	Gestion durable des forêts, notamment par la restauration forestière	En cours	16,4 MUSD 2018-22	Le projet vise à contribuer à la restauration et au maintien des paysages critiques, fournir des avantages environnementaux mondiaux et un développement économique plus résilient et les moyens de subsistance en appui au Défi de Bonn.	Les interventions proposées mobiliseront les expériences réalisées par le TRI-RCA en tirant des « leçons apprises » des succès/échecs constatés en termes de restauration forestière. De plus, les activités bois-énergie s'ancreront dans le schéma directeur d'approvisionnement en cours d'élaboration par le TRI-RCA.
PGRN	Banque Mondiale (IDA)	Aménagement du territoire à l'échelle communale et financement d'activités prioritaires	En cours	10 MUSD 2018-2023	Le PGRN développe des activités de réformes des cadres légaux sectoriels minier et forestier (fiscalité forestière), contribue aux côtés du PDRSO à élaborer les PDL des communes forestières et financent des activités prioritaires des PDL élaborés avec l'appui du projet.	Certaines des activités identifiées dans les PDL concernant le développement économique et la gestion des ressources naturelles dans les communes pourront être financées par le projet.
Horus	Fonds propres	Productions agricoles	En cours	Non connu	Horus développe des itinéraires de production agricole pour approvisionner la bassin de consommation de Bangui (marché local)	Horus développe des systèmes agricoles et agroforestiers innovants, des collaborations pourraient être construites entre le projet et Horus pour mettre en place des parcelles d'essais par exemple (Cf. Activité 4.1)
DEVRUR	Union Européenne	Production Agricole Formation Création d'Agripoles	En cours	18 M UE	Le projet a 3 objectifs spécifiques : • OS 1 : La qualification professionnelle des acteurs de développement agricole et	Certaines interventions sur l'agroforesterie et l'agrocécologie, ainsi que la mise en place de chaines de valeur pourront se faire en lien avec les activités de DEVRUR relatives à la formation professionnelle des acteurs agricoles.

					rural et l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural sont renforcées. • OS 2 : Les facteurs de production ainsi que les capacités de production et de transformation locales sont accrus. • OS 3 : L'offre de services financiers et non financiers qui soutient l'entrepreneuriat rural autour des agropoles multifonctionnelles et à Bangui, est développée.	

6 PLAN DE FINANCEMENT

6.1 Coûts estimatifs du programme

Les coûts estimatifs du programme, qui devront être affinés lors de l'étude de faisabilité en fonction des ciblages et des dispositifs retenus, s'élèvent à 13, 3 MUSD, y compris 1,2 MUSD de divers & imprévus.

Tableau 6 : Budget estimatif par composante

Proposition de budget	Total (USD)
Résultat 0 - Unité de Gestion de Projet	3 320 000
Résultat 1 - Les communes sont engagées dans un processus de développement intégré et inclusif	2 270 000
Activité 1.1 : Former les acteurs locaux au cadre légal, aux enjeux et aux modalités de réalisation d'un plan local d'aménagement du territoire	320 000
Activité 1.2 : Elaborer des plans locaux d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles	600 000
Activité 1.3 : Définir les règles de gestion des ressources naturelles dans les zones prioritaires	590 000
Activité 1.4 : Opérationnaliser les volets de développement économique et de gestion des ressources naturelles des PDL	760 000
Résultat 2 - La valorisation de la ressource en bois d'œuvre est gérée durablement	1 680 000
Activité 2.1 : Former à l'EFIR des opérateurs industriels et artisanaux	460 000
Activité 2.2 : Développer des modèles collaboratifs entre les producteurs industriels et les acteurs de la filière artisanale	340 000
Activité 2.3 : Réviser les modèles de gestion et d'exploitation des forêts pour améliorer la durabilité de la filière semi-industrielle et artisanale de production de bois d'oeuvre	80 000
Activité 2.4 : Acquérir les connaissances scientifiques permettant d'améliorer la durabilité des plans d'aménagement forestiers des exploitants industriels de bois d'œuvre	630 000
Activité 2.5 : Valoriser les déchets de scierie pour la production de bois-énergie	170 000
Résultat 3 - Les prélèvements non durables de bois-énergie sont réduits	720 000
Activité 3.1 : Améliorer les rendements de carbonisation	370 000
Activité 3.2 : Améliorer les rendements d'utilisation du bois-énergie au niveau des ménages	350 000
Résultat 4 - Des techniques agroforestières et d'agroécologie sont mises en oeuvre par les petits producteurs	4 190 000
Activité 4.1 : Améliorer la connaissance sur les systèmes de production agroécologiques	930 000
Activité 4.2 : Développer des pratiques agroécologiques (y compris agroforestières) pour renforcer la durabilité de l'agriculture en savanes et en forêts dégradées	2 640 000
Activité 4.3 : Appuyer le développement de la filière palmier en savane	620 000
TOTAL PROJET	12 180 000
Frais de gestion (7%)	850 000
TOTAL GENERAL	13 030 000

7 ANALYSE DE RISQUES DU PROJET DANS LE BASSIN D'APPROVISIONNEMENT DE BANGUI

Cette analyse de risques se base sur la méthodologie élaborée par CAFI, selon la matrice indicative fournie par le SE CAFI. Ces risques sont largement d'ordre politique et financier et extérieurs aux parties prenantes. C'est particulièrement le cas **des risques contextuels**. Les **risques institutionnels** sont plus faibles et surtout du à la complexité de mise en œuvre des programmes CAFI, pas toujours bien compris par les parties prenantes dans le pays. Cela nécessitera un important travail de sensibilisation et d'explication préalablement aux échanges entre les parties. Les risques programmatiques sont également relativement faible. Dans la zone de Bangui les parties prenantes ont l'habitudes des projets et les activités de terrain présente peu de risque. Au niveau supérieur (administration centrale par exemple) il peut y avoir certaines faibles organisationnelles qui rendent la mise en œuvre plus complexe. Cependant les programmes proposés visent d'abord les acteurs de terrain rendant ce risque moins critique.

7.1 Risques contextuels[49]

Risques contextuels	Type de risques	Niveau de risques
Changements/chocs environnementaux (changement climatique, épidémies, etc.)	Sûreté et sécurité	Elevé
Conflits armés et perte de contrôle de territoire	Sûreté et sécurité	Elevé
Changements économiques - marchés nationaux : inflation/pénurie de produits de base, y compris les denrées alimentaires et le gaz Economique	Economique	Très élevé
Changements/chocs économiques - marchés internationaux (changement des prix du marché international pour les hydrocarbures, les produits miniers et agro-industriels, etc. affectant les coûts d'opportunité)	Economique	Elevé
Fluctuations des taux de change	Financier	Moyen
Instabilité politique / roulement administratif au sein du gouvernement	Politique	Très élevé
Transfert inefficace des ressources au personnel administratif (équipement, salaires, etc.)	Financier	Très élevé
Pas de vision unifiée du pays[50]	Politique	Elevé
Manque de responsabilité publique et engagement limité en matière de réforme Politique	Politique	Elevé

[49] *Le risque contextuel fait référence à l'ensemble des conséquences négatives potentielles qui peuvent survenir dans un contexte particulier, comme le risque de déstabilisation politique, de retour à un conflit violent, de détérioration économique, de catastrophe naturelle, de crise humanitaire ou de tensions transfrontalières. Les agences de développement n'ont qu'une influence limitée sur le risque contextuel à court terme, mais elles cherchent à soutenir les interventions qui créent les conditions d'une réduction du risque contextuel à long terme, par exemple en encourageant les processus de construction de l'État et de consolidation de la paix, en renforçant la gestion des risques de catastrophe et en promouvant les réformes économiques qui augmentent la résilience face aux chocs.*

[50] La vision unifiée du pays est assurée par la constitution de la RCA. Cependant dans les faits cette vision est mise à mal par l'existence des nombreux groupes armés.

Changement de la vision du pays (entraînant une réduction ou un manque d'alignement sur le CAFI TOC)	Politique	Faible
Absence d'objectifs/indicateurs clairs du plan de développement national et du cadre d'investissement	Politique	Moyen
Affectation inadéquate/inefficace des ressources (y compris le financement national) pour atteindre l'objectif du plan national de développement du pays	Financier	Elevé
Incitations externes non alignées	Politique	Moyen
Conflits de compétences (dus au manque de clarté des rôles et responsabilités entre les institutions gouvernementales aux niveaux central et local)	Politique	Elevé
Violation des engagements politiques (engagements internationaux, y compris les lettres d'intention)	Politique	Moyen
Abus d'influence/ corruption	Politique / financier	Moyen
Dégradation de la relation bilatérale entre le pays partenaire et un pays donateur	Politique	Très élevé

7.2 Risques institutionnels[51]

Risques institutionnels	Type de risques	Niveau de risques
La vision du pays et la théorie du changement de CAFI ne sont pas harmonisées.	Politique	Moyen
Allocation de fonds non alignée sur les objectifs stratégiques et/ou allocation de fonds mal hiérarchisée	Politique	Moyen
Manque de synergies / coordination entre les fonds CAFI et autres / aides bilatérales soutenues par les bailleurs de fonds CAFI EB	Ressources	Moyen
Incapacité à suivre et à vérifier les résultats du développement	Ressources	Moyen
Inadéquation des rôles et des responsabilités des organes de gouvernance des fonds.	Ressources	Moyen
Manque d'adhésion aux priorités de programmation de CAFI par les parties prenantes non gouvernementales.	Social	Faible
Processus peu clairs/difficiles conduisant à des opérations inefficaces du Secrétariat de CAFI Sec & Agences d'éxécution (retards dans les transferts de fonds, dans les recrutements, changements de procédures affectant la mise en œuvre des programmes, les coûts, etc.)	Ressources	Elevé
Divergences entre les capacités du secrétariat de CAFI et les attentes croissantes (liées à l'expansion des fonds / au nombre croissant de donateurs et de pays partenaires du BE).	Ressources	Moyen
Rotation des membres du BE et du personnel du secrétariat du CAFI.	Ressources	Elevé

[51] *Le risque institutionnel fait référence à l'éventail des conséquences potentielles de l'intervention pour l'organisme de mise en œuvre et son personnel. Il s'agit notamment des échecs de gestion et des pertes fiduciaires, de l'exposition du personnel aux risques de sécurité, et des atteintes à la réputation et à la politique de l'organisme donateur.*

Manque de durabilité du financement du CAFI (engagements vs décaissements)	Ressources	Elevé
Abus d'influence/ corruption	Politique / Financier	Elevé

7.3 Risques programmatiques

Le risque programmatique concerne le risque que les interventions des donateurs n'atteignent pas leurs objectifs ou causent des dommages par inadvertance, par exemple en exacerbant les tensions sociales, en sapant les capacités de l'État et en endommageant l'environnement. Les risques programmatiques sont liés à des faiblesses dans la conception et la mise en œuvre des programmes, à des défaillances dans la coordination des donateurs et à des relations dysfonctionnelles entre les agences de développement et leurs partenaires de mise en œuvre.

Risques programmatiques	Type de risques	Niveau de risques
Manque d'efficacité des organes de partenariat CAFI-Pays	Ressources	Elevé
Mauvaise communication et coordination entre les parties prenantes du fonds (par exemple, les pays et le secrétariat) et les autres acteurs.	Ressources	Elevé
Interventions du fonds mal conçues (par exemple, biais géographique).	Politique	Moyen
Mauvaise compréhension des exigences/attentes du CAFI et insuffisance des ressources allouées au développement du programme par les OI.	Ressources	Elevé
Implication/participation insuffisante des parties prenantes nationales au développement et à la mise en œuvre du programme.	Ressources	Moyen
Financement insuffisant d'un programme ou structure budgétaire inadéquate.	Ressources	Moyen
Gestion inefficace des opérations des OI et des unités de coordination des programmes.	Ressources	Faible
Faible capacité des organisations de mise en œuvre et du gouvernement	Ressources	Elevé
Coordination inefficace entre les institutions de mise en œuvre, y compris la défiance entre le gouvernement et les agences.	Ressources	Très élevé
Mauvais rapportage, y compris sur les indicateurs de S&E de CAFI	Ressources	Moyen
Absence d'appropriation nationale des résultats	Politique et ressources	Moyen
Abus d'influence/corruption	Politique et financier	Elevé
Harcèlement sexuel et abus d'autorité	Social	Moyen
Problèmes de sécurité (conduisant à l'arrêt du programme - retards)	Sureté et sécurité	Elevé
Absence de durabilité des résultats et effets négatifs observés à la clôture du programme (effet rebond de l'agriculture sur la forêt, arrêt de l'entretien, incapacité des bénéficiaires à poursuivre leur activité sans l'appui de l'APD, etc.)	Ressources	Elevé

8 ANNEXES

Annexe 1 : Methodologie de l'etude 80
Annexe 2 : Termes de référence genre et vulnérabilité 81
Annexe 3 : Eléments à approfondir dans l'étude de faisabilité 88
Annexe 4 : Les mesures prévues dans le CNI REDD+ 91
Annexe 5 : Comptes-rendus des ateliers de Bangui et M'Baiki 92
Annexe 6 : Planning de la mission 115
Annexe 7 : Liste des personnes rencontrées 117
Annexe 8 : Bibliographie 120

ANNEXE 1 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Cadrage de l'étude

Au démarrage de l'étude de préfaisabilité, les consultants ont analysé les documents collectés par l'équipe permanente de l'Assistance Technique (AT) à la Coordination Nationale Climat (CNC), organisés au sein d'une base de données disponible en ligne (cloud). La base documentaire constituée par l'AT à la CNC contient notamment :

- Le CNI et les différentes études complémentaires qui ont permis la rédaction du CNI ;
- Les documents de projets et de capitalisation des initiatives des PTF, récemment terminées ou en cours ;
- Un ensemble documentaire sectoriel, contenant notamment les cadres légaux et réglementaires et autres données bibliographiques clés : rapports techniques et principales publications scientifiques concernant les facteurs de DDF ;
- L'historique des activités conduites par l'AT à la CNC, notamment les formations préparatoires à l'organisation des ateliers de concertation conduits lors de l'étude de préfaisabilité.

L'analyse de ces documents a permis aux consultants de préparer leur mission de terrain conduite en septembre 2022. La méthodologie des ateliers de concertation a pu être affinée et les acteurs à rencontrer en priorité ciblés et contactés pour convenir d'entretiens à Bangui, Mbaïki, Batalimo et sur les différents axes routiers et voies d'accès dans la périphérie de Bangui.

Ateliers de concertation

Deux ateliers de concertation à Bangui (pour l'Ombella-M'poko) et à Mbaïki (pour la Lobaye), rassemblant les principales parties prenantes des zones concernées, ont été tenus au démarrage de la mission dans la région de Bangui et sa périphérie. Ces ateliers, mixant sessions en plénière et travaux de groupe, ont permis aux participants d'échanger et débattre sur (i) les acteurs et causes de la DDF ; (ii) les changements de comportements attendus des acteurs afin de réduire la DDF ; (iii) les freins au changement qui peuvent contraindre les changements souhaités en (ii) et (iv) des pistes de solutions afin de lever les contraintes relevées en (iii). Les comptes-rendus de ces ateliers sont disponibles en annexe 5.

Entretiens complémentaires et visites de terrain

EN AMONT DE LA MISSION DES CONSULTANTS DE L'ETUDE DE PREFAISABILITE, L'AT PERMANENTE A LA CNC A ECHANGE DE PLUSIEURS MOIS AVEC LES DIFFERENTS MINISTERES SECTORIELS SE PRETENDANT ENGAGES DANS DES ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT RURAL ET/OU DE REDUCTION DES EMISSIONS EN RCA ET PREVUES EN REEN S CONDUITES PAR L'AT A LA CNC. LES CONCLUSIONS DES ATELIERS DE CONCERTATION ONT PERMIS DE CIBLER DES ACTEURS ET TERRAINS A VISITER POUR COMPLETER LE TABLEAU DES FLUX DE LA REGION ET EN MATIERE POUR LES DE RESULTATS POUR REDUIRE LES PRINCIPAUX FACTEURS DE DDF ET DES DEPLACEMENTS DANS LA PERIPHERIE DE BANGUI. ON EGALEMENT PERMIS DE CONDUIRE UNE ANALYSE DES PAYSAGES ET DES PRINCIPAUX FACTEURS DE DDF DE MANIERE PLUS INTEGRE ET EN REEN SUR LE TERRAIN ON EGALEMENT PERMIS DE VISITER UNE DIVERSITE DE MAGES ET ZONES D'INTERVENTION DE PROJETS PASSES OU EN COURS AINSI QUE DE CORRIGER ET COMPRENDRE LES DYNAMIQUES DES ACTEURS ET LA DDF (INTERRATES, TECHNIQUES AGRICOLES, PRATIQUES DE PRELEVEMENT ET TRANSFORMATION DU BOIS, ETC.). L'ENSEMBLE DU PLANNING DE MISSION EST DISPONIBLE EN

Annexe 6 et l'ensemble des personnes rencontrées est disponible en

ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE GENRE ET VULNERABILITE

CONTEXTE DE LA RCA

Socio-économie

La RCA s'étend sur une superficie de 623000 km² et sa population est estimée à 5, 464000 habitants[52] dont 49% d'hommes et 51% de femmes. D'après l'enquête MICS 2018-2019, l'indice synthétique de fécondité est à 6,4 enfants par femme et près d'un quart des femmes sont mariées avant l'âge de 15 ans. 62% de la population vit en zone rurale. Le pays présente un taux de pauvreté élevé, estimé à 72,2% en 2020 et l'espérance de vie à la naissance est de 56 ans pour les hommes et de 57 ans pour les femmes (profil genre RCA, 2021). C'est une population majoritairement féminine, jeune, rurale et pauvre. Le pays affiche un IDH établi à 0, 397 en 2020, largement inférieur à la moyenne régionale des pays d'Afrique subsaharienne (0,547) et se classe au 188ème rang sur 189 pays[53]. L' indice d'inégalités de genre est estimé à 0,680, plaçant le pays au 159 eme rang sur 162 pays. Dans le domaine de l'emploi, le chômage affecte davantage les femmes (42,1%) que les hommes (28,6%) et l'analphabétisme touche principalement les femmes (68% contre 42%). L'accès aux ressources productives est également problématique pour les femmes qui disposent d'un contrôle limité sur les terres et sont peu représentées dans des instances de prise de décision à tous les niveaux (PNG, 2021).

La féminisation de la pauvreté est particulièrement sensible en milieu rural, car la pauvreté touche 81% des femmes en milieu rural contre 69% des hommes. L'insécurité alimentaire est prégnante et concerne 2,7 millions de personnes, soit 55% de la population[54] et plus du quart des enfants de moins de cinq ans souffre de la malnutrition chronique, en particulier dans les zones d'extraction minière et d'exploitation forestière. L'enclavement des zones de production vivrière, dû au mauvais état des routes et les conflits accentuent ce phénomène d'insécurité alimentaire et la précarité économique des femmes. Ces dernières doivent faire face aux normes de genre structurelles qui limitent leur autonomisation sociale et économique et conduisent à une féminisation de la pauvreté (PNG, RCA, 2019-2022).

Les vulnérabilités liées aux discriminations ethniques : l'oppression sociale des populations autochtones

Les populations autochtones souffrent de discriminations ethniques et marginalisées dans la société centrafricaine. Elles sont victimes de maltraitance et d'exploitation de la part des autres communautés et leurs droits sont bafoués, y compris par les autorités en charge de leur protection. L'accès à l'instruction des enfants issus de ces communautés est marginal, car ils sont discriminés et rejetés par les autres communautés. Ces populations sont particulièrement vulnérables à la dégradation des forêts. Les défrichements et l'exploitation minière en zone forestière impactent leur milieu de vie. Les rejets de produits toxiques utilisés pour le traitement de l'or par exemple polluent les cours d'eau et les exposent à des maladies. L'abattage des arbres pour l'agriculture, la production de bois d'œuvre, de charbon de bois ou pour les besoins d'exploitation minière détériore et réduit petit à petit leur espace de vie. Vivant essentiellement de la cueillette, la destruction de la forêt menace leur existence

[52] https://icasees.org/ Page consultée le 29/11/2022

[53] PNUD, Rapport sur le développement humain, p. 20

[54] Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, Faits et chiffres en relation avec la problématique de la sécurité alimentaire, 1er Août 2021

et les contraint à la sédentarisation, ce qui les expose à une plus grande vulnérabilité et à la maltraitance. Elles constituent une main-d'œuvre servile pour les communautés bantous qui les exploitent pour la production des PFNL et le travail agricole.

Les femmes autochtones, même si elles disposent d'un pouvoir de décision important dans leur communauté, subissent une double discrimination, patriarcale et ethnique. Leur accès aux services sociaux (santé, éducation) et au marché du travail demeure extrêmement faible. Cette vulnérabilité est à la fois une cause et une conséquence du système d'oppression instituée par des populations bantoues avec lesquelles elles interagissent. Ces relations sont en effet marquées par des humiliations quotidiennes et des préjugés négatifs tenaces..

Les vulnérabilités aggravées par les conflits ethniques et religieux : Les difficultés d'insertion post-conflit des communautés d'éleveurs

L'une des causes profondes du conflit en RCA est la fragmentation sociale qui sous-tend les tensions au niveau des communautés autour de l'identité ethnique, religieuse et l'accès aux ressources naturelles. La raréfaction des ressources en eau et des espaces de pâturage, conséquence directe de la désertification exacerbe les conflits entre des groupes ayant des activités économiques différentes telles que les agriculteurs et les éleveurs, notamment entre éleveurs transhumants et agriculteurs sédentaires(UNDAF 2018-2020).

Ainsi, pendant ces conflits, les éleveurs peulhs sont parfois victimes de vol ou doivent céder leur bétail sous la menace de groupes armés. Les tensions interreligieuses sont toujours vives et une certaine méfiance caractérise encore les rapports entre chrétiens et musulmans. Cette méfiance continue d'alimenter les tensions entre agriculteurs et éleveurs. L'accalmie actuelle incite de nombreux musulmans qui s'étaient réfugiés dans des pays voisins à revenir. Mais la plupart d'entre eux ne retrouvent pas leur niveau de vie antérieur. Ils ont moins accès aux services vétérinaires et leurs troupeaux sont parfois décimés par les maladies. Par ailleurs, en leur absence, leurs espaces fonciers pastoraux ont été investis par des agriculteurs locaux. D'une manière générale, les éleveurs musulmans sont dans une situation de vulnérabilité importante, car l'exercice de leur activité est devenue compliquée, voire dangereuse. Plusieurs se reconvertissent dans le commerce ou la production agricole, mais rencontrent des difficultés pour subvenir à leurs besoins quotidiens, y compris alimentaires.

Une situation politique caractérisée par des conflits et tensions qui affectent particulièrement les femmes

La RCA a connu de multiples crises politico-militaires ces dernières décennies qui ont contribué à détruire son tissu socio-économique. Ces crises ont remis en cause les résultats des efforts consentis dans plusieurs domaines, dont celui des droits des femmes. Le contexte politique est toujours incertain. 80% du territoire national est encore occupé par des groupes armés (PNG, p.17) avec pour conséquence des déplacements de populations aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. 746 004 personnes réfugiées dans des pays voisins ont été enregistrées en octobre 2022 et 505 059 sont déplacées à l'intérieur du pays, dont 364 408 dans des familles d'accueil[55]. La crise a davantage affecté les femmes que les hommes et on note une augmentation de ménages dirigés par des femmes. Ce contexte a également favorisé la montée du phénomène de VBG, en particulier les violences sexuelles qui ont augmenté de 26% entre 2020 et 2021. Les violences causent d'importants traumatismes chez les victimes et des perturbations dans les activités de production agricole et commerciale, aggravant la vulnérabilité des personnes affectées. Les déplacements deviennent une source majeure d'anxiété

[55] https://data.unhcr.org/fr/situations/car page consultée le 28 novembre 2022. Le rapport de la commission de la population souligne que tous les déplacements ne sont pas imputés aux conflits. Les facteurs climatiques entrent également en jeu. Ainsi, de fortes pluies survenues dans certaines localités ont entraîné des déplacements de populations.

pour les femmes, car les violences sexuelles sont fréquentes sur la route des champs. Les groupes sociaux les plus vulnérables face à cette situation de conflits sont les femmes/filles, les jeunes garçons qui ont pour certain été enrôlés de force pour combattre dans des groupes armés, les personnes âgées et celles vivant avec un handicap (Profil genre de la RCA, 2021).

Le pays s'est cependant engagé à « mettre la femme au centre de toute la stratégie visant la consolidation de la paix, le relèvement et la relance économique » (PNG, p. 18.). L'autonomisation des femmes, et en particulier des femmes rurales, est un enjeu majeur de la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

Les engagements du pays en matière de promotion du genre et des droits humains

À travers sa constitution adoptée le 13 décembre 2015 par référendum, le pays réaffirme son « adhésion à toutes les conventions internationales dûment ratifiées, notamment celles relatives à l'interdiction de toute forme de discrimination à l'égard des femmes ». Il a ratifié les principaux instruments juridiques internationaux visant la promotion de l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes à savoir la déclaration universelle des droits de l'Homme, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la charte africaine des droits de l'Homme et son protocole relatif aux droits des femmes en Afrique. Dans ce cadre, une politique nationale genre a été adoptée en 2005, réactualisée en 2019. Elle promeut la réduction des inégalités de genre et l'accès équitable des femmes et des hommes aux bénéfices du développement. L'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes sont considérés comme des facteurs essentiels à intégrer dans toutes les dimensions du développement dans la mesure où ces facteurs influencent l'atteinte des objectifs du développement durable.

Dans cette perspective, le pays s'est engagé pour une participation active des femmes à tous les niveaux dans la mise en œuvre des politiques favorisant des solutions durables de gestion des ressources naturelles et la réduction des inégalités de genre, en particulier dans le cadre de l'Accord de partenariat volontaire (APV-FLEGT) ou encore la REDD+.

L'intégration des femmes et d'autres catégories sociales vulnérables comme parties prenantes de la mise en œuvre de la stratégie REDD+ vise leur autonomisation et l'amélioration de leur statut social et économique.

Pour cela, il convient d'agir sur les freins socio-culturels qui marginalisent les femmes et d'autres groupes sociaux discriminés et restreignent leurs droits d'accès aux ressources naturelles.

LES ENJEUX DE GENRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REDD+

Les hommes et les femmes disposent de connaissances, utilisations et accès différents aux forêts du fait des rôles sociaux construits. Ils ont des rôles différents dans la cueillette, la commercialisation et l'usage des produits forestiers. Les champs de savoirs relatifs à l'exploitation, la conservation et la protection de l'environnement et leur transmission est structuré autour de la hiérarchisation sociale des rôles féminins et masculins. De ce fait, les hommes et les femmes n'ont pas la même perception du changement climatique.

Les femmes sont souvent les principales usagères de la forêt et compte tenu de leur rôle dans l'alimentation et la santé des familles, elles ont un niveau de dépendance au milieu forestier plus important que les hommes et sont par conséquent plus vulnérables à leur dégradation. La majorité des femmes tirent leurs ressources de l'exploitation, la transformation et la commercialisation des ressources naturelles (PNA, RCA, 2022). La déforestation est donc pour elles synonyme de raréfaction, voire de disparition de certaines ressources et d'accroissement de leur charge de travail. Pour les femmes rencontrées durant les études de préfaisabilités, les PFNL (en particulier les feuilles de

gnetum, les plantes médicinales, les chenilles, les champignons) très consommés localement, sont de plus en plus rares et chers. Les ménages pauvres résident en milieu urbain y ont de moins en moins accès. Leur cueillette impose aux femmes qui en font commerce de longs séjours dans la forêt, car il faut aller toujours plus loin pour en trouver. Par ailleurs, la dégradation de l'environnement implique également des difficultés d'approvisionnement en eau et bois énergie et l'appauvrissement des sols rend le travail agricole plus difficile et moins rentable (PNG, 2019-2022).

Le rapport National d'adaptation a mis en lumière les facteurs de vulnérabilité des femmes face au changement climatique : l'absence de contrôle sur la terre, une lourde charge de travail agricole due à leurs responsabilités familiales, un faible niveau d'instruction (68% de femmes analphabètes contre 42% pour les hommes) et l'amplification des violences basées sur le genre due aux conflits armés qui secouent le pays (PNA, 2022). Ceux-ci ont entraîné une accentuation de l'insécurité alimentaire aiguë qui touche près de deux millions et demi de personnes. L'insécurité sur les routes rend difficile les déplacements des femmes pour leurs activités de production agricole et de commerce, car elles sont la cible des groupes armés et de coupeurs de route. Les chaînes de valeur des productions alimentaires sont ainsi perturbées, ce qui engendre des pénuries et renforce l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les femmes ont un faible pouvoir de décision au sein du ménage.

Les hommes contrôlent en effet les ressources de production, dont la terre qui est transmis de père en fils dans le système coutumier (profil genre, 2021). Les hommes, en tant que chefs de famille, détiennent le monopole sur les décisions concernant la gestion des ressources du ménage (profil genre RCA, 2021). Elles sont par ailleurs sous représentées dans les espaces de prise de décision, aussi bien au niveau local que national. Les marges d'action des femmes sur les facteurs en lien avec les changements climatiques se trouvent ainsi réduites.

Les inégalités structurelles de genre exposent ainsi particulièrement les femmes aux effets du changement climatique et renforcent leur vulnérabilité. Leur capacité à faire face à leurs responsabilités sociales, en particulier les besoins alimentaires des familles, s'en trouve affectée.

La CNI a été élaborée en 2019 pour la REDD+ 2020-25, dans le prolongement des engagements internationaux du pays dans la lutte contre les changements climatiques. Les femmes et les populations autochtones ont été identifiées parmi les groupes d'acteurs du processus REDD+ à mobiliser et à impliquer dans la mise en œuvre de la stratégie. Le plan national d'adaptation élaboré en avril 2022 souligne les liens entre les changements climatiques et l'égalité de genre en RCA. La perte des ressources naturelles entraîne une aggravation de la pauvreté et accentue la précarité des femmes, et compte tenu de leur rôle dans l'économie familiale, des ménages.

L'étude de préfaisabilité réalisée dans le cadre du processus CAFI dans la zone de Bangui a permis de comprendre le niveau de pression des différentes activités responsables de la dégradation et de la déforestation identifiées dans le CNI. Elle a également mis en évidence les besoins différenciés des femmes et des hommes en matière de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE D'INTERVENTION GENRE

La stratégie d'intervention sera élaborée en prenant en compte les résultats de l'analyse approfondie des facteurs de vulnérabilité et d'inégalité de genre. Elle aura pour finalité d'assurer l'inclusion sociale et économique et le renforcement de l'autonomisation des femmes et des populations autochtones à la faveur de la mise en œuvre des projets CNI REDD+

Il s'agira :

(i) d'élaborer un diagnostic sur la situation de référence en matière de genre et d'égalité femmes-hommes visant à identifier et analyser les facteurs de vulnérabilité et d'inégalité de genre dans les zones d'intervention des projets.

(ii) de proposer un plan d'action genre articulé et intégré aux axes d'intervention des projets CNI REDD+.

Cette analyse sera fondée sur une démarche méthodologique intégrant une approche intersectionnelle à préciser et basée sur une revue documentaire, des enquêtes ménage sexo-spécifiques, des entretiens et visites de terrain dans la zone d'intervention de la faisabilité

Livrable 1 : Diagnostic sur la situation de référence en matière de genre dans la zone d'intervention

Les inégalités de genre sont accentuées par la pauvreté, les crises politiques et les conflits armés (PNA, 2022).Il s'agira de faire une analyse genrée de la division sexuelle du travail (productif et reproductif), et de voir la place/situation des femmes et des hommes sur l'ensemble des chaînes de valeur agricoles, de bois énergie, d'exploitation du bois d'œuvre et d'exploitation minière. L'analyse devra également regarder avec attention la situation des populations peuhles et autochtones, des femmes chefs de ménage ainsi que la répartition en termes d'emploi du temps et de gestion des revenus au sein des ménages.

Le diagnostic couvrira les points suivants :

- Les modalités d'accès et de contrôle de ressources (notamment foncières) des femmes des communautés peuhles et des populations autochtones dans les zones des projets ;
- La représentation des femmes et des groupes marginalisés dans les instances décisionnelles au niveau local ;
- Les organisations féminines et leurs besoins en renforcement de capacité dans les secteurs visés par le projet ;
- les besoins en termes de formation et accompagnement sur les itinéraires techniques des différentes chaînes de valeur (agricole, minière, bois d'œuvre et énergie) ;
- L'analyse des freins à la diffusion et adoption des foyers améliorés et d'autres énergies alternatives au bois et charbon de bois, etc.

Les dynamiques sociales et économiques actuelles qui affectent l'organisation des communautés autochtones, des relations de pouvoir entre ces différentes communautés, devront être analysées, afin d'identifier les leviers d'action permettant d'accompagner leur insertion sociale et économique, conformément aux attentes qu'elles ont exprimées durant les missions de préfaisabilité :

- L'amélioration des conditions d'éducation des enfants (lutte contre les discriminations ;
- L'accès aux cantines scolaires ;
- L'intégration dans les chaînes de valeur des PFNL ;
- L'appui à la production agricole à travers des formations sur les itinéraires techniques;
- La structuration des organisations féminines ;
- l'éducation financière (mise en place et appui aux AVEC) ;
- La valorisation des savoirs sur les plantes médicinales ;
- L'appui à l'artisanat ;
- La prévention de l'alcoolisme.

Un enjeu important à analyser sera la participation des femmes aux instances de décision mises en place par les projets CNI REDD+, et le renforcement de leur leadership..

Une base de référence d'indicateurs sera élaborée pour permettre une mesure chiffrée des impacts du projet. Ces indicateurs pourront être qualitatifs et qualitatifs.

L'analyse de la situation de référence intègre des données sexo-spécifiques, une analyse des barrières et contraintes à la participation des hommes et des femmes au projet et une analyse des risques et opportunités genre du projet. L'analyse devra également porter sur l'évaluation des capacités genre des parties prenantes (au sens large) du projet, et faire des propositions dans le cadre du PAG d'actions de sensibilisation et de formations genre.

L'étude de diagnostic doit enfin affiner l'analyse genre et des fragilités/vulnérabilités aux conflits avec des objectifs suivants :

- Construction d'une logique d'intervention du projet promouvant l'approche ne pas nuire et intégrant de façon transversale l'autonomisation des femmes et la réduction structurelle des inégalités femmes/hommes. Cette logique d'intervention sera matérialisée dans un Plan d'Action Genre
- Évaluation des besoins de renforcement de capacité des différents acteurs qu'il est envisagé de mobiliser dans le cadre du projet (maitrise d'ouvrage, maitrises d'œuvre, ONG, etc) sur la thématique du genre et des fragilités (activités de médiation, de gestion des conflits, consultations participatives…) ;
- Définition et chiffrage des besoins d'appui à la maitrise d'ouvrage retenue sur la dimension transversale genre en phase de mise en œuvre du projet.

Livrable 2 : Le plan d'action genre de la zone d'intervention

Un Plan d'action genre sera élaboré suite à l'élaboration du diagnostic genre et présentera de manière détaillée les activités du projet et les impacts attendus sur les enjeux de genre et vulnérabilités.

Pour chaque action seront détaillés les bénéficiaires (groupes et sous-groupes de personnes concernées par le Projet, les objectifs, les activités proposées, les résultats attendus et indicateurs de mise en œuvre et de résultat, le calendrier de mise en œuvre de l'activité, les acteurs responsables de la mise en œuvre ainsi qu'une estimation de coût.

Le plan d'action genre est fondé sur le **Principe ne pas nuire.** Cela suppose de veiller à ce que les activités du projet n'entraînent pas une exacerbation des dynamiques d'oppression existantes.

En agissant sur les rapports hommes/femmes et les vulnérabilités qui affectent les populations autochtones (principalement les Baaka dans le sud de la zone d'intervention) et d'autres groupes sociaux marginalisés par le biais de leur autonomisation sociale et économique, et compte tenu du contexte de fragilité post-crise, les activités du PAG doivent être menées en veillant à ne pas exacerber des dynamiques d'oppression existantes.

Un programme de suivi-évaluation du PAG devra être proposé avec des indicateurs définis pour chaque action. Un tableau de bord des indicateurs sera réalisé, indiquant pour chaque indicateur, la fréquence, les modalités de renseignement, et les acteurs responsables. Il conviendra de préciser la façon dont les catégories cibles du plan d'action genre participeront au suivi-évaluation et à la définition d'indicateurs permettant de contrôler l'effectivité de leur participation.

L'intégration des enjeux de genre n'est pas limitée au rapport de diagnostic et au PAG, mais étendue à l'ensemble du projet. Les principales informations, analyses et propositions du PAG devront ainsi être visibles, synthétisées et intégrées à tous les niveaux du rapport de l'étude de faisabilité

EXPERTISE A MOBILISER ET PLANNING

L'expertise mobilisera :

- Un expert ou une experte genre international ayant une bonne connaissance de la RCA et des enjeux genre et gestion des ressources naturelles pour une durée de 40 ho.j dont entre 15 et 20 en RCA dont au moins 10 dans la zone considérée autour de Bangui et dans la Lobaye ;
- Un expert national impliqué dans les différents processus genre en RCA pour une durée de 30 ho.j.

La mission en RCA permettra de compléter les acquis obtenus dans le cadre de l'étude de préfaisabilité et permettra des visites de terrain en complément de l'étude de faisabilité qui permettra d'affiner les activités dans la périphérie de Bangui.

ANNEXE 3 : ELEMENTS A APPROFONDIR DANS L'ETUDE DE FAISABILITE

Les éléments présentés ci-après sont ceux qui, spécifiquement pour la présente étude, devront être approfondis dans l'étude de faisabilité. De plus, l'étude de faisabilité intègrera bien évidemment l'ensemble des éléments habituellement prévus (mode opératoire, budget détaillé, approche ne pas nuire, etc.). Ces éléments étant standards, nous ne reviendrons pas dessus ici. Les éléments présentés sont classés par résultats pour en faciliter la lecture.

Éléments transversaux

L'étude de faisabilité devrait également analyser entre autres (voir également les TDR genre et vulnérabilité pour une information exhaustive) :

- Les rôles et responsabilités des femmes et des hommes dans la production vivrière destinée à la consommation familiale et à la vente, et la gestion des revenus au sein des ménages
- La place des femmes et des PA dans les différentes chaînes de valeur (agricoles, exploitation minière, production bois d'oeuvre et bois énergie)
- La participation des femmes et PA dans les instances décisionnelles au niveau local
- Le secteur de la transformation et commercialisation des produits agricoles (notamment le manioc, l'arachide, le plantain et le maïs)
- Les capacités organisationnelles et leadership des femmes et PA

Résultat 1 - Les communes sont engagées dans un processus de développement intégré et inclusif

- Analyse des perspectives actuelles en matière de mise en cohérence des différents code sectoriels et d'adoption du nouveau code domanial et foncier ainsi que du code foncier agropastoral (discussion avec les ministères) ;
- Détermination de l'acceptabilité par les communes et le ministère en charge de l'aménagement du territoire de l'élaboration de schémas locaux d'aménagement du territoire, dans une perspective de capitalisation et de réplicabilité (ministère de l'administration du territoire, communes) ;
- Vérification de l'existence de données (cartographie, images satellitaires) pouvant être utilisées pour réaliser des cartes d'usage des sols ainsi que des cartes de potentiel ;
- Analyse de la possibilité de réaliser des cartes d'usage des sols et de potentiel au niveau communal et infra-communal (terroir) et de son coût ;
- Bilan des expériences en RCA et dans la sous-région de la mise en place de plans simples de gestion des ressources naturelles

Résultat 2 - La valorisation de la ressource en bois d'œuvre est gérée durablement

L'étude de faisabilité devra évaluer l'intérêt des exploitants artisanaux et le cas échéant des bailleurs et donneurs d'ordre dont certains sont des femmes, pour les formations EFIR, il s'agira en particulier de :

- mieux caractériser les producteurs qui seraient à même de participer aux formations EFIR (connaître qui ils sont, où ils exploitent, pour quels marchés, etc.) ;
- identifier les arguments qui sauront convaincre les producteurs artisanaux de participer, par exemple produire des sciages de meilleure qualité qui seront vendus plus cher localement.
- de préciser le contenu du plan de formation EFIR pour chaque type d'acteurs selon les éléments mentionnés dans cette présente étude de préfaisabilité ;
- d'analyser de manière quantitative les besoins en formation des opérateurs industriels et artisanaux : nombre de jours des formations par thème, récurrence des formations, formations groupées ou individuelles, etc.

L'étude de faisabilité devra aussi confirmer l'intérêt des acteurs privés et publics pour une démarche collaborative entre acteurs industriels et artisanaux et proposer des mesures incitatives permettant aux concessionnaires industriels et aux producteurs artisanaux de s'engager dans un processus collaboratif. Les grandes lignes de ces mesures incitatives devront être discutées avec l'État et les acteurs privés. Si la faisabilité de ces collaborations est confirmée, l'étude de faisabilité devra proposer une structuration plus précise de la démarche ébauchée dans cette étude de préfaisabilité.

Résultat 3 - Les prélèvements non durables de bois-énergie sont réduits

L'étude de faisabilité devra analyser les cibles concernant l'amélioration des rendements du bois-énergie (ménages et/ou usagers productifs). Elle devra réaliser un état des lieux de la filière de production de foyers améliorés et des performances potentielles des modèles disponibles sur le marché, qui pourra être complétée approfondie en début de projet (avec des mesures fiables réalisées, que ne permettra pas de réaliser l'étude de faisabilité). Elle devra identifier, à travers une analyse des besoins et attentes des ménages, les freins à l'adoption des foyers améliorés et proposer des solutions adaptées.

En ce qui concerne la valorisation des déchets de scierie, l'étude de faisabilité analysera les expériences de valorisation de ces déchets par les différentes sociétés, en particulier l'expérience de la société SEFCA qui les met à disposition d'une association de jeunes de Mambéré et vérifiera quelles sociétés pourraient adhérer à ce type de démarche. Elle explorera les différents modèles organisationnels permettant de mettre en place un acteur unique de récolte et de tri des déchets ligneux afin de les mettre à disposition des acteurs pouvant les valoriser : commerçants de bois d'œuvre ou producteurs de bois-énergie.

Enfin, l'étude de faisabilité pourrait explorer la pertinence de construire un à plusieurs fours en brique fixes permettant d'améliorer significativement les rendements matières de la carbonisation à proximité des sociétés (cela n'est pas adapté au milieu paysan qui valorise les friches agricoles).

Résultat 4 - Des techniques agroforestières et d'agroécologie sont mises en oeuvre par les petits producteurs

Les partenaires privés et publics qui pourraient être mobilisés dans le cadre de travaux de recherche devront être identifiés lors de l'étude de faisabilité et les modalités de leur participation définies. Cela impliquera de faire un diagnostic des institutions et de leur capacité à intervenir sur des programmes de recherche (RH, moyens matériels, etc.), en particulier leur capacité à accompagner des recherches sur l'agroécologie et l'agroforesterie en milieu paysan.

La question foncière devra être approfondie lors de l'étude de faisabilité afin de déterminer s'il existe un risque d'exclusion de certaines personnes dès lors que le projet travaillera avec des systèmes agroforestiers :

- quelles sont les règles coutumières d'accès au foncier et aux ressources naturelles (PFNL) qui sont appliquées, pour les autochtones et les allochtones, dans les différentes zones d'intervention ;
- quelles sont les modalités d'accès et de contrôle du foncier agricole des femmes et populations autochtones dans les différents systèmes de production ;
- dans quelle mesure ces règles permettent à des non-autochtones de pouvoir planter des arbres dans les parcelles ;
- quelles mesures pourraient réduire les contraintes foncières au développement de systèmes agroforestiers.

L'étude de faisabilité approfondira également sur la question des pare-feu afin de proposer des modalités qui :

- minimisent le temps d'implantation et d'entretien des pare-feu ;
- permettent une valorisation économique, autant que possible.

Concernant les plantations agroforestières et forestières, l'étude de faisabilité pourra :

- Discuter de l'intérêt des communes à installer des plantations communales et des vocations que pourraient avoir ces forêts communales (récréative, vergers à graine disponibles pour les populations riveraines, autres) ;
- Documenter les besoins et évaluer plus précisément les intérêts des parties prenantes à développer des plantations agroforestières sur la « colline de Bangui ».

Concernant le développement du palmier à huile, les points suivants seront approfondis :

- Évolution de la stratégie nationale de la palme durable en cours d'élaboration pour être en cohérence avec les activités en cours et préciser les cibles de l'action ;
- Meilleure connaissance des possibilités et opportunités de production de plants de qualité en RCA.

ANNEXE 4 : LES MESURES PREVUES DANS LE CNI REDD+

No	Mesure
Effet 1 : Aménagement intégré et inclusif du territoire national et sécurisation foncière accrue	
1.1	Révision et harmonisation du cadre juridique portant code foncier et domanial
1.2	Elaboration d'un PNUT et des procédures de gestion des cas de superposition
1.3	Clarification et spatialisation du domaine forestier et opérationnalisation du SNSF
1.4	Elaboration de Plans d'Aménagement du Territoire pilotes à l'échelle locale.
1.5	Elaboration d'une politique nationale d'aménagement du territoire
1.6	Renforcement du processus EIES/PGES
Effet 2 : Adoption de pratiques d'exploitation et de gestion durable des écosystèmes forestiers & restauration des paysages dégradés	
2.1	Accompagnement et renforcement de l'administration en charge de la forêt
2.2	Mise en place des techniques EFIR
2.3	Identification de nouveaux modèles d'exploitation artisanale (et semi-industrielle) durables
2.4	Gestion durable des SAOH dans les PEA
2.5	Appui à la mise en œuvre des Forêts Communautaires
2.6	Restauration des Paysages Forestiers (RPF)
Effet 3 : Réduction des prélèvements de bois-énergie non durables	
3.1	Elaboration d'un schéma directeur d'approvisionnement durable de Bangui
3.2	Amélioration des rendements de la transformation et diversification des sources d'approvisionnement en charbon de bois
3.3	Foyers améliorés
3.4	Développement de plantations forestières et agroforestières
3.5	Promotion des énergies de substitution au bois énergie : le GPL
Effet 4 : Développement d'une agriculture rémunératrice, créatrice d'emplois, durable et « zéro-déforestation »	
4.1	Promotion à l'échelle nationale d'une RAF orientée agroécologie et agroforesterie
4.2	Appui à l'intensification agroécologique de la caféiculture
4.3	Appui à l'émergence d'une cacaoculture agroforestière
4.4	Appui à l'émergence d'une filière huile de palme durable
4.5	Structuration du milieu agricole et investissement dans les chaînes de valeur
Effet 5 : Adoption de bonnes pratiques de gestion des impacts environnementaux et sociaux dans l'exploitation minière	
5.1	Distinction des types d'exploitation et de permis
5.2	Structuration des artisans miniers et développement des chaînes de valeur
Effet 6 : Accès accru à des financements « verts » pour des investissements durables dans le secteur UTCF	
6.1	Microfinance en appui aux micro-entreprises
6.2	Opérationnalisation du FNGI
6.3	Renforcement de la gestion des finances communales

ANNEXE 5 : COMPTES-RENDUS DES ATELIERS DE BANGUI ET M'BAIKI

Compte rendu de l'atelier de concertation avec les parties prenantes des communes de Bimbo, Damara et Boali dans le cadre de l'étude de préfaisabilité d'un projet de gestion durable des forêts de la périphérie de Bangui (mise en œuvre CNI CAFI RCA)

CONTEXTE & PARTICIPANTS

Les 12 et 13 septembre 2022 s'est tenu, à Bangui, un premier atelier de concertation dans le cadre du « Projet d'appui à la préparation de la mise en œuvre du cadre national d'investissement REDD+ en RCA et à la mobilisation de fonds auprès du CAFI », et plus particulièrement de la conduite de l'étude de préfaisabilité d'un projet de gestion durable des forêts de la périphérie de Bangui dans le prolongement du CNI 2020-2025 élaboré pour la mobilisation des fonds CAFI en RCA.

L'atelier a permis de rassembler des parties prenantes venant des axes Bangui-Boali et Bangui-Damara. Bien que l'atelier se soit tenu à Bangui pour faciliter la présence des participants venant du Nord et du Sud de Bangui, il avait vocation à réunir des parties prenantes des communes de Bimbo, Damara et Boali, soit la partie Nord du bassin d'approvisionnement de Bangui, zone concernée par cette étude de préfaisabilité. La liste des participants est présentée en annexe 1 et montre la diversité des secteurs impliqués. On compte 31 participants dont 9 femmes et 2 représentants des peuples autochtones (1 homme et 1 femme) – 3 représentants des collectivités territoriales, 7 représentants de l'administration publique déconcentrée et 21 de la société civile et d'organisations professionnelles ou de PMEs locales.

En vue de susciter une participation active et efficace des femmes et des populations autochtones dans les ateliers de concertation, une rencontre préalable des OSC féminines ou intervenant dans le domaine du genre avait été organisée et avait mobilisé une dizaine d'organisations en amont de cet atelier de concertation. Les participantes ont été sensibilisées sur les enjeux des ateliers de concertation (réfléchir sur les moyens de limiter la déforestation tout en promouvant des activités permettant d'améliorer les conditions de vie des populations). Dans cette perspective, les responsables des OSC ont été amenées à débattre sur les principales mesures du CNI et des contraintes/opportunités pour les femmes. Elles ont relevé les contraintes au niveau du contrôle du foncier dans le cadre du développement des activités agricoles (vivrière marchande et cultures pérennes (palmiers à huile, café), de la filière bois énergie, des activités minières artisanales).

Cet échange a facilité leur mobilisation et implication dans les travaux des ateliers. Ceux-ci se sont tenus en français et Sango afin de faciliter la prise de parole des participant·e·s.

Profil des femmes présentes : agricultrices (3), fonctionnaires (2), membres des organisations de la société civile (2), responsables de coopératives (2), maire de commune (1), institution internationale (FAO) (1).

DÉMARCHE METHODOLOGIQUE & DEROULE DE L'ATELIER

La méthode de concertation s'est déroulée en 5 grandes étapes, chacune devant constituer la base de l'établissement d'une théorie du changement à l'échelle locale qui servira de base de travail pour la future étude de faisabilité :

- Présentation des parties prenantes, des objectifs et du déroulement de l'atelier ;
- Une session de travail sur l'identification des causes (directes et indirectes) de la déforestation et/ou de la dégradation des forêts sur les axes de Boali et Damara couvrant les trois communes de Bimbo, Damara et Boali ;
- Une session de travail identifiant les acteurs des grandes causes précédemment discutées ainsi que les pratiques que ces acteurs devraient changer pour favoriser une gestion durable des forêts visant à diminuer la déforestation et dégradation des forêts tout en améliorant les conditions de vie des populations riveraines) ;
- Une session de travail afin de discuter des solutions et facteurs limitants/favorisants les changements de pratique espérés ;
- Une discussion bilan en collectif des éléments obtenus lors des sessions de travail.

Le programme détaillé des activités est disponible en annexe 2. L'annexe 3 présente quelques photos des travaux conduits durant deux jours.

PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS

La première session de travail a concerné les causes directes et indirectes de la déforestation :

- Concernant les causes directes de déforestation ou de dégradation des forêts dans la zone concernée par l'atelier, les participants ont majoritairement relevé dans l'ordre : la production de bois-énergie, l'agriculture familiale et l'exploitation du bois d'œuvre (artisanal en premier, industriel en second). Ont également été mentionnés, de façon moins récurrente, les feux de brousse pour la chasse, la récolte des produits forestiers non-ligneux (notamment les chenilles), les feux de brousse pour l'élevage et l'exploitation minière (deux mentions seulement, dont une concernant des carrières).
- En termes de causes indirectes, les participants ont principalement mentionné l'absence d'activités alternatives à l'exploitation des ressources naturelles, l'ignorance de la loi par les usagers, l'inadaptation de la législation et la faible capacité de présence et de contrôle de l'État sur le terrain ainsi que l'augmentation de la pression démographique et l'étalement de Bangui. Il a également été souligné, de manière moins fréquente, que les activités telles que la production de bois-énergie répondent à une demande de la population urbaine et que la politique d'aménagement du territoire n'existe pas.

Suite la première session, trois groupes thématiques ont travaillé sur les principales causes directes de la déforestation et dégradation des forêts regroupées selon les thématiques suivantes : bois-énergie ; agriculture et l'élevage ; l'exploitation du bois d'œuvre (artisanale et industrielle). Pour chaque cause, les travaux ont consisté à identifier les acteurs, les changements de pratiques souhaitables et les actions à mettre en œuvre pour cela. Les résultats de ces travaux sont synthétisés dans le tableau 1 ci-dessous.

FACTEURS DE DEFORESTATION ET DEGRADATION DES FORETS / ACTEURS / CHANGEMENTS ATTENDUS / SOLUTIONS PROPOSEES ET CONTRAINTES

Les facteurs de déforestation et dégradation des forêts sont abordés par ordre de priorité estimés d'après le nombre de post-it que ce facteur à rassembler lors de la plénière sur les facteurs de déforestation et dégradation des forêts dans le territoire concerné.

Acteur	Changements attendus des acteurs	Contraintes à lever pour opérer les changements attendus	Activités/solutions proposées pour lever les contraintes et atteindre les changements
Bois énergie			
État	Adapter la législation et mieux la faire respecter pour s'assurer de la durabilité des pratiques	Pas de texte spécifique au bois-énergie et faible application du code forestier	Intégrer le bois-énergie dans la législation (révision du code forestier)
Propriétaires fonciers et de bois	Augmenter la ressource par la plantation d'arbres (notamment d'essences à croissance rapide)	Plantations : Accès aux plants faible, méconnaissance technique, accès au foncier	Plantations : Former, distribuer des plants, faciliter les procédures d'accès au foncier
Producteurs	Améliorer les rendements de carbonisation Augmenter la ressource par la plantation d'arbres (notamment d'essences à croissance rapide) quand ils sont propriétaires Réduire la production de bois-énergie et développer une autre activité à terme	Carbonisation améliorée : Mauvaise maîtrise des pratiques, manque de matériel Plantations : Accès aux plants faible, méconnaissance technique, accès au foncier	Carbonisation améliorée : Former et distribuer du matériel Plantations : Former, distribuer des plants, faciliter les procédures d'accès au foncier
Commerçants, bailleurs, transporteurs	Réduire la production de bois-énergie et développer une autre activité à terme		
Consommateurs	Adopter des énergies alternatives (GPL notamment)	Gaz : Manque de connaissance, peur des accidents, prix élevé et problèmes d'approvisionnement	Gaz : Formation/vulgarisation à l'utilisation, subventions et organisation avec les fournisseurs/distributeurs

Acteur	Changements attendus des acteurs	Contraintes à lever pour opérer les changements attendus	Activités/solutions proposées pour lever les contraintes et atteindre les changements
	Utiliser du biogaz issu de déchets ménagers Utiliser des foyers améliorés Utiliser les foyers à énergie solaire	Biogaz : N'existe qu'au stade de d'expérimentation et est méconnu Foyers améliorés : Qualité variable, pas forcément durable par rapport au prix, habitude de cuisson avec des foyers traditionnels, connaissances limitées sur les niveaux de performance des foyers améliorés	Biogaz : développement technique, formation et vulgarisation Foyers améliorés : Améliorer la filière de production et vulgariser, structuration de la filière de production du charbon et formation des acteurs/actrices en vue de réduire la dangerosité et améliorer le produit
Agriculture (et élevage)[56]			
Agriculteurs familiaux	Limiter la défriche brûlis annuelle	Fertilité du sol	Rotations de cultures (arachides)
			Jachère améliorée
			Fumier, compost
		Manque d'équipements de travail du sol	Favoriser l'accès des producteurs aux équipements (traction attelée, tracteurs)
Eleveurs transhumants	Réduire l'utilisation du brûlis pour renouveler les pâturages	Les éleveurs ont besoin de pâturages pour leurs troupeaux en saison sèche	*Pas de consensus au sein du groupe sur les solutions*
Exploitation forestière artisanale (et industrielle)			
État	Faciliter la procédure d'obtention des permis artisanaux aux producteurs artisanaux afin d'éviter une exploitation désordonnée (sans permis)	- Manque d'informations des producteurs sur les modalités d'obtention des permis artisanaux - Absence de mise à disposition des artisanaux de la cartographie des zones disponibles pour l'exploitation artisanale - Tracasseries administratives et coûts exorbitants de la procédure	- Utiliser des campagnes de radio et média pour diffuser l'information sur les procédures d'obtention des permis artisanaux - Mettre en place un comité mixte (administration forestière, artisanaux, société civile) pour échanger les informations concernant le secteur artisanal : procédure d'obtention des permis, cartographie des zones disponibles, etc.

[56] Autres acteurs identifiés : propriétaires fonciers (fonctionnaires), investisseurs étrangers, groupements et coopératives

Acteur	Changements attendus des acteurs	Contraintes à lever pour opérer les changements attendus	Activités/solutions proposées pour lever les contraintes et atteindre les changements
		d'octroi des permis artisanaux qui limite la volonté des acteurs de la filière artisanale à s'y engager (textes en vigueur ne fixent pas les coûts)	
	Réviser le cadre légal et réglementaire des permis artisanaux (augmenter superficie et durée) pour rendre l'exploitation plus rentable et la gestion durable possible (élaboration de document de gestion)	Le code forestier est déjà en cours de révision, ce qui ne facilite pas la procédure d'ajout d'éléments aux textes (trop tard)	- La relecture du code forestier est en cours, il n'est donc pas trop tard pour y insérer des éléments - Constituer un groupe de lobbying afin de faire des propositions d'amendements lors du passage du texte à l'Assemblée Nationale
	Faire appliquer les lois pour la gestion et l'exploitation des forêts (permis artisanaux et concessions forestières), y compris les quotas de transformations (70% des grumes) pour que les commerçants de bois au niveau national puissent leur acheter du bois (en remplacement des bois en provenance des permis artisanaux informel)	- Insuffisance de personnel dans les administrations déconcentrées (forêt, autres) - Répartition inégale des ressources humaines au niveau de l'État : entre le niveau central et les services déconcentrés (les ressources sont là, mais elles restent à Bangui) - Absence de moyens financiers et matériels dans les services déconcentrés - Insuffisance des infrastructures dans les services déconcentrés	- Affectation du personnel dans les régions (avec contrôle de l'effectivité de l'affectation) - Conditions matérielles à améliorer pour les personnels affectés dans les régions - Mobiliser les partenaires au développement pour le financement des administrations (les lignes inscrites en loi de finance ne descendent pas dans les services déconcentrés) - Défendre les décaissements du niveau central aux services déconcentrés
Producteurs artisanaux	Identifier les producteurs et les regrouper	- Absence de leader chez les producteurs artisanaux - Manque d'organisation et manque de connaissance des producteurs artisanaux entre eux (chacun dans son coin, ne connaît pas les autres)	Constituer des groupements pour initier la procédure de permis artisanal, le permis artisanal serait délivré au groupement et non pas à un scieur artisanal (toutefois, vérifier que cette disposition existe dans les textes, l'inscrire dans

Acteur	Changements attendus des acteurs	Contraintes à lever pour opérer les changements attendus	Activités/solutions proposées pour lever les contraintes et atteindre les changements
		- Manque de professionnalisme chez les producteurs artisanaux : certains ne restent que quelques mois dans la filière (le temps d'opérer, une commande par exemple, puis ils font autre chose)	le cadre de la révision du code forestier dans le cas contraire)
	Former les producteurs aux techniques d'abattage à impacts réduits pour la forêt		Financer les formations par les groupements de producteurs artisanaux (Cf. ligne ci-dessus)
Producteurs industriels	Restaurer un climat de confiance et de collaboration entre les exploitants industriels et les commerçants	- Concurrence entre les producteurs industriels et les producteurs artisanaux (prix artisanaux moins chers pour de produits proches, même si qualité différente) - Producteurs artisanaux rentrent dans les permis industriels	Contraindre les producteurs industriels à vendre sur le marché local
	Limiter les impacts de l'exploitation forestière industrielle (bull qui détruisent la forêt et les jeunes plants, beaucoup d'arbres exploités) et la gestion des déchets en forêts		Contraindre les producteurs industriels à respecter les exigences environnementales et sociales nationales
Commerçant (marché national)	Identifier les commerçants existants au niveau national		La démarche proposée pour les producteurs artisanaux s'applique également aux commerçants
	Renforcer les capacités des exploitants nationaux		
	Mettre en place des systèmes d'accès aux financements pour leurs activités (prêts, subvention)		

Acteur	Changements attendus des acteurs	Contraintes à lever pour opérer les changements attendus	Activités/solutions proposées pour lever les contraintes et atteindre les changements
	Acheter davantage de bois aux concessions forestières s'il est disponible	Les concessionnaires forestiers ne vendent pas suffisamment de bois aux commerçants, notamment du fait qu'ils ne respectent pas les quotas de 70% de transformation industrielle	Contraindre les producteurs industriels à vendre sur le marché local et à respecter les 70% de transformation industrielle des grumes
Organisation de la Société Civile (OSC)	Améliorer leurs capacités et activités de renforcement des capacités des exploitants artisanaux		Des financements supplémentaires des OSC sont à trouver pour leur permettre de réaliser ces différentes activités
	Vulgariser les lois auprès des exploitants artisanaux		
	Contribuer aux reboisements à grande échelle		

Annexe 1 : Liste des participants

Noms et prénoms	Institutions	Fonction	Contacts	
			Courriel	Téléphone
ABAKAR Toya Issabi	REPALCA (Réseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique)	SG	salamplacidemartino@gmail.com	72 46 02 56 75 73 94 56
ABDALLAH Cherif	PRADAC	Expert Développemet Instutionnel	cabdalaah2003@yahoo.fr	
ASSIO AYA Cécile	REPALCA (Réseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique)	Conseillère	assiaya@gmail.com	72 64 90 48
BITIYO Hardy Martial	AREBOC (Association de Reboisement des Bois de Chauffes) - AMIS BOIS	Vice Présdient Damara	andymartial_bitiyo@yahoo.fr	72 41 66 95 75 16 94 48
BOYAMANDJA Anicet	MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural)	Chef de service agricole - DR 7		72 36 83 20 75 02 80 28
GBENOU Marie	RECAPEV	Gestionnaire	mariegbenou5@gmail.com	72 50 90 01
GBILLA Odilon	Société CAURIS	Environnementiste		72 53 23 13
KONGALI Arsene	Coopérative Agricole	Président		72 52 90 80
KOSSELEGUE Philippe	MEFCP (Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche)	Inspecteur Ombella Mpoko		75 75 57 51 72 45 59 64
KPANGBA Armelle Nadège	MMG (Ministère des Mines et de la Géologie)	Cadre Direction Régional Mines	kpangba.a@gmail.com	75 05 56 57 72 11 30 84
MALEYOLO Béranger	AREBOC (Association de Reboisement des Bois de Chauffes)	Secrétaire Général		72 09 21 61
MANDA KOMBO Noella	FAO (Food and Agriculture Organization)	Point Focal Genre	noella.mandakombo@fao.rg	72 03 86 55 75 20 35 25
MANDAZOU Germaine	Mairie de Damara	Maire		72 56 62 63
MBOKANI Gildas Anicet		Produteur agricole Ombella Mpoko		75 05 35 82
MBOMA Roger	AMIS BOIS	SG		75 46 40 01
NASSIN Paulin		Chef de quartier		72 45 07 98
NGALIKETTE Bruno	Coopérative Agricole	Président	mnganassem@yahoo.fr	75 75 57 51
NGAYA Anastasie	RECAPEV	Présidente		72 60 67 61 75 33 02 67
NGOMA MAKA Max	MPGPFFE (Ministère de la	Directeur des Programmes et Projets		75 48 59 44

	Promotion du Genre)			
NGOMBE Régina Anastasie	E lé songo - Femmes charbonnier dans le village Bogoura	Présidente		72 29 34 60
NOUDJOUKOUANG Marie Noelle	Coopérative agricole Ombella Mpoko	Présidente	moussamarienoelle@yahoo.fr	72 26 28 68
OLINDJA Jonathan	Chambre d'agriculture	Chef de service immatriculation des sociétés coopératives	olindjayoumanejonathan@gmail.com	72 33 26 65 75 43 89 88
PASSINDO Rigobert	Mairie Bimbo	SG	rigobertpassindo@gmail.com	70 85 32 57 72 53 37 00
POUTOU Bruno	Producteur	Producteur Agricole		72 60 04 81
POUTOU Pierre	Mairie Boali	Maire		72 14 00 28 75 20 32 50
REDJEKOUZOU Symphorien	MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural)	Chef de service des études, ACDA (Agence Centrafricaine de Développement Agricole)	sredjekouzou@yahoo.fr	72 18 20 88 75 17 40 45
SOLOMBO MELLOT Denise	MEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable)	Inspectrice	solombomellotdenise@gmail.com	72 28 86 17 75 73 94 56
VOCKPEADE Brew	AMIS BOIS	Président		75 05 48 97
WILIBIZON Raphael	Groupement des Agriculteurs et Eleveurs de Boali et de Bimbo	Président	group_agropastoral10@yahoo.com	75 04 15 68 72 50 55 72
YABOUE Odette Rosine	Maman Gbazabougui	Coordinatrice		72 29 87 54
ZOM Constant		Concasseur		72 90 15 99

Annexe 2 : Planning détaillé des activités

Jour	Heure	Activité	Méthode de travail
Jour 1	8h00 – 9h00	Arrivée des participants et mot introductif de la CNC	
	9h00 – 10h00	Présentation des participants et des objectifs	
	10h00 – 11h30	Échange autour des causes de la déforestation sur les axes de Boali et de Damara	Réflexion individuelle sur post-its puis restitution plénière en consultant chaque participant
	11h30 – 12h00	Pause-Café	
	12h00 – 14h00	Réflexion sur les acteurs et les changements de pratique souhaités	Réflexion en petit groupes avec restitution par un rapporteur en plénière. Groupes thématiques sur le bois-énergie, l'agriculture et le bois d'œuvre
	14h00 – 15h00	Pause déjeuner	
	15h00 – 16h00	Restitution des travaux de groupe thématiques	
Jour 2	8h00 – 9h00	Arrivée des participants et présentation du programme de la journée	
	9h00 – 10h30	Complément des travaux de la veille et début des réflexions sur les conditions de changements de pratiques	Réflexion en petits groupes thématiques
	11h00 – 11h30	Pause-Café	
	11h30 – 13h30	Suite des réflexions sur les conditions de changements de pratiques	Réflexion en petit groupes avec restitution par un rapporteur en plénière. Groupes thématiques sur le bois-énergie, l'agriculture et le bois d'œuvre
	13h30 – 14h30	Pause déjeuner	
	14h30 – 15h00	Restitution des travaux de groupe thématiques	
	15h00 – 15h30	Bilan final de l'atelier et clôture par la CNC	

Annexe 3 : Photos des travaux

Photo 1 : Séance de plénière

Photo 2 : Présentation des résultats de l'analyse des causes de déforestation

Compte rendu de l'atelier de concertation avec les parties prenantes des communes de Pissa, Lessé, Mbata, Nola et Mbaïki dans le cadre de l'étude de préfaisabilité d'un projet de gestion durable des forêts de la périphérie de Bangui (mise en œuvre CNI CAFI RCA)

CONTEXTE & PARTICIPANTS

Les 15 et 16 septembre 2022 s'est tenu, à Mbaïki, un second atelier de concertation dans le cadre du « Projet d'appui à la préparation de la mise en œuvre du cadre national d'investissement REDD+ en RCA et à la mobilisation de fonds auprès du CAFI » et plus particulièrement de la conduite de l'étude de préfaisabilité d'un projet de gestion durable des forêts de la périphérie de Bangui dans le prolongement du CNI 2020-2025 élaboré pour la mobilisation des fonds CAFI en RCA.

L'atelier a permis de rassembler des parties prenantes venant de la préfecture de la Lobaye. L'atelier s'est tenu dans la ville de Mbaïki et avait vocation à réunir des parties prenantes des communes de Pissa, Lessé, Mbata, Nola et Mbaïki, soit la partie Sud du bassin d'approvisionnement de Bangui, zone concernée par cette étude de préfaisabilité. La liste des participants est présentée en annexe 1 et montre la diversité des secteurs impliqués. On compte 25 participants dont 5 femmes et 3 représentant·es des peuples autochtones, 5 représentants des collectivités territoriales, 9 représentants de l'administration publique déconcentrée et 11 de la société civile et d'organisations professionnelles ou de PMEs locales.

DÉMARCHE METHODOLOGIQUE & DEROULE DE L'ATELIER

La méthode de concertation s'est déroulée en 5 grandes étapes, chacune devant constituer la base de l'établissement d'une théorie du changement à l'échelle locale qui servira de base de travail pour la future étude de faisabilité :

- Présentation des parties prenantes, des objectifs et du déroulement de l'atelier ;
- Une session de travail en plénière sur l'identification des causes (directes et indirectes) de la déforestation et/ou de la dégradation des forêts dans la Lobaye ;
- Un travail en groupes visant à identifier les acteurs des grandes causes précédemment discutées ainsi que les pratiques que ces acteurs devraient changer pour diminuer la déforestation et dégradation des forêts tout en améliorant les conditions de vie des populations riveraines ;
- Une session de travail afin de discuter des facteurs limitants et des solutions permettant les changements de pratiques espérés ;
- Une discussion bilan en collectif des éléments obtenus lors des sessions de travail.

L'atelier s'est déroulé en français et en sango. Un des membres de l'équipe de préfaisabilité a assuré la traduction des échanges pendant les sessions en plénière.

Le programme détaillé des activités est disponible en annexe 2. L'annexe 3 présente quelques photos des travaux conduits durant deux jours.

PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS

La première session de travail a concerné les causes directes et indirectes de la déforestation :

- Concernant les causes directes de déforestation ou de dégradation des forêts dans la zone concernée par l'atelier, les participants ont majoritairement relevé, par ordre d'importance : la production de bois d'œuvre artisanal, la production de bois d'œuvre industriel, l'agriculture familiale

et industrielle, la production de bois-énergie, la production minière et, de manière anecdotique, les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). Enfin, les feux de brousse pour la chasse ont été fréquemment évoqués, cependant, d'après les discussions avec les participants, il en est ressorti que ce sujet concernait majoritairement les espaces savanicoles et non les forêts denses.

- En termes de causes indirectes, les participants ont principalement mentionné la pauvreté et l'absence d'activités alternatives à l'exploitation des ressources naturelles. Plus rarement, sont apparus les questions d'urbanisation, d'augmentation de la pression démographique et l'ignorance de la loi et des impacts de leurs pratiques sur la forêt.

Suite la première session, quatre groupes thématiques ont travaillé sur les principales causes directes de la déforestation et dégradation des forêts regroupées selon les thématiques suivantes : exploitation du bois d'œuvre (artisanale et industrielle) ; agriculture ; bois-énergie ; exploitation minière. Pour chaque cause, les travaux ont consisté à identifier les acteurs, les changements de pratiques souhaitables, les difficultés à opérer les changements identifiés et enfin les actions et solutions à mettre en œuvre pour atteindre les changements et contourner les difficultés. Les résultats de ces travaux sont synthétisés dans le tableau 1 ci-dessous.

FACTEURS DE DEFORESTATION ET DEGRADATION DES FORETS / ACTEURS / CHANGEMENTS ATTENDUS / SOLUTIONS PROPOSEES ET CONTRAINTES

Les facteurs de déforestation et dégradation des forêts sont abordés par ordre de priorité estimés d'après le nombre de post-it que ce facteur a rassemblé lors de la plénière sur les facteurs de déforestation et dégradation des forêts dans le territoire concerné.

Acteur	Changements attendus des acteurs	Contraintes à lever pour opérer les changements attendus	Activités/solutions proposées pour lever les contraintes et atteindre les changements
Bois d'œuvre artisanal et industriel[57]			
État	Application, suivi et contrôle de la loi portant code forestier	- Insuffisance des moyens (financiers, matériels). Par exemples pas de crédits de fonctionnement et d'investissement dans les services déconcentrés. Les ressources humaines restent à Bangui - Manque de connaissance du code forestier et de ses prérogatives dans le cadre du sciage artisanal - La corruption au niveau de l'Etat (au sens large)	- Doter les services déconcentrés des moyens nécessaires à leurs mandats - Utiliser les médias, organiser des focus groupes et réunions dans les villages pour vulgariser les textes de loi - Régulariser le statut particulier des agents du corps des Eux et Forêts (quote-part qui revient aux agents et permettraient de se substituer aux revenus des pratiques de corruption)
Exploitants artisanaux	Organiser, accompagner et rendre rentable l'exploitation artisanale	- Manque de structuration de l'association AMI Bois - Manque d'information sur le code forestier - Coût élevé des tracasseries (barrières, barrages routiers, etc.) - Vol en forêt des sciages	- Structurer AMI Bois par des activités de sensibilisation, accompagnement technique, etc. L'objectif est de démontrer un intérêt pour les acteurs de la filière (commerçants en particulier, qui structurent la filière) à s'associer

[57] D'autres acteurs ont été identifiés : les ONG (internationales et nationales), les consommateurs nationaux et consommateurs internationaux ; le temps des travaux de groupe n'a pas permis de travailler sur ces trois derniers acteurs.

Acteur	Changements attendus des acteurs	Contraintes à lever pour opérer les changements attendus	Activités/solutions proposées pour lever les contraintes et atteindre les changements
			- Vulgariser le code forestier par l'association AMI Bois elle-même ainsi qu'en mobilisant les médias (radio communautaire, etc.) - Envisager une étude technico-économique pour la filière artisanale (qui traiterait également des tracasseries) - Recruter des gardiens en forêt
Exploitants industriels	Respecter les plans d'aménagement forestier, le code forestier et notamment l'obligation de transformation (70% des grumes)	- Manque de coordination entre les services de l'aménagement et de l'exploitation dans les sociétés forestières - Intrusion d'opérateurs extérieurs (artisanaux notamment) dans les permis des sociétés forestières	- Organiser des réunions entre les services de l'aménagement et de l'exploitation présidée par l'aménagiste - Elaborer une stratégie commerciale (sociétés forestières) adaptée au marché local et aux besoins spécifiques au niveau local - Sensibiliser des services déconcentrés et chefs de village sur le besoin de contrôler et limiter les intrusions dans les permis
Populations locales	Susciter l'intérêt des populations locales à conserver la forêt	Absence d'activités alternatives génératrices de revenus pour les populations locales (pauvreté)	Développement de chaînes de valeurs (bois, PFNL, etc.) pour compléter les revenus des populations locales
	Renforcer les autorités de l'État dans les communes forestières (reconnaissance de l'autorité des chefs coutumiers)	Manque d'éducation générale, analphabétisme qui ne facilite pas la transmission du savoir sur le pouvoir coutumier	Renforcer le système éducatif au niveau national
Agriculture[58]			
Producteurs vivriers	Réduire la défriche annuelle	Gestion de la fertilité des sols	Jachère améliorée
			Développement de l'agroforesterie

[58] D'autres acteurs ont été identifiés (planteurs, riziculteurs, maraîchers, coopératives, groupements, agriculteurs patronaux), mais il n'a pas été possible de réaliser l'exercice pour toutes les catégories

Acteur	Changements attendus des acteurs	Contraintes à lever pour opérer les changements attendus	Activités/solutions proposées pour lever les contraintes et atteindre les changements
			Amendements organiques (compost, fumier)
		Défriche comme mécanisme d'appropriation des terres pour les enfants	
	Améliorer la production	Qualité des semences	Production locale de semences adaptées
		Manque de main-d'œuvre pour le sarclage	Entraide
		Appui en matériel et équipements qui arrive en retard	Respect du calendrier agricole
		Manque de moyens financiers	Crédit agricole
		Changement climatique	Recherches sur l'adaptation
	S'abstenir de brûler	Main d'œuvre et outils pour la préparation des champs	Entraide
Société produisant des palmiers	Ne pas planter de palmiers en zone forestière	Manque de volonté de la société de protéger la forêt	Inclure dans les plans de gestion
	Ne pas inciter les paysans à planter dans les forêts		
Bois énergie			
État (Administration forestière)	Améliorer la gestion financière et les conditions de travail Encadrer la filière Appliquer les textes de loi	Manque d'agents Manque de ressources financières Pas de plan d'approvisionnement durable Crise militaro-politique	Reboiser les terrains dégradés Recruter et former des agents Élaborer des Schémas Directeurs d'Approvisionnement Contrôler les prélèvements illégaux Vulgariser les textes de loi Regrouper les producteurs et les appuyer pour entrer dans la légalité
État (Autorités locales)	Plus de suivi des projets Participer à la gestion de la ressource	Pas impliqués dans les projets de développement	Affecter des sites au reboisement Faire des projets de reboisement

Acteur	Changements attendus des acteurs	Contraintes à lever pour opérer les changements attendus	Activités/solutions proposées pour lever les contraintes et atteindre les changements
	Appuyer les charbonniers à entrer dans la légalité	Manque de ressources financières	Regrouper les producteurs et les appuyer pour entrer dans la légalité Construire des lieux de production (usines ?) et de stockage Développer des activités alternatives pour les producteurs
Producteurs	Améliorer les techniques de carbonisation et la qualité du charbon Augmenter la ressource par la plantation d'arbres Disposer d'autorisations	Carbonisation améliorée : Mauvaise maîtrise des pratiques, manque de matériel Plantations : Accès aux plants faible, méconnaissance technique, accès au foncier réduit Légalité : méconnaissance des impacts négatifs de la production de charbon et des textes de loi	Carbonisation améliorée : Former et distribuer du matériel Plantations : Former, distribuer des plants, faciliter les procédures d'accès au foncier Légalité : Se regrouper pour demander des permis
Commerçants (et transporteurs)	Payer les autorisations demandées	Difficile d'avoir les documents Méconnaissance des textes Tracasseries	Sensibiliser les commerçants/transporteurs aux intérêts de la légalité Diminuer les délais d'obtention des documents Sanctionner les fonctionnaires qui rackettent les commerçants/transporteurs
Consommateurs	Utiliser des énergies alternatives : gaz, fours solaires Utiliser des foyers améliorés Utiliser des déchets de bois	Prix des alternatives Connaissance des alternatives Qualité des alternatives Accessibilité des déchets de bois	Sensibiliser à l'intérêt des énergies alternatives et des foyers améliorés Appuyer la production de foyers améliorés en qualité et en quantité
Exploitation minière			
Ouvriers et artisans miniers	Production minière préservant autant que possible l'abattage systématique des arbres et la dégradation des forêts;	insuffisance de moyens financiers ; outils de travail inadaptés ;	Reboiser à la fin de l'exploitation Enlever et valoriser les arbres abattus (lien avec les eaux et forêts)

Acteur	Changements attendus des acteurs	Contraintes à lever pour opérer les changements attendus	Activités/solutions proposées pour lever les contraintes et atteindre les changements
(secteurs dominés par les hommes, mais on note un intérêt croissant des femmes pour l'exploitation minière)	enlèvement et valorisation des arbres abattus; remblais des fosses à la fin de l'exploitation des sites et utilisation de produits non polluants. Égalité de chance entre les femmes et les hommes dans la production minière (levée des interdits liés aux menstrues et aux grossesses) amélioration des connaissances sur les gisements miniers et les techniques de prospection et d'extraction plus durables, utilisation d'outils de travail adaptés Prise en compte des risques environnementaux et sociaux	chantiers miniers difficiles d'accès (ce qui explique l'abandon des arbres sur site) indisponibilité et/ou coût élevé de produits moins polluants ; faible maîtrise des techniques durables d'exploitation minière , connaissances limitées sur les dangers des produits tels que le mercure, sur les minerais ; méconnaissance des lois, Persistance de croyances relatives à la sorcellerie et à une représentation du corps des femmes comme « impure » et maléfique Peu de contrôle des chantiers par les autorités locales compétentes	Utiliser des produits moins polluants Se former sur les bonnes pratiques d'exploitation minière ; mieux planifier dans le temps l'exploitation des différentes zones minières afin de limiter l'exploitation anarchique, être mieux informés sur les lois en vigueur et se familiariser avec les textes régissant le domaine minier (code minier) sensibiliser les acteurs en vue de lever les freins au travail des femmes sur les chantiers Amélioration du suivi du travail par les autorités
Collecteurs (très peu de femmes dans ce segment)	Ne pas préfinancer l'exploitation des chantiers miniers	Méconnaissance des textes en vigueur et laxisme des autorités	Amélioration du suivi de l'activité des collecteurs par les autorités compétentes
Sociétés minières	Utilisation de produits non polluants et toxiques afin de préserver les sols et les rivières Prise en compte des besoins des populations autochtones dans la gestion des sites miniers Application des procédures et textes réglementaires en vigueur	Corruption des agents, contrôle insuffisant des sites de production par l'administration	Sensibilisation des acteurs, suivi régulier des sites de production et veiller à l'application des lois et règlements

Acteur	Changements attendus des acteurs	Contraintes à lever pour opérer les changements attendus	Activités/solutions proposées pour lever les contraintes et atteindre les changements
	Prise en compte des risques environnementaux et sociaux		
Coopératives minières	Utilisation de produits non polluants, connaissance des procédures et textes réglementaires Prise en compte des risques environnementaux et sociaux	Moyens financiers insuffisants Ressources humaines peu formées	Appuyer les coopératives pour faciliter la mobilisation de ressources financières, renforcer les capacités des acteurs Sensibiliser sur les techniques d'exploitation durable
État (services centraux)	Mise en cohérence des codes minier, forestier et foncier	Chevauchement des codes minier et forestier Pas d'entente entre les ministères en charge de la gestion forestière, des mines et de l'urbanisme	Réviser la carte minière Harmoniser les codes forestier et minier Faciliter l'acquisition des techniques d'exploitation à travers des formations et concevoir des programmes de sensibilisation en direction des différentes catégories d'acteurs de la filière, assurer la vulgarisation des textes en vigueur, assurer le suivi et le contrôle du respect des procédures et des lois régissant le secteur doter les services locaux de moyens suffisants Faciliter l'intégration des femmes dans le secteur
Etat (services déconcentrés)	Doter les agents locaux de moyens logistiques et financiers Renforcer les capacités des agents	Dysfonctionnement des services, ressources financières et humaines affectées par l'Etat limitées	Renforcer les capacités des agents, équiper les services de suivi et de contrôle des activités de production et de collecte Veiller à l'application des lois

Annexe 1 : Liste des participants

Noms et prénoms	Institutions	Fonction	Contacts	
			Courriel	Téléphone
ASSHENGUY Amelia E	MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural)	DR agricultre	Asshenguy@gmail.com	72 50 23 28
BISSAKONOU KOROBE Gérard	Sous Préfecture	Secrétaire Général	bissakonougerard@yahoo.fr	72 56 10 77
KOKABA Jacques	Communauté Aka	Représentant Aka		
DJAMNDO DJASBE Mathurin	ISDR (Institut Supérieur du Développement Durable)	Forestier Enseignement chercheur	djamndo15@gmail.com	72 29 72 00 75 54 19 29
ENGEL Clémence	Horus Impact - SIAD Centrafrique	Agronome	clemence.engel àoutlook.fr	+33658960629
GABATI Innocent	MPGPFFE (Ministère de la Promotion du Genre)	Chef de secteur		72 35 08 09
GOKE LESSOUA Tatiana	Commune de Mbaiki	1ère Vice		72 19 93 56
ISSEMBE Emmanuel		Agriculteur		
KONGBA John	AMIS Bois	Chargé de communication		72 27 92 66 75 24 26 23
KOZIO Simeon	MEFCP (Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche)	Inspecteur		72 50 94 09
MADOMI Xavier	Commune de Mbata	Maire		72 23 06 38
MAKAVO Jean Faustin	Commune de Lesse	Président Délégation Spécial		72 28 89 22
MAZICKI Sédar	ICRA Boukoko	Ingénieur	Mazicki.tony@yahoo.com	72 21 57 77
MBANGO Edouard	Commune de Nola Mbaiki	Maire		72 54 26 92
NDEYA Basile	Groument TRI à Pissa	Président général		72 58 26 67
NGAIPERE Patrice	MEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable)	Prudcteurs agricoles + Inspecteur Environnement		72 90 43 14
NGUETO Firmin		Artisan Minier		72 52 71 81
OKOA PENGUIA Roger	Commune de Pissa	Maire	rogerok54@gmail.com	72 74 07 96
SELEMOUI Emma	Commune de Mbaiki	Cheffe de groupe		75 10 31 44 72 01 36 88
SEMKOMANA Angèle	Sous Préfecture	Sous Préfet		72 13 05 29
SITIAKO Rolly		Artisan bois d'œuvre		72 62 61 69
TATOLOUM MANAIME Roumulus	Horus Impact - SIAD Centrafrique	Agronome	rtatoloummainaive@gmail.com	72 25 15 89
TAUADERE Salomon	Bois énergie	Filière bois énergie		72 69 52 75
TOMBOLOMAKO Pierre	Commune de Mbaiki	Chef de quartier		74 14 24 36

YAKETE Serge	MEDD	Directeur Régional	yaketeserge@yahoo.fr	72 22 11 78

Annexe 2 : Planning détaillé des activités

Jour	Heure	Activité	Méthode de travail
Jour 1	8h00 – 9h00	Arrivée des participants et mot introductif de la CNC	
	9h00 – 10h00	Présentation des participants et des objectifs	
	10h00– 10h30	Échange autour des causes de la déforestation dans la Lobaye	Réflexion individuelle sur post-its puis restitution plénière en consultant chaque participant
	10h30 – 11h00	Pause-Café	
	11h00 – 12h30	Suite des échanges autour des causes de la déforestation dans la Lobaye	
	12h30 – 13h30	Pause déjeuner	
	13h30 – 15h30	Réflexions sur les changements de pratiques, leurs conditions et les actions à mettre en œuvre	Réflexion en petit groupes thématiques sur les mines, le bois-énergie, l'agriculture et le bois d'œuvre
	15h00 – 16h00	Restitution des travaux de groupe thématiques	
Jour 2	8h00 – 9h00	Arrivée des participants et présentation du programme de la journée	
	9h00 – 10h30	Suite des réflexions sur les changements de pratiques, leurs conditions et les actions à mettre en œuvre	Réflexion en petit groupes thématiques sur les mines, le bois-énergie, l'agriculture et le bois d'œuvre
	10h30 – 11h00	Pause-Café	
	11h00 – 12h30	Suite des réflexions sur les changements de pratiques, leurs conditions et les actions à mettre en œuvre	
	12h30 – 13h30	Pause déjeuner	
	13h30 – 15h00	Restitution des travaux de groupe thématiques	
	15h00 – 15h30	Bilan final de l'atelier et clôture par la CNC	

Annexe 3 : Photos des travaux

Photo 3 : Groupe Agriculture

Photo 4 : Groupe bois d'oeuvre

Photo 5 : Groupe mines

Photo 6 :Groupe bois d'oeuvre

ANNEXE 6 : PLANNING DE LA MISSION

Date	Jour	Activités	Structures Rencontrées	Lieux
06/09/2022	Mardi	Vol Aller France – RCA – Experte Genre Echange avec ATLT		Bangui
07/09/2022	Mercredi	Entretiens	AFD et coordonnateur de la CNC DG du Ministère de la Promotion des Femmes	Bangui
08/09/2022	Jeudi	Atelier	ONG intervenant dans le domaine du Genre en RCA Points focaux genre des PTF	Bangui
09/09/2022	Vendredi			Bangui
10/09/2022	Samedi	Vol Aller France – RCA – Experts Développement local, Bois énergie et Forêt		Bangui
11/09/2022	Dimanche	Echange équipe AT		Bangui
12/09/2022	Lundi	Atelier de concertation Ombella Mpoko à Bangui	CR atelier	Bangui
13/09/2021	Mardi			
14/09/2022	Mercredi	Route vers Mbaiki	AMI Bois association de transporteur de bois Entretiens avec ICRA dans la zone de Pissa, dans le cadre de TRI RCA Visite du site de SIAT-Horus mettant en place des pratiques agroécologique	Mbaiki
15/09/2021	Jeudi	Atelier de concertation Lobaye à Mbaiki	CR atelier	Mbaiki
16/09/2021	Vendredi			Mbaiki
17/09/2021	Samedi	Visites de terrain Dispositif de recherche forestière Centre de l'ICRA à Boukokoi Site de l'ISDR Mines artisanales vers Ndolobo Point sur la commune et son PDL	ICRA ISDR Artisanaux miniers Mairie de Mbata	Lobaye Mbata Batalimo

Date	Jour	Activités	Structures Rencontrées	Lieux
		Exploitation forestière artisanale vers Mbata Entretien exploitation industrielle	Artisans bois d'œuvre IFB à Batalimo	
18/09/2021	Dimanche	Trajet retour vers Bangui Exploitation artisanale de Palmier Point sur la commune et son PDL	Mairie de Pissa	Pissa
19/09/2021	Lundi	Site de Palme d'or Coopérative agricole Artisans charbonniers axes Boali et Damara	Palme d'or DEVRUR E lé songo - Femmes charbonnier dans le village Bogoura	Ombella Mpoko
20/09/2021	Mardi	Axe Talo Salonga Forêt de Boitambi Départ Experte genre	Dispositif du PDRSO en agroforesterie, RNA et charbonnage	Forêt de Botambi
21/09/2021	Mercredi	Bogbaté	Dispositif du PDRSO en plantation	Bogbaté
22/09/2021	Jeudi	Exploitant artisanaux vers Sekia Projets agricole à Bangui	Projet DEVRUR, PADECAS et PASTAC-PEJA	Sékia et Bangui
23/09/2021	Vendredi	Centrabois Entretiens	Directeur Centrabois Représentant Centraforest à Bangui Représentant WWF AFD	Bangui et environs
24/09/2021	Samedi	Départ experts développement local, bois énergie, forêt		

ANNEXE 7 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

NOM Prénom	Institution	Fonctions	Email	Téléphone
ABAKAR Toya Issabi	REPALCA (Réseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique)	SG	salamplacidemartino@gmail.com	72 46 02 56 75 73 94 56
ABDALLAH Cherif	PRADAC	Expert Développemet Instutionnel	cabdalaah2003@yahoo.fr	
AMOKOLINDA Elton Tired	Ex PDRSO	Villageois de Botambi		
ASSHENGUY Amelia E	MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural)	DR agricultre	Asshenguy@gmail.com	72 50 23 28
ASSIO AYA Cécile	REPALCA (Réseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique)	Conseillère	assiaya@gmail.com	72 64 90 48
BISSAKONOU KOROBE Gérard	Sous Préfecture	Secrétaire Général	bissakonougerard@yahoo.fr	72 56 10 77
BITIYO Hardy Martial	AREBOC (Association de Reboisement des Bois de Chauffes) - AMIS BOIS	Vice Présdient Damara	andymartial_bitiyo@yahoo.fr	72 41 66 95 75 16 94 48
BOYAMANDJA Anicet	MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural)	Chef de service agricole - DR 7		72 36 83 20 75 02 80 28
DJAMNDO DJASBE Mathurin	ISDR (Institut Supérieur du Développement Durable)	Forestier Enseignement chercheur	djamndo15@gmail.com	72 29 72 00 75 54 19 29
ENGEL Clémence	Horus Impact - SIAD Centrafrique	Agronome	clemence.engel àoutlook.fr	+33 6 58 96 06 29
GABATI Innocent	MPGPFFE (Ministère de la Promotion du Genre)	Chef de secteur		72 35 08 09
GBENOU Marie	RECAPEV	Gestionnaire	mariegbenou5@gmail.com	72 50 90 01
GBILLA Odilon	Société CAURIS	Environnementiste		72 53 23 13
GOKE LESSOUA Tatiana	Commune de Mbaiki	1ère Vice		72 19 93 56
ISSEMBE Emmanuel		Agriculteur		
KAKPEKALA Guye Robert	Coopérative appuyée par PAPEUR	Secrétaire Général		72 81 21 32
KOKABA Jacques	Communauté Aka	Représentant Aka		
KONGALI Arsene	Coopérative Agricole	Président		72 52 90 80
KONGBA John	AMIS Bois	Chargé de communication		72 27 92 66 75 24 26 23
KOSSELEGUE Philippe	MEFCP (Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche)	Inspecteur Ombella Mpoko		75 75 57 51 72 45 59 64

NOM Prénom	Institution	Fonctions	Email	Téléphone
KOZIO Simeon	MEFCP (Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche)	Inspecteur		72 50 94 09
KPANGBA Armelle Nadège	MMG (Ministère des Mines et de la Géologie)	Cadre Direction Régional Mines	kpangba.a@gmail.com	75 05 56 57 72 11 30 84
MADOMI Xavier	Commune de Mbata	Maire		72 23 06 38
MAKAVO Jean Faustin	Commune de Lesse	Président Délégation Spécial		72 28 89 22
MALEYOLO Béranger	AREBOC (Association de Reboisement des Bois de Chauffes)	Secrétaire Général		72 09 21 61
MANDA KOMBO Noella	FAO (Food and Agriculture Organization)	Point Focal Genre	noella.mandakombo@fao.rg	72 03 86 55 75 20 35 25
MANDAZOU Germaine	Mairie de Damara	Maire		72 56 62 63
MAZICKI Sédar	ICRA Boukoko	Ingénieur	Mazicki.tony@yahoo.com	72 21 57 77
MBANGO Edouard	Commune de Nola Mbaiki	Maire		72 54 26 92
MBOKANI Gildas Anicet		Produteur agricole Ombella Mpoko		75 05 35 82
MBOMA Roger	AMIS BOIS	SG		75 46 40 01
MBOROLO Antoine	Villageois	Transformateur artisanale Huile de Palme		
MBOUGALAMA Marc	Charbonnier	Charbonnier		72 52 73 36
NASSIN Paulin		Chef de quartier		72 45 07 98
NDEYA Basile	Groupement TRI à Pissa	Président général		72 58 26 67
NDOBILIKO Rodrigue	Ex PDRSO	Villageois de Talo		
NGAIPERE Patrice	MEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable)	Prudcteurs agricoles + Inspecteur Environnement		72 90 43 14
NGALIKETTE Bruno	Coopérative Agricole	Président	mnganassem@yahoo.fr	75 75 57 51
NGAYA Anastasie	RECAPEV	Présidente		72 60 67 61 75 33 02 67
NGOMA MAKA Max Victorien	MPGPFFE (Ministère de la Promotion du Genre)	Directeur des Programmes et Projets	maxvistorienn@yahoo.com	75 48 59 44
NGOMBE Régina Anastasie	E lé songo - Femmes charbonnier dans le village Bogoura	Présidente		72 29 34 60
NGUETO Firmin		Artisan Minier		72 52 71 81
NOUDJOUKOUANG Marie Noelle	Coopérative agricole Ombella Mpoko	Présidente	moussamarienoelle@yahoo.fr	72 26 28 68
NOUMET Pacôme	Coopérative appuyée par PAPEUR	Président		72 12 59 16

NOM Prénom	Institution	Fonctions	Email	Téléphone
OKOA PENGUIA Roger	Commune de Pissa	Maire	rogerok54@gmail.com	72 74 07 96
OLINDJA Jonathan	Chambre d'agriculture	Chef de service immatriculation des sociétés coopératives	olindjayoumanejonathan@gmail.com	72 33 26 65 75 43 89 88
PASSINDO Rigobert	Mairie Bimbo	SG	rigobertpassindo@gmail.com	70 85 32 57 72 53 37 00
POUTOU Bruno	Producteur	Producteur Agricole		72 60 04 81
POUTOU Pierre	Mairie Boali	Maire		72 14 00 28 75 20 32 50
REDJEKOUZOU Symphorien	MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural)	Chef de service des études, ACDA (Agence Centrafricaine de Développement Agricole)	sredjekouzou@yahoo.fr	72 18 20 88 75 17 40 45
SELEMOUI Emma	Commune de Mbaiki	Cheffe de groupe		75 10 31 44 72 01 36 88
SEMKOMANA Angèle	Sous Préfecture	Sous Préfet		72 13 05 29
SILA Grégory	AMIS BOIS - MayaMaya	Délégué		75 06 43 77 72 35 97 39
SITIAKO Rolly		Artisan bois d'œuvre		72 62 61 69
SOLOMBO MELLOT Denise	MEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable)	Inspectrice	solombomellotdenise@gmail.com	72 28 86 17 75 73 94 56
TATOLOUM MANAIME Roumulus	Horus Impact - SIAD Centrafrique	Agronome	rtatoloummainaive@gmail.com	72 25 15 89
TAUADERE Salomon	Bois énergie	Filière bois énergie		72 69 52 75
TOMBOLOMAKO Pierre	Commune de Mbaiki	Chef de quartier		74 14 24 36
VOCKPEADE Brew	AMIS BOIS	Président		75 05 48 97
WILIBIZON Raphael	Groupement des Agriculteurs et Eleveurs de Boali et de Bimbo	Président	group_agropastoral10@yahoo.com	75 04 15 68 72 50 55 72
YABOUE Odette Rosine	Maman Gbazabougui	Coordinatrice		72 29 87 54
YAKETE Serge	MEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable)	Directeur Régional	yaketeserge@yahoo.fr	72 22 11 78
ZANGUISSINGA Hilaire	AMIS BOIS - MayaMaya	Membre		75 56 05 10 72 56 05 10
ZOM Constant		Concasseur		72 90 15 99

ANNEXE 8 : BIBLIOGRAPHIE

AGDRF (2018) 'APOI - Rapport de l'étude d'identification et de cartographie des petites plantations de palmier à huile dans les préfectures de la Lobaye et de l'Ombella M'poko en RCA'. MADR, TFA, Proforest, WWF.

Anonyme (no date) 'Analyse du Bassin d'approvisionnement de Bangui'.

BAD (no date) 'Projet d'Appui au Développement des Chaines de valeurs Agricoles dans les Savanes (PADECAS) - Résumé du plan de gestion environnementale et sociale'.

Banque Mondiale (2018) 'Présentation PRADAC'.

Barbet, A. (2017) 'Appui méthodologique au projet de développement régional du sud-ouest'. PDRSO, AFD.

Barbet, A. (2019a) 'Appui à la composante REDD+ dans le renforcement des acteurs de mise en œuvre des CEP'. PDRSO, AFD.

Barbet, A. (2019b) 'Rapport de mission - Mise en œuvre des champs écoles paysans - avril 2019'. PDRSO.

Barbet, A. (2019c) 'Rapport de mission - Mise en œuvre des champs écoles paysans - octobre 2019'. PDRSO.

Barbet, A. (2020) 'Mission d'appui a la composante REDD+ dans la mise en œuvre des champs écoles paysans - octobre 2020'. PDRSO.

Bayot, M. (2020a) 'Rapport de mission - Appui à la pérennisation des Champs Ecoles Paysans ((Sous-mission 1)'. PDRSO.

Bayot, M. (2020b) 'Rapport de mission - Appui à la pérennisation des Champs Ecoles Paysans ((Sous-mission 2)'. PDRSO.

Bayot, M. (2020c) 'Systèmes agraires – Interventions du projet sur l'appui aux groupements paysans des Champs Ecoles Paysans'. PDRSO, AFD.

Belarbi, K. (2017) 'Analyse du dispositif de formation agricole centrafricain', *SupAgro Montpellier*, p. 17.

CAFI (2015) 'CAFI Joint Declaration- 2015'.

CAFI (2021) 'CAFI preparatory / Feasibility grant'.

Calmel, M. (2011) 'Faisabilité d'un Projet REDD+ dans le complexe de la forêt de Ngotto, RCA - Rapport d'étude de faisabilité'. ONFI.

Calmel, M. (2020a) 'Estimer les impacts climatiques (réduction d'émissions GES) et concevoir un système de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) dans le contexte des activités REDD+ expérimentées par le PDRSO - Rapport final d'estimation ex-ante des réductions d'émission de GES pouvant être générées par les activités REDD+ expérimentées dans le cadre du PDRSO'. PDRSO, AFD, FFEM.

Calmel, M. (2020b) 'Rapport final d'estimation ex-ante des réductions d'émission de GES pouvant être générées par les activités REDD+ expérimentées dans le cadre du PDRSO - Proposition d'un système MRV applicable au PDRSO'. PDRSO, AFD, FFEM.

Cerutti, P.O. *et al.* (2016) 'État du secteur forêt-bois en République Centrafricaine'. CIFOR, FAO.

CNC (2017) 'Document de planification stratégique et opérationnelle des réponses au changement climatique. 2017-2020'. MEDD.

CNC (2020) 'Rapport d'Avancement à mi-parcours : République Centrafricaine. Fond de préapration du FCPF'. FCPF.

CNC (2021) 'Stratégie Nationale REDD+ en République Centrafricaine'. MEDD.

CNC (2022) 'Proposition de Soumission A.4 - Genre'. MEED.

Cornet, J.-G. (2018) 'Gestion des séries de conversion des 3 PEA proches de Bangui'. PDRSO.

CRAD RCA (2018a) 'Opportunités et contraintes légales de l'exploitation artisanale du bois en république centrafricaine'. Programme FAO FLEGT.

CRAD RCA (2018b) 'Stratégie nationale de plaidoyer pour la prise en compte de l'exploitation artisanale dans l'APV en RCA'. Programme FAO FLEGT.

CRF (no date a) 'Fiche technique arachide'. AFD.

CRF (no date b) 'Fiche technique courge'. AFD.

CRF (no date c) 'Fiche technique haricot rouge'. AFD.

CRF (no date d) 'Fiche technique, mais'. AFD.

De Wasseige, C. *et al.* (2009) 'Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2008'. Office des publications de l'Union européenne.

Diallo, K. (2018) 'Perspectives Économiques en Afrique 2018 - République centrafricaine'. BAD.

Dimanche, L. (2019) 'Concept note : Promotion du bois énergie vert et mise en valeur des savanes forestières En RCA'. MEFCP.

Dolingo, M. (2019) 'Formalisation du sciage artisanal en République centrafricaine : perception de différents acteurs de la filière - Mémoire de stage'. PDRSO, SupAgro Montpellier.

Doukpolo, B. (2014) 'Changements climatiques et productions agricoles dans l'Ouest de la République Centrafricaine'. Université de Abomey-Calavi.

Dubiez, E., Akodewou, A. and Bénédet, F. (2021) 'Rapport d'étude sur le bilan offre/demande de la ressource bois-énergie dans le bassin d'approvisionnement de Bangui'. FAO.

Dubiez, E. and Gazull, L. (2018) 'Restitution et validation des résultats des enquêtes pour la quantification des flux de bois- énergie et de sciages artisanaux entrant à Bangui'. PDRSO.

Dubiez, E. and Gazull, L. (2019a) 'État des lieux de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre en périphérie de Bangui en République Centrafricaine - Quantification des flux et caractérisation de la filière'. PDRSO, CIRAD, AFD.

Dubiez, E. and Gazull, L. (2019b) 'Mise en place des activités de gestion de la ressource arborée (RNA Sarclage) dans les villages de Botéké, Botambi et Salanga'. PDRSO, AFD, FFEM.

Dufumier, M. and Lallau, B. (2016) 'Vers quel développement agricole en République Centrafricaine ? Réflexions et propositions'. AUF et Université de Lille.

Eba'a Atyi, R. *et al.* (2022) 'Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2021'. CIFOR.

E.M., O. *et al.* (2019) *Sustainable development of the palm oil sector in the Congo Basin: The need for a regional strategy involving smallholders and informal markets*. CIFOR. Available at: https://doi.org/10.17528/cifor/007279.

Falconer, A. *et al.* (2015) 'Three Tools to Unlock Finance for Land-Use Mitigation and Adaptation', p. 42.

FAO (2009) 'Stratégie de développement et Plan d'action pour la promotion de la foresterie urbaine et périurbaine de la ville de Bangui'.

FAO (2017) 'Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine (RCA)'. GEF.

FAO (2018) 'République centrafricaine Stratégie d'appui à la résilience 2018–2023'.

FAO (2019a) 'Atelier de lancement du projet "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine " (GCP/CAF/002/GFF)'.

FAO (2019b) 'Restauration des Forêts et des Paysages en appui à la résilience des paysages et des moyens d'existence en République centrafricaine (RCA) - Présentation'.

Faya consulting (2017) 'Stratégie de Développement Durable de la Filière Huile de Palme dans la zone CEEAC'. CEEAC, WWF.

FCPF (2019) 'Fonds de préparation Rapport d'activité annuel des pays participant à la REDD+'. FCPF.

FRM, Cossocim, and EtcTerra (2016) 'Etude des facteurs de déboisement et de la dégradation des forêts en République centrafricaine - Rôle de l'exploitation forestière industrielle'. COMIFAC.

FRMi (2020) 'Elaboration du scenario de référence et conception du MNV de la République centrafricaine'. CNC, FCPF.

Gazull, L. and Dubiez, E. (2017) 'Mise en place du dispositif d'enquêtes pour la quantification des flux de bois- énergie et de sciages artisanaux entrant à Bangui et sur la caractérisation des filières'. PDRSO, CIRAD, AFD.

Gazull, L., Goulaouic, R. and Feintrenie, L. (2015) 'Cartographie du potentiel de production durable de palmier à huile certifiable RSPO dans le bassin du Congo'. CIRAD, WWF.

Gazull, L. and Peltier, R. (2019) 'Suivi des activités de gestion de la ressource arborée (RNA Sarclage) dans les villages de Botéké et Salanga'. PDRSO, CIRAD, AFD.

Goldstein, G. *et al.* (2017) 'Diagnostic institutionnel de l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole, de l'Agence Nationale de Développement de l'Elevage, de l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique, de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains et de la Chambre d'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme'. IFAD.

Grosjean, E. (2022) 'Rapport mission 2 backstopping DEVRUR II - Gouvernance AGROPOLE et contribution de DEVRUR II'. I&D, Enabel.

Hayes, T. *et al.* (2019) 'Collective PES : More than the sum of individual incentives'. Environmental Science and Policy 102, 1-8.

I&D (2022) 'Mission d'appui conseil à l'opérationnalisation de l'approche agropole de DEVRUR II en République Centrafricaine - Présentation'. Enabel.

Joep, S.J. (1995) 'Chromolaena odorata fallow in food cropping systems An agronomic assessment in South-West Ivory Coast, Wageningen'. Lemaistre, J : la lutte contre l'Imperata. Fruits – Vol. 11, no 9, 1956.

Koïnam, T. (2017) 'Rapport de l'étude sur l'ampleur et la typologie des violences faites aux femmes lors des différentes crises centrafricaines'. MENESRS.

Kpolita, A. (2020) 'Note de synthèse et de capitalisation sur la mise en place de la RNA, dans le sud de la ville de Bangui'. PDRSO, CIRAD, AFD.

Lescuyer, G. *et al.* (2014) 'Le marché domestique du sciage artisanal en République Centrafricaine'. PARPAF, CIRAD, CIFOR.

Louppe, D. (1992) 'Mieux le comprendre pour mieux lutter'. IDEFOR.

MADR (no date) 'Cartographie des projets agricoles'. MADR.

Malebi (2021) 'Stratégie d'intervention des femmes dans les forets classées en Côte d'Ivoire'. Banque Mondiale.

Manza-Loti, M. *et al.* (2018) 'Rapport de l'inventaire des gaz à effet de serre de la République centrafricaine 2011 – 2016'. CNC, MEDD.

MATD (2019) 'Arrêté définissant les normes minimales d'lébaoration du plan de développement local des communes en RCA'.

Maxime, M.-L.J. (2021) 'Elaboration du schéma directeur de gestion de la ressource bois énergie dans le bassin d'approvisionnement de Bangui/Bimbo - Livrable 1 : rapport de mission enquête de la filière bois énergie'. CIRAD, CAURIS.

Mazoyer, M. and Roudart, L. (1997) 'Histoire des agricultures du monde, du néolithique à la crise contemporaine'. Edts du Seuil.

MCDMR (2016) 'Feuille de route de la relance agricole : plan d'action 2016-2018'. FAO.

MCDMR (no date) 'République Centrafricaine - Feuille de route de la relance agricole : plan d'action 2016-2018'. FAO.

MEDD (2022) 'Pour un processus de Plan National d'Adaptation qui répond aux questions genre en République Centrafricaine'.

MEDDEFCP (2017) 'Compte rendu des ateliers préfectoraux de lancement des activités PDRSO de planification du développement local dans la Sangha-Mbaéré et la Lobaye'. PDRSO.

MEFCP (2012) 'Séries de textes d'affectation dans les séries de converstion des PEA de IFB et SCD'.

MEFCP (2015) 'Note de service pour la création d'un Comité restreint sur l'exploitation artisanale'.

MEFP and Rainforest UK (2016) 'Descriptif du projet - Mise en œuvre de la foresterie communautaire en République Centrafricaine pour la promotion des droits des communautés locales et autochtones et le développement durable de leurs moyens de subsistance'.

Menang, E.S. (no date) 'CAFI Preparatory funding request for Central African Republic National Investment Framework', p. 10.

Moïse, R.E. (2019) 'Pour des forêts communautaires efficaces et bénéfiques aux populations autochtones et communautés locales en république centrafricaine : perspectives anthropologiques pour des stratégies

d'intervention'. RF UK.

MPFFPE (2019a) 'Politique Nationale de Promotion de l'Egalite et de l'Equité du Genre (PNEEG) en République Centrafricaine 2019-2022'. ONU Femmes.

MPFFPE (2019b) 'Profil genre de la RCA'. PNUD.

MPFFPE (no date) 'Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2019-2023'. Minusca, UNFPA, ONU Femmes.

Nepcon (2017) 'Timber Legality Risk Assessment Central African Republic. Version 1.2 l November 2017'.

Nzonikoua, B. (2017) 'Les communautés locales et autochtones du sud-ouest centrafricain face à l'exploitation forestière'. CRAD.

PARPAF (2006) 'Normes nationales élaboration des plans d'aménagement - Présentation générale des normes d'élaboration des plans d'aménagement'. MEFCPE.

PARPAF (2009) 'Normes nationales élaboration des plans d'aménagement - Phase d'élaboration et approbation du scénario d'aménagement'. MEFCPE.

PARPAF (2010) 'Atelier de restitution du Plan d'Aménagement des PEA 165&186 - Présentation'. AFD.

PARPAF (2012) 'Normes Nationales de Gestion forestière - Applicables à l'exploitation industrielle'. MEFCP.

PDRSO (2018a) 'Diagnostic participatif du village de Salanga'.

PDRSO (2018b) 'Diagnostic participatif du village de Botambi-Botéké'.

PDRSO (2018c) 'Diagnostic participatif du village de Talo'.

PDRSO (2019a) 'Compte-rendu de l'atelier d'élaboration d'une stratégie d'intervention pour améliorer et encadrer l'exploitation artisanale du bois en RCA'.

PDRSO (2019b) 'Note de présentation de l'atelier d'élaboration d'une stratégie d'intervention pour améliorer et encadrer l'exploitation artisanale du bois en RCA'.

PDRSO (2019c) 'Plan de développement de la commune de Nola-Mbaïki 2020-2030'. AFD.

PDRSO (2019d) 'Plan de développement de la commune de Pissa 2019-2029'. AFD.

PDRSO (2019e) 'Plan de développement local de la commune de Lessé. Horizon 2020-2030'. AFD.

PDRSO (2019f) 'Plan de développement local de la commune de Mbata 2019-2029'. AFD.

PDRSO (2019g) 'Plan de développement local de la commune de Mongoumba 2019-2029'. AFD.

PDRSO (2019h) 'Plantation bois énergie / approche agroforesterie autour de Bangui'. AFD.

PDRSO (2020) 'Plan de développement local de la commune de Bilolo Horizon 2020-2030'. AFD.

PDRSO (2021a) 'Fiche 2.1 : L'aménagement forestier'.

PDRSO (2021b) 'Fiche 2.2 : Séries d'aménagement'.

PDRSO (2021c) 'Fiche 2.5 : AGDRF'.

PDRSO (2021d) 'Fiche 3.1 : Plantations agroforestières paysannes', p. 4.

PDRSO (2021e) 'Fiche 3.2 : Techniques Agricoles Améliorées'.

PDRSO (2021f) 'Fiche 3.3 : Champs Ecole Paysan'.

PDRSO (2021g) 'Fiche 3.4 : Régénération Naturelle Assistée'.

PDRSO (2021h) 'Fiche 3.5 : Carbonisation améliorée'.

PDRSO (2021i) 'Fiche 3.7 : Evaluation de la Performance REDD+'.

PDRSO (2021j) 'Fiche1.1 : Elaboration des PDL'.

PDRSO (2021k) 'Fiche1.2 : Formation gestion et administration financière'.

PDRSO (no date a) 'Guide pratique. Avec les acacias produire du makala dans son champ'.

PDRSO (no date b) 'Guide pratique. Construction d'une pépinière'.

PDRSO (no date c) 'Guide pratique. La carbonisation améliorée'.

PDRSO (no date d) 'Guide pratique. La régénération naturelle assistée'.

PDRSO (no date e) 'Guide pratique. Reboiser avec des essences locales'.

Pinta, F. (2019a) 'Annexes troisième session de Formation Des charbonniers àla Carbonisation améliorée : 1ière partie à Talo'. PDRSO, AFD.

Pinta, F. (2019b) 'Etude de faisabilité d'une centrale à biomasse de 5 MWe pour alimenter le réseau de la RCA'. CNC, TEREA, CIRAD.

Pinta, F. (2019c) 'Formation à la Carbonisation améliorée et accompagnement des acteurs'. PDRSO, CIRAD, AFD.

Pinta, F. (2019d) 'Formation à la Carbonisation améliorée et accompagnement des acteurs, Annexes'. PDRSO, CIRAD, AFD.

Pinta, F. (2020) 'Rapport de formation - Troisième session de Formation Des charbonniers àla Carbonisation améliorée : 1ière partie à Talo'. PDRSO, AFD.

Rainforest UK (2017) 'Le nouvel élan de la foresterie communautaire en République centrafricaine. Opportunités, défis et enjeux de la gestion des forêts par les communautés locales et autochtones'.

Rainforest UK (2019) 'L'attribution des forêts communautaires en République centrafricaine : leçons tirées des expériences pilotes et recommandations pour des réformes politiques et légales'.

RCA (2011) 'Manuel de procédures d'attribution des forêts communautaires en RCA'. MEFCP.

RCA (2017) 'Décret 17.042 portant organisation et fonctionnement de la Coordination Nationale Climat de la RCA'.

RCA (2018a) 'Document national de politique forestière 2018-2035'.

RCA (2018b) 'Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGRN) pour les secteurs forestiers et miniers de la République Centrafricaine. Cadre de Politique de Réinstallation.'

RCA (2019a) 'État des lieux du secteur forestier - Livre 1'.

RCA (2019b) 'Politique forestière de la RCA. 2019-2035'.

RCA (2021) 'Contribution déterminée au niveau national de la République centrafricaine'.

REFACOF (2014) 'État des lieux relatif au genre dans le déboisement et la dégradation des forêts en République centrafricaine'. OIBT.

République centrafricaine (2018) 'Aide Memoire PGRN en RCA'.

République centrafricaine (2020) 'Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029'.

Réseau Dynafac (2022) 'Dynamique des forêts d'Afrique centrale. Pour une amélioration de la durabilité des plans d'aménagement forestiers'. Capitalisation des projets DynAfFor et P3FAC.

SalvaTerra (2021) 'Evaluation finale du Projet de Développement Régional du Sud-Ouest (PDRSO) de la République Centrafricaine - Rapport d'évaluation finale'. AFD, FFEM.

Sonny, Bertaux, P. and Chevalier, F. (2017) 'État des lieux de la situation fiscale des sociétés de l'industrie du bois en République centrafricaine - 2ème Partie Fiscalité forestière centrafricaine et comparaison régionales'. PWC, FRM.

Sonny, L. *et al.* (2017) 'État des lieux de la situation fiscale des sociétés de l'industrie du bois en République centrafricaine - 1ère Partie : Analyse des dettes croisées entre les sociétés concernées et les différents bénéficiaires des taxes forestières'. PWC, FRM.

Tchatchou, B. *et al.* (2015) 'Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo : État des lieux, causes actuelles et perspectives'. CIFOR.

TEREA, Iram, and CIRAD (2020) 'Cadre National d'Investissement REDD+ 2020-2025 de la RCA'. MEDD, CNC.

TFA and Proforest (2021) 'L'Initiative pour l'huile de palme en Afrique : événements marquants de 2019-2020'.

TFA and Proforest (2022) 'L'initiative pour l'huile de palme en Afrique Evénements marquants de 2020-2021'.

TFA, Proforest, and WWF (2018) 'Synthèse des principes validés par la plénières le 25 janvier 2018'.

TFA, Proforest, and WWF (no date a) 'Promouvoir l'huile de palme durable : TFA 2020-APOI'.

TFA, Proforest, and WWF (no date b) 'Proposition de plan d'action pour le développement durable et responsable de la filière huile de palme en République centrafricaine'.

TFA, Proforest, and WWF (no date c) 'Synthèse du plan d'action national pour une filière huile de palme durable et responsable en RCA'.

Tola, I. (2011) 'Le mécanisme REDD+ en RCA - Présentation'.

Tola, I.K. (2022) 'Rapport d'achèvement du participant national REDD+ pour le Fonds de préparation du FCPF'. FCPF.

Torres, D. and Calmel, M. (2019) 'Estimer les impacts climatiques (réduction d'émissions GES) et concevoir un système de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) dans le contexte des activités REDD+ expérimentées par le PDRSO -

Mission 1'. PDRSO, AFD, FFEM.

Touré, Z. (2011) 'Profil Genre de la République centrafricaine'. BAD.

UE and RCA (2010) 'APV FLEGT UE RCA'.

UN REDD Programme, FAO, and EU FAO FLEGT Programme (2013) 'État des lieux des liens et synergies possibles entre programme forestier national, FLEGT et REDD+ en République Centrafricaine'.

USAID (no date) 'Central African Republic Profile - Property rights and resource governance profile'.

WFP (2019) 'Évaluation Nationale de la Sécurité Alimentaire - RCA'.

WRI (2017) 'La restauration des paysages forestiers en RCA : contexte et opportunités'.

WWF-US (2017) 'Concept note - Reduction of deforestation and the degradation of natural urban and peri-urban ecosystems for the sustainable supply of Bangui in wood energy'. Green Climate Fund.